



Photo Jacques Grenier

«... L'anarchie, c'est l'amour.»

Léo Ferré : le retour du patriarce

NATHALIE PETROWSKI

Sacré Léo ! Il nous fait le coup à chaque fois. Le coup de la révolte, du patriarce rebelle, du charme, des larmes. Toutes les ruses lui sont permises pour donner un bon show. Le show, cette fois, se passait derrière une barricade de micros entortillés comme des barbelés sur la table de conférence du Quatre-Saisons.

Blue jeans sous le gilet de laine, chemise rouge vif, tignasse blanche, visage creusé par les ravins des rides, regard allumé, le patriarce de la chanson française vieillit à l'envers et verdit à chaque nouveau printemps. Soixante-dix ans bien sonnés le 24 août prochain.

Il revient au Québec, « ce pays neuf peuplé de gens qui sourient de l'intérieur », après 12 ans d'absence, accompagné par l'Orchestre métropolitain. Pourquoi maintenant et pas avant ? Parce qu'un océan sépare la France

Voir page 8: Ferré

AU SOMMAIRE

LABORIT ET L'ÉDUCATION

Au-delà de « la transmission des connaissances souvent spécialisées », les professeurs québécois auraient davantage « à se familiariser avec la biologie des comportements humains et la structure des rapports sociaux qui perpétue la domination, » afin de communiquer ce savoir à leurs élèves. Page 3

ÉCONOMIE

IMASCO OFFRE \$ 2 MILLIARDS POUR GENSTAR

La société Imasco Limitée de Montréal a annoncé hier qu'elle entreprend au Canada et aux États-Unis une offre publique d'achat de toutes les actions ordinaires en circulation de Genstar Corporation de Vancouver. Page 9

LAVALIN ACQUIERT L'USINE DE PHÉNOL

La firme d'ingénieurs-conseil Lavalin a finalement réalisé l'acquisition, au coût de \$ 1, de l'usine de phénol attenante à l'ancienne raffinerie de Gulf dans l'est de Montréal. Il s'agit pour la société montréalaise d'une première étape dans la formation d'un petit centre pétrochimique. Page 9

Le silencieux

Ceux qui polluent sciemment le silence par leur bruit prennent les oreilles des autres pour des bouches d'égout.

On trouve avantage à se parler à soi-même : l'avantage d'être écouté.

Curiosité de l'écriture à la machine. — Si je déplace mes doigts d'une seule touche, vers la gauche, avec « est » j'obtiens « war ».

— ALBERT BRIE

Les É.-U. attaquent une base libyenne

■ TRIPOLI AFFIRME AVOIR ABATTU TROIS AVIONS MILITAIRES AMÉRICAINS ET PROMET QUE SYRTE SERA LE CIMETIÈRE DES TROUPES DE REAGAN

TUNIS (AFP, Reuter) — Les États-Unis ont aggravé hier l'épreuve de force avec la Libye, considérée par Washington comme l'ennemi numéro un pour son rôle présumé dans le terrorisme international, en imposant par la force la présence de leur 6ème flotte dans le golfe de Syrte.

Un navire libyen a été détruit, sans qu'aucun survivant n'ait été repéré, et une base de missiles SAM-5 a été bombardée en territoire libyen après que six missiles eurent été tirés contre les forces américaines en manœuvre dans le golfe de Syrte, a annoncé la Maison-Blanche. Un deuxième navire libyen a également été attaqué.

Le porte-parole de la présidence, M. Larry Speakes, a souligné que les tirs de missiles libyens situaient « une attaque ne répondant à aucune pro-

vocation et dépassant les limites d'une conduite internationale normale ».

« Les forces des États-Unis n'avaient pas d'autre objectif que de souligner l'argument légal selon lequel, au-delà de la limite des 12 milles reconnue de façon internationale, le golfe de Syrte n'appartient à personne et que tous les pays sont libres de traverser les eaux et les espaces aériens internationaux », a souligné M. Speakes.

La Libye n'a pas tardé à riposter en annonçant que l'aviation libyenne avait à son tour « repoussé une attaque américaine » et abattu trois avions de l'US navy, selon Radio Tripoli hier soir, capté depuis Tunis. La Maison-Blanche a dit pour sa part qu'aucun appareil américain n'avait été touché.

Dans de brefs bulletins d'informations entrecou-

pés par des chants guerriers et des slogans de victoire, Radio Tripoli, la radio officielle libyenne, a affirmé que deux avions américains avaient été abattus dans l'après-midi. Un troisième avion américain a été abattu dans la soirée, selon cette radio, qui ne précise pas si la Libye a fait ou non usage de missiles.

Les trois appareils américains se sont abîmés en mer, selon Radio Tripoli qui affirme qu'ils ont été abattus par « l'aviation libyenne ». Les forces aériennes libyennes ont « repoussé une attaque américaine à l'intérieur des eaux arabes libyennes », a ajouté Radio Tripoli.

« La flotte américaine a bombardé à 13h 20 libyenne (12h20 GMT) la banlieue de la ville de

Voir page 8: USA-Libye



Mouammar Kadhafi

PHILIPPINES: LES LENDEMAINS DE LA RÉVOLUTION



Les rebelles de la Nouvelle armée du peuple (NAP) n'ont pas déposé les armes devant la fuite du dictateur Ferdinand Marcos. « Les soldats fascistes » disent-ils, sont encore là.

II. Pas de trêve sans réforme agraire...

CAROLE BEAULIEU

MANILLE — « La Nouvelle armée du peuple est une armée de paysans, explique Jose Maria Sison. Elle ne déposera pas les armes tant qu'une véritable réforme agraire n'aura pas été amorcée. »

Hier encore ennemi public numéro un, M. Jose Maria Sison est aujourd'hui la vedette des lignes ouvertes télévisées et des forums universitaires.

Présumé fondateur du Parti communiste philippin, interdit, l'ex-professeur de science politique a été relâché quelques jours après l'arrivée au pouvoir de Mme Corazon Aquino.

Le récit des tortures qui lui ont été infligées et le détail de ses analyses politiques font aujourd'hui le succès des lignes ouvertes et des émissions d'affaires publiques commanditées par des intérêts aussi capitalistes que 7-Up, Colgate ou la bière San Miguel.

L'ironie de la situation n'échappe pas à Jose Maria Sison dont le sens de l'humour a été trempé par six ans de détention en isolement. « Pourquoi j'ai fondé le Parti communiste ? Qui a dit que j'étais communiste ? » répond-t-il goûteux à une auditrice curieuse. « Il est toujours interdit à ce que je sache d'être communiste dans ce pays. »

La Nouvelle armée du peuple (NAP), qui ali-

Voir page 5: Philippines

L'EX-MINISTRE LIBÉRAL PUBLIE UN LIVRE SUR LES ANNÉES TRUDEAU

La critique de Johnston menace l'unité du PLC

PIERRE O'NEILL

« Up the Hill », l'ouvrage qui vient de publier l'ex-ministre libéral fédéral, M. Donald Johnston, constitue une cinglante critique à l'endroit de l'ancien premier ministre Trudeau, un objet de controverse qui risque d'irriter des libéraux de l'époque et de menacer à nouveau l'unité du parti.

Dans ces mémoires politiques, Donald Johnston, présente Pierre Trudeau comme un leader incomparablement fort, un chef politique unique en son genre, mais tout autant arrogant. Du gouvernement de l'époque, dont il a dirigé quatre ministères, l'auteur écrit que ce régime était miné par la corruption du pouvoir et complètement coupé de la population et de la réalité.

Au nombre des nombreuses accusations que Donald Johnston formule contre son ancien chef, la plus grave soutient que l'ancien premier ministre n'a consulté que quelques ministres de son cabinet, en 1981, avant de prendre la décision d'acquiescer les actifs de la société Péro-Canada, au coût de \$1,7 milliard. « De ne pas m'avoir consulté, c'est une chose, mais de ne pas avoir consulté le ministre des Finances c'était assez incroyable »,

A l'époque, Donald Johnston était président du Conseil du Trésor, donc particulièrement chargé de surveiller les dépenses du gouvernement. Il se trouvait en mission à Edmonton, lorsqu'il a appris la décision du gouvernement de nationaliser Péro-Canada. Selon lui, la décision a été prise par M. Trudeau et ses proches conseillers, avant une convocation rapide du cabinet et du comité des priorités. A son avis, une poignée de ministres seulement, ont été impliqués directement dans cette action d'extrême gravité pour l'ensemble du pays.

Les mémoires politiques de l'ancien ministre n'ont pas eu l'air de scandaliser l'actuel chef du Parti libéral, bien au contraire. M. Turner a même poussé la bienveillance jusqu'à se rendre au lancement de « Up the Hill », hier soir à l'hôtel Ritz Carlton de Montréal. Aux journalistes qui souhaitaient recueillir ses premières impressions, M. Turner a expliqué qu'il n'avait pas eu le temps de lire l'ouvrage, non plus que les journaux qui en traitaient le matin même, en page frontispice. Devant l'insistance de la presse, n'a eu qu'une seule réaction significative concernant les affirmations de Donald Johnston sur la chute du gouvernement Trudeau: « Regardons les choses en face; le gou-

vernement, dans une certaine mesure, s'est défait lui-même. »

Ce n'est pas tellement que M. Turner ait accepté l'invitation de Donald Johnston à ce lancement qui est étonnante; il n'a jamais été considéré comme un très grand admirateur de Pierre Trudeau, et depuis son élection à la direction du parti, les rapports entre les deux hommes sont demeurés plutôt tièdes. C'est davantage la présence de nombreux autres anciens ministres, qui a surpris les observateurs. Considérés comme d'indéfectibles amis et loyaux supporters de l'ancien chef, les ministres Marc Lalonde, Jean Chrétien et Monique Bégin étaient de la réception, ainsi que Serge Joyal, Louis Duclos, Céline Hervieux-Payette, David Berger et Richard French, ministre québécois des Communications.

Devant la centaine d'invités, John Turner s'est abstenu de commenter « Up the Hill », alléguant qu'il avait pris la précaution de ne pas lire une seule ligne avant de se rendre au lancement. « Je ne doute pas cependant, que ce soit un livre franc, honnête et stimulant. » Plus tôt, M. Turner s'était félicité de diriger un parti « très littéraire », dont les ouvrages de Jean Chrétien et John Roberts sont déjà

Voir page 8: Turner



Le député libéral de St-Henri-Westmount, M. Donald Johnston, a rencontré M. John Turner à l'issue de la causerie qu'a prononcée le chef du PLC à Montréal, hier.

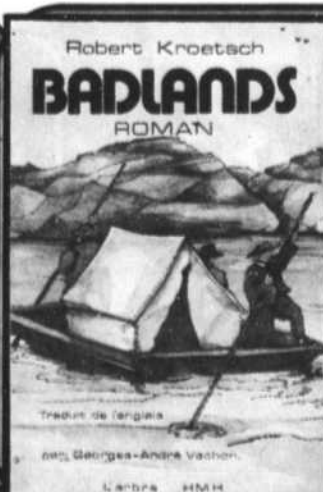


dans L'arbre

SARA SAGE
Monique Bosco

Qui est-elle? Est-elle sage après tout? Ou femme fatale à sept hommes?
«...un point de vue singulier sur la condition féminine.» (Réginald Martel, La Presse)

132 pages
13,50\$



dans L'arbre

BADLANDS
Robert Kroetsch

Traduit de l'anglais par G.-A. Vachon

Les aventures truculentes de quatre compères partis à la recherche des squelettes de dinosaures à travers les Badlands de l'Alberta et qui découvrent un monde fantastique entre le rêve et la réalité.

336 pages
14,50\$



éditions hurtubise hmt
ltée

7500, boulevard Newman
Ville LaSalle (Montréal)
H1N 1X2
Téléphone (514) 384-0325

Les coupures seront insuffisantes pour maintenir le déficit à \$ 3 milliards

ROBERT LEFEBVRE

QUÉBEC (PC) — Si fortes et douloureuses qu'elles pourront paraître, les compressions budgétaires de quelque \$800 millions qui seront annoncées semble-t-il aujourd'hui par le Conseil du trésor ne seront pas suffisantes pour maintenir le déficit du Québec à son niveau actuel de \$3 milliards.

Il semble de plus en plus évident, à la lumière des indications mêmes du

Le développement du tourisme s'articulera autour de l'initiative privée

ALAIN DUHAMEL

Le développement du tourisme au Québec s'appuiera de plus en plus sur l'initiative de l'entreprise privée à laquelle le gouvernement québécois entend laisser l'essentiel des interventions commerciales.

« Les orientations que j'entends donner au ministère du Tourisme, affirme le ministre, M. Yvon Picotte, mettront l'accent sur une meilleure allocation des ressources humaines et financières tout en facilitant l'engagement du secteur privé en tant qu'investisseur et gestionnaire ».

M. Picotte était hier l'invité de l'Office de tourisme et des congrès du Grand Montréal à l'occasion de son assemblée annuelle.

Titulaire du portefeuille du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Picotte a indiqué à son auditoire que le ministère du Tourisme, un ministère à vocation économique, restait une entité bien distincte du MLCP, un ministère ayant des préoccupations sociales.

Le ministère du Tourisme favorisera « la cohérence dans l'action » et « l'harmonie » dans les politiques des divers partenaires, c'est-à-dire qu'il cherchera le plus possible à diminuer ses contributions à divers programmes en évitant le doublement des efforts et en incitant le plus possible le secteur privé à financer des initiatives de développement.

L'Office de tourisme et des congrès du Grand Montréal en est un exemple: l'an dernier, ses partenaires publics ont contribué \$1,7 million à son budget de \$2,3 millions. Cette année, l'Office prévoit accroître la contribution du secteur privé de 24,2 % à 33,8 % et réduire celle de la Ville de Montréal, de 42,7 % à 36,4 %, celle du Palais des congrès de 16,5 % à 15,3 % et celle du ministère du Tourisme de 16,6 % à 14,5 %.

Le ministre reconnaît à l'Office un rôle de concertation entre tous les intervenants touristiques montréalais et souhaite qu'il partage avec le Palais des congrès les marchés à prospecter.

« L'Office doit également être celui qui amène la business en concentrant ses efforts de sollicitation et de promotion sur les marchés américains et canadiens et en laissant au Palais des congrès de Montréal le soin de sonder les autres marchés ».

L'année 1985 compte parmi les bonnes années de l'industrie touristique montréalaise. Les grandes expositions (Ramsès II, Picasso), les événements internationaux (Grand Prix, Feux d'artifice, etc.) et les festivals (cinéma, jazz, etc.) ont composé une saison estivale tout à fait remarquable.

Montréal a reçu 288 congrès auquel ont participé 165,395 délégués, comparativement à 123,939 en 1984. On estime à \$108,5 millions les dépenses des touristes.

Une initiative nouvelle a suscité un grand intérêt auprès des visiteurs. Il s'agit des guides itinérants auxquels les voyageurs ont posé près de 110,000 questions.

L'Office a répondu à 150,000 demandes de renseignements et entrepris auprès des grossistes américains et des organisateurs de voyages du Québec des programmes de promotions de Montréal, en sa qualité de destination de première valeur.

premier ministre Robert Bourassa, que le ministre des Finances Gérard D. Lévesque devra recourir à des augmentations de taxes pour combler un manque à gagner qui atteindrait aujourd'hui environ \$500 millions.

Le président du Conseil du trésor, Paul Gobeil, présenterait en effet cet après-midi des prévisions de dépenses augmentées de 4 %, soit de \$1,3 milliard par rapport au dernier exercice financier. Le gouvernement dépenserait donc au cours de la prochaine année un peu plus de \$28 milliards.

Dans une entrevue qu'il accordait ces jours derniers au quotidien Le Devoir, le premier ministre Bourassa confiait que son gouvernement était obligé d'envisager l'hypothèse d'une augmentation des taxes.

Il est cependant fort probable que cet écart de quelque \$500 millions qu'il resterait à combler sera diminué d'une façon importante d'ici le discours du budget, vers la fin d'avril.

M. Bourassa a récemment évoqué une possible croissance des revenus d'ici le discours du budget, revenus provenant soit de la privatisation de certaines sociétés d'Etat qui pourraient rapporter entre \$100 et \$250 millions, soit de la péréquation car le fédéral doit au Québec quelque \$66 millions à ce chapitre.

Quoi qu'il en soit, il ne serait pas étonnant que le premier ministre Bourassa, tel un magicien, trouve le moyen de récupérer quelque part quelques centaines de millions pour réduire le plus possible les augmentations de taxe.

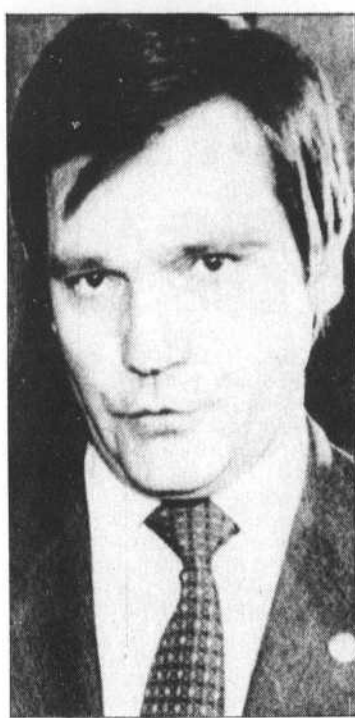
N'a-t-il pas réussi, la semaine dernière, à trouver \$158 millions pour corriger la situation des salaires d'urgence sur une période de trois ans. Et pourtant, le gouvernement dit ne pas avoir de marge de manœuvre.

D'autre part, les compressions qu'annoncera aujourd'hui le président du Conseil du trésor risquent de faire mal, très mal. Certaines coupes, prédisent les observateurs, affecteront même les moins bien nantis de la population.

On pense notamment à l'indexation des prestations d'aide sociale. En ne versant cette indexation qu'une fois l'an au lieu de quatre fois par année aux quelque 600,000 bénéficiaires, le gouvernement pourra mettre de côté, durant cette première année, entre \$35 et \$50 millions.

À niveau des garderies, on craint qu'il y ait des coupures importantes dans les subventions versées tant aux garderies elles-mêmes qu'aux parents.

Le gouvernement Bourassa a déjà fait savoir qu'il n'augmenterait pas



M. Paul Gobeil

cette année le nombre de places en garderie, alors que le gouvernement précédent s'était engagé à porter leur nombre de 28,000 à 40,000 places.

L'INP ferme ses portes

MIVILLE TREMBLAY

MONTREAL (PC) — Le gouvernement du Québec coupe les vivres à l'Institut national de productivité (INP), qui devra se résoudre à fermer ses portes après huit ans d'existence malaisée.

Le glas a sonné vendredi soir dernier, lors d'une rencontre entre le président du conseil de l'INP, M. Raymond Bachand, le directeur-général de l'organisme, M. Marcel Alain, et le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Daniel Johnson. Ce dernier les a avertis « que le gouvernement québécois ne versera aucun crédit pour la poursuite des activités pour la prochaine année », selon les mots du communiqué laconique émis hier par l'INP.

La nouvelle sera officiellement confirmée aujourd'hui par le président du Conseil du Trésor, M. Paul H. Gobeil, lors du dépôt des crédits budgétaires à l'Assemblée nationale. L'INP pourrait ne pas être le seul organisme à tomber sous le couperet des restrictions budgétaires, car la rumeur veut que le gouvernement abandonne son réseau de centres de main-d'œuvre, qui fait duplication avec celui du gouvernement fédéral.

L'INP avait été créé suite à une recommandation formulée par les participants au premier sommet socio-économique, tenu à la Mal-

baie, en 1978. Pendant longtemps, l'organisme fut lui-même affecté par un sérieux problème de productivité. L'INP a souvent été écartelé entre plusieurs vocations: un lieu de concertation tripartite (des représentants patronaux, syndicaux, gouvernementaux et universitaires forment son conseil d'administration); un centre de recherche sur la productivité; un diffuseur d'information sur la productivité, et même une boîte de consultants pour l'entreprise.

L'INP disposait d'un budget de \$1,4 million, dont la part du lion venait d'une subvention gouvernementale de \$983,000. De ses 25 employés, 21 se sont récemment syndiqués à la CSD. Ceux-ci ne savent pas s'ils seront intégrés à la fonction publique, dont ils ne font pas formellement partie.

Au cabinet de M. Johnson, on se refuse à commenter la nouvelle avant le dépôt des crédits ce matin. Mais à l'INP, on rapporte que le ministre a justifié sa décision par un recoupement des activités de l'Institut avec celles de plusieurs ministères.

Pour sa part, M. Ghyslain Dufour, vice-président exécutif du Conseil du patronat, affirme ne pas être surpris par la décision gouvernementale, qu'il approuve, même si son organisme siège au conseil d'administration de l'INP.

M. Michaud a la fièvre du printemps!

Jusqu'à Pâques

de 40 à 60% d'escompte sur tous les bijoux et toutes les montres!

LA FIÈVRE DE L'OR!

de 40 à 60% d'escompte sur la valeur réelle au RAYON du BIJOU.

Chez C.M. Michaud, le printemps nous monte à la tête et nos prix, déjà très bas, baissent encore plus! Toute notre superbe collection printanière de boucles d'oreilles, pendentifs, bagues, bracelets, chaînes, colliers de perles, bijoux à diamants, en or et en argent, vous est offerte à prix réduits de 40 à 60%. De vrais «œufs-baines» pour Pâques!

LA FIÈVRE DE L'HEURE!

de 40 à 60% d'escompte sur plus de 1 600 modèles différents de MONTRES réputées.

La plus grande salle de montres au pays peut satisfaire votre passion de l'heure. C.M. Michaud a réduit de 40 à 60% le prix suggéré de plus de 1 600 modèles différents de montres renommées, comme Seiko, Lassa, Pulsar, Bulova, Citizen, Omega, Longines, Michel Herbelin, Concord, Piaget, Baume & Mercier, Movado. Profitez-en! Le printemps, ça se fête jusqu'à Pâques chez C.M. Michaud.

Voyez ces exemples:

	Valeur réelle	Prix C.M. Michaud	PRIX SPÉCIAL*
Boucles d'oreilles or 10 K	114 \$	76 \$	62,70 \$ -45%
Chaînes or 10 K 18"	253 \$	169 \$	126,90 \$ -50%
Bagues à pierre pour homme	360 \$	240 \$	144,00 \$ -60%

* Escomptes appliqués sur la valeur réelle.

DU DIX-SEPT AU VINGT-NOUF MARS!

CADEAU GRATUIT!
Un joli cœur en or dans son écrin exclusif gratuit avec chaque achat.

POUR PÂQUES C'EST MICHAUCOLAT?

OUI MA PÂQUERETTE!

CM MICHAUD

Bijouterie C.M. Michaud
937 est, Bélanger, MONTRÉAL
279-4527

SPÉCIAL Wardair PARIS
à partir de 415\$
Voyages S.E.T.A.
2050 Mansfield, Mezz. B
281-1040

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle
Agents de brevets d'invention
et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514) 934-0272
Téléc.: 05-268656
Cable: MARION
Télécopieur

Nous pouvons limiter les quantités. Pas de plan mixe de crédit. Prix spéciaux en vigueur du 17 au 29 mars 1986.

Devant 4000 membres de l'Alliance des professeurs de Montréal

Laborit presse les enseignants de s'initier aux sciences sociales et comportementales

LAURENT SOUMIS

Au-delà de « la transmission des connaissances, souvent spécialisées, pour laquelle ils sont programmés et payés », le biologiste et humaniste Henri Laborit invite les professeurs québécois « à se familiariser avec la biologie des comportements humains et la structure des rapports sociaux qui perpétue la domination afin de communiquer ce nouveau savoir à ceux à qui ils enseignent ».

Devant 4.000 enseignants, membres de l'Alliance des professeurs de Montréal, et réunis dans le cadre d'un colloque annuel sur le thème *Éduquer à la ville*, le scientifique français a longuement plaidé, hier, en faveur d'une école qui initie les jeunes au fonctionnement de leur être, de leur pensée et de leur société.

Né en 1914 dans l'Indochine française de Hanoï, le professeur Laborit, juge que l'éducation, comme étape d'apprentissage, demeure le nerf d'une véritable guerre économique où chacune des parties cherche à produire, d'une façon de plus en plus efficace, le plus grand nombre de marchandises pour conquérir ou perpétuer sa domination.

Microcosme d'un monde où se concurrencent les sociétés commerciales, les États et les grands blocs, l'école lui apparaît comme une étape dans l'apprentissage du processus de domination d'un individu sur un au-



M. Henri Laborit

tre et d'un groupe sur son rival.

Pour l'auteur de *L'homme et la ville*, de *La nouvelle grille*, de *L'éloge de la fuite* et du *Discours sans méthode*, « la structure de la ville révèle qu'elle est l'institution privilégiée du maintien d'une structure sociale de domination ». Dès lors, il constate que « certains groupes utilisent la ville, comme l'école, pour maintenir cette structure de domination ».

En utilisant les armes que constituent l'information, la communication et l'éducation, une société marchande et productiviste n'enseignera

que ce qui permet de produire, de gérer et de reproduire la société comme elle est, juge l'auteur d'importants travaux sur le système nerveux, l'anesthésie, l'hibernation, la réanimation, la fatigue et la psychopharmacologie.

Le professeur Laborit explique ainsi la mise au rancart accélérée, dans les institutions d'enseignement et au sein de la société en général, des disciplines de la connaissance humaine aussi fondamentales que la philosophie, l'histoire, la grammaire, etc.

Fuyant cette vision productiviste et non-gratifiante de l'existence, quelques fois dans la délinquance ou la toxicomanie, et marqués par l'empreinte de leurs trois premières années de vie passées dans un environnement psycho-social et économique qui marquera leur existence, les jeunes ne se sentent pas concernés par les savoirs transmis à l'école, estime le scientifique.

« Si vous n'avez pas eu la chance de naître dans le bon milieu où vous pourriez établir votre domination ou favoriser celle d'un autre, ajoutez-il, vous êtes de moins en moins utilisable en fonction de la logique inventée par l'homme: celle de la propriété, de la compétition et du progrès technique. »

Pour Henri Laborit, la résolution des problèmes sociaux dont sont victimes « ceux qui vivent les expériences les moins gratifiantes » ne peut

aller sans « un changement de toute la structure sociale de la ville... et de la planète ».

« Il n'y a pas de méchants, dit-il; seulement des souffrants. »

C'est pourquoi il invite les enseignants à la découverte « de ce qu'ils sont, de ceux à qui ils enseignent, et de la société dans laquelle ils vivent afin de transmettre ce nouveau savoir ».

Dans cette « transformation progressive des générations à venir », Henri Laborit insiste pour que les professeurs fassent appel au vécu des jeunes. « Rien ne peut les intéresser plus intensément qu'eux-mêmes », soutient-il.

« Quand les sociétés fourniront à chaque individu dès le plus jeune âge, puis toute la vie durant, autant d'informations sur ce qui est, sur les mécanismes qui lui permettent de vivre et de vivre avec les autres, qu'elles s'efforcent depuis toujours de lui donner sur la façon la plus efficace de produire des marchandises, la vie quotidienne de cet individu risquera d'être transformée », se plaît à rêver le biologiste.

« L'individu se sentira non plus isolé mais réuni à travers le temps et l'espace, semblable aux autres mais différent, unique et multiple à la fois, conforme et particulier, passager et éternel, propriétaire de tout sans rien posséder. Cherchant alors sa propre joie, il saura en donner aux autres », conclut l'humaniste.

Opposé à cette décision, le CPJ demande à Marx de reconsidérer le dossier

Le Comité de la protection de la jeunesse sera fusionné à la Commission des droits de la personne

RENÉE ROWAN

D'ici le mois de juillet au plus tard, peut-être même avant, le Comité de la protection de la jeunesse qui vient de fêter son 10^e anniversaire, sera fusionné à la Commission des droits de la personne. Ainsi en a décidé le Conseil des ministres au cours d'une séance spéciale tenue le 15 mars.

Informés de cette décision vendredi dernier, les membres du Comité de la protection de la jeunesse demandaient hier au ministre de la Justice, Me Herbert Marx, de reconsidérer le dossier. « (...) Il s'agit d'une décision hâtive qui risque de créer une situation dont les premières victimes sont les enfants », soutiennent-ils ajoutant que la fusion entre les deux organismes risque de créer des conflits de mandats.

Prise dans une perspective de rationalisation budgétaire, la décision du ministre de la Justice a été présentée aux membres du Comité comme « irrévocable ». Ce qui explique que ces derniers n'aient pas hésité, hier, à s'adresser au ministre sur la place publique, dénonçant du même coup le fait qu'en aucun moment ils n'ont été consultés sur le bien-fondé de cette décision.

Après évaluation, ils estiment que « les inconvénients d'une telle fusion apparaissent réels en regard des économies budgétaires minimales qui en résulteraient ».

« Le mandat du Comité de la protection de la jeunesse témoigne de la préoccupation de la société québécoise de protéger l'une de ses richesses les plus précieuses: les enfants », écrivait le 17 mars le président du Comité, Me Jacques Tellier, le sous-ministre de la Justice, Me Daniel Jacoby, responsable du dossier.

Il est toujours apparu important au législateur, depuis 1974, qu'une telle préoccupation soit maintenue visible à la fois comme un rappel aux responsables des services aux enfants et comme une garantie à la population de la protection que l'État entend accorder à ses citoyens les plus faibles et les plus vulnérables, particulièrement les enfants maltraités, ajoutait Me Tellier. « Le rattachement du Comité à un autre organisme met fin à cette visibilité et risque de créer une situation de confusion dont les enfants eux-mêmes pourraient être les victimes », concluait-il.

Rappelons que le Comité a été créé par le gouvernement libéral alors que M. Robert Bourassa en était le premier ministre.

Indiquons également qu'en janvier dernier, le président du Comité de la protection de la jeunesse, Me Tellier, dont le mandat ne devait se terminer que l'an prochain, demandait d'être relevé de ses fonctions. Il vient d'être nommé membre de la Commission des affaires sociales où il occupera ses nouvelles fonctions au début d'avril.

Interrogé sur la fusion, le président de la Commission des droits de la personne, Me Jacques Lachapelle assure que le mandat du Comité continuera d'être le même: « Il faudra, précise-t-il, continuer d'assurer la même visibilité à la protection de la jeunesse que celle que l'on connaît présentement. »

Un amendement à la Loi de la protection de la jeunesse sera nécessaire, poursuit-il, pour indiquer que dorénavant cette responsabilité relève de la Commission des droits de la personne. De la même façon, il faudra aussi amender la Charte des



M. Herbert Marx

droits et libertés de la personne pour y ajouter cette nouvelle obligation.

Me Lachapelle rappelle que déjà, l'article 39 de la Charte, dit clairement que « tout enfant a droit à la protection, à la sécurité et à l'attention que ses parents ou les personnes qui en tiennent lieu peuvent lui donner ». Cela fait déjà partie de nos obligations, remarque-t-il. « Le volet protection et le mandat de la protection de la jeunesse doivent continuer à être mis en évidence de la même manière que le volet de la protection et de la promotion que l'on retrouve actuellement dans la Charte », précise le président de la Commission.

Des démarches seront aussi entreprises pour que les employés de la Commission soient éventuellement réintégrés par la Loi sur la fonction publique, ce qui n'est présente-

ment pas le cas. Ainsi, tout le personnel de la Commission serait couvert par le même régime syndical.

Dans l'hypothèse où le ministre Marx ne pourrait accéder à la demande du Comité d'échapper à la fusion, les membres de l'organisme exigent des garanties pour que la double mission de la nouvelle commission soit formellement inscrite dans sa loi constitutive et idéalement, dans l'appellation même de l'organisme pour comporter une référence explicite au fait que la nouvelle commission est mandatée pour assurer également la protection des droits particuliers reconnus aux enfants.

Dans l'état actuel du dossier, le Comité de la protection de la jeunesse deviendrait un service de la Commission. Une des hypothèses à l'étude veut que le vice-président actuel du comité, M. Jacques Dufour, deviennent un des vice-présidents de la Commission, spécialement rattaché au dossier de la protection de la jeunesse.

Les membres du Comité demandent également que la commission soit composée d'un nombre égal de commissaires provenant du secteur de la jeunesse et des autres secteurs de la société.

Les 54 employés qui travaillent actuellement au Comité seront intégrés au personnel de la Commission. Personne ne perdra son emploi, assure Me Lachapelle.

Le budget du Comité de la protection de la jeunesse sera-t-il aussi transféré à la Commission? Il est encore trop tôt pour le dire, mais on peut s'y attendre, du moins en partie. D'autant que le budget de la Commission, comme celui de tous les ministères d'ailleurs, a été coupé de 5 % pour 1986-1987.

Une Québécoise sur quatre est agressée sexuellement avant l'âge de dix-huit ans

MAURICE GIRARD

MONTREAL (PC) — Au Québec, une femme sur quatre subira une agression sexuelle avant d'atteindre l'âge adulte.

Une fois sortie de l'adolescence, la probabilité qu'elle soit victime d'un viol est un peu moins forte, même si les probabilités sont d'une sur cinq.

Devant la lourdeur des institutions à fournir une réponse rapide et efficace au problème que posent toutes les formes de violence faite aux femmes, un système parallèle d'aide s'est constitué au fil des années pour suppléer aux carences du réseau officiel, ont illustré ces derniers jours divers témoignages entendus aux audiences restreintes de la Commission d'enquête Rochon sur les services de santé et les services sociaux au Québec.

Ainsi, centres d'hébergement, maisons d'aide aux victimes d'agressions sexuelles, foyers pour femmes battues et autres ont ainsi vu le jour et ont pu se maintenir grâce aux fonds publics, en l'occurrence le gouvernement du Québec.

De la même façon, depuis 1978, 12 Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) ont été fondés un peu partout à travers la province, sauf à Montréal, où les CLSC, les urgences des hôpitaux et le Mouvement contre le viol assurent, à divers degrés, les mêmes services.

Subventionnés à raison de \$60.000 annuellement (une fois bien implantés dans le milieu), ces centres réclament une reconnaissance officielle, tout en refusant d'être incorporés à l'éléphantinesque réseau des affaires sociales.

Au plan financier, ils ont la singularité de ne pas exiger plus d'argent parce qu'ils veulent garder leur indépendance.

Pour les membres de la commission d'enquête, le propos du Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles a été, pour reprendre l'expression du commissaire Roger Bertrand, on ne peut plus « rafraîchissant ».

D'autant plus, a-t-il ajouté, que « vous ne vous enfargez pas dans les fleurs du tapis ».

De façon claire et éloquente, la présidente, Mme Diane Lemieux, a expliqué hier que les centres n'étaient pas à vendre. « Il est très important qu'on conserve notre autonomie. On ne veut pas de montant important en échange de contraintes ».

D'ailleurs, note le mémoire du groupe, « le programme de formation intensif en intervention auprès des femmes violentées pour les établissements du réseau, actuellement mis en opération par le ministère, risque d'être considérablement dilué à cause de ses structures ».

Le programme de formation de 25 intervenantes, qui feront un travail en parallèle à celui des CALACS, est « très fragmenté » et ne peut répondre aux besoins, a-t-on soutenu.

Par ailleurs, se résumant parfois à trois ou quatre employés, souvent bénévoles, les centres d'aide aux

victimes de viol, qui poursuivront dans les prochains mois leur implantation en Gaspésie, Abitibi, Saguenay et Granby, peuvent réagir rapidement et efficacement à une crise.

« On est peu nombreuses, on a de l'imagination, de la bonne volonté et on fonce ».

Quand une femme se présente en état de choc à un des centres, on n'exige pas qu'elle remplisse d'abord un formulaire avant de recevoir des soins.

Aussi curieux que cela puisse paraître, c'est à peu près l'inévitable voie à suivre à laquelle devait se plier, il n'y a pas si longtemps, une personne qui se présentait aux urgences d'un hôpital après avoir été victime d'une agression sexuelle.

Bien intentionné, le ministère des Affaires sociales, sous la gouverne de Guy Chevrette, lançait en avril 1984 sa « trousse médico-légale » (l'équivalent d'une trousse des premiers soins pour personne violée), qui permettait au personnel hospitalier de fournir la même gamme de services aux victimes - ce qu'on appelle dans le jargon des affaires sociales « le protocole d'accueil et d'intervention ».

Cette trousse n'avait qu'un défaut: elle était trop parfaite. « C'est excessivement compliqué. On y trouve une dizaine de formulaires, des éprouvettes, des plaquettes, en plus du guide. En tout, ça prend deux heures et demie pour remplir les formalités. C'est tout à fait inadéquat. Ce sont les premières heures suivant l'agression qui sont les plus déterminantes pour une victime, qui apprend alors à vivre avec son problème », souligne Mme Lemieux.

Heureusement que le bon sens a prévalu. Les hôpitaux ont établi leur propre mode d'intervention, tandis que le ministère révisait sa « trousse ».

Les relations entre le réseau, en particulier les CLSC, et les centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle sont bonnes.

Les gens se connaissent, même si on a parfois tendance dans les bureaux gouvernementaux à « refiler » les cas problèmes aux CALACS. « Quand on est dans un cul-de-sac, on vient nous chercher », dit la présidente du regroupement.

En parallèle à son travail auprès des femmes victimes, le réseau des CALACS poursuit son travail de sensibilisation dans les écoles. Ça donne des résultats.

De plus en plus, les jeunes parlent et dénoncent les « harceleurs de quartier », qui ont profité toute leur vie d'une sorte d'impunité parce qu'on jugeait dans leur entourage que leur délit n'était pas si grave que ça.

« Notre silence est leur protection », rappelle Mme Lemieux. C'est justement pour dénoncer ces injustices que les centres se mettent à l'oeuvre. Dans l'ensemble, ces travailleuses souvent bénévoles veulent continuer de jour leur rôle social, avec autant d'argent si possible, mais en marge des institutions, qui n'ont pas la spontanéité nécessaire - bureaucratie oblige - pour répondre à des demandes aussi délicates que les agressions sexuelles.

68 % des Québécois estiment que Broadbent et le NPD représentent bien leurs intérêts à Ottawa

guérin

l'éditeur

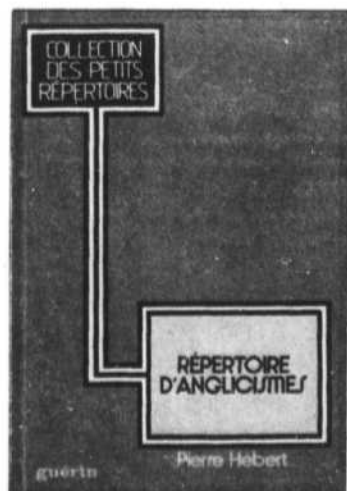
qui

édite

Répertoire d'anglicismes

Collection Petits répertoires

Auteur: Pierre Hébert



PIERRE APRIL

OTTAWA (PC) — Les néo-démocrates fédéraux ont l'intention de profiter de leur étonnante progression depuis septembre 1984 au Québec pour tenter de bâtir des organisations locales solides, capables de faire élire des députés lors de la prochaine élection générale dans plus de deux ans.

Dans le dernier sondage SO-RECOM de février 1986, le NPD a pris la peine de commander deux questions et les résultats ont été étonnants. Dans un premier temps,

ils ont appris que les Québécois affirment à 68 % que le leader Ed Broadbent et le NPD représentent bien leurs intérêts, et, dans un deuxième temps, que 77 % de la population juge important que le Québec ait des députés néo-démocrates à Ottawa.

Hier, au cours d'une rencontre avec la presse, le porte-parole des députés néo-démocrates, qui se sont donnés pour mission de préparer une percée électorale au Québec, Michael Cassidy, était tout fier de montrer des graphiques et d'expliquer ce qui était en train de se passer au Québec.

« Depuis janvier 1986, a-t-il dit, les députés néo-démocrates ont visité le Québec en moyenne deux fois par semaine, de concert avec le NPD-Québec de Jean-Paul Harney, nous avons fixé nos objectifs pour les prochains mois et discuté des dossiers fédéraux pertinents au Québec ».

Le NPD a exprimé son intention de s'intéresser particulièrement aux dossiers de l'aéroport de Dorval, de l'usine de pâtes et papiers de Desbiens, de l'avenir des chantiers maritimes de Lauzon, de l'usine General Motors de Sainte-Thérèse, de l'industrie du textile au Québec et des pluies acides.

guérin

éditeur limitée

4501 Drolet

Montréal H2T 2G2

Tél.: (514) 842-3481

En ce qui a trait au contenu, l'auteur s'est limité à recueillir les anglicismes qui lui semblaient très fréquents, sans prétentions d'exhaustivité. Sur le plan formel, certaines caractéristiques devraient rendre la consultation aisée.

ISBN-2-7601-0899-6 (69 p.) 5,95 \$

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél: (514) 849-1112	Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél: (514) 677-6525	168 est, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél: (514) 861-5647	4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél: (514) 843-6241
---	--	---	--

Jours Saints
invitation spéciale à tous les fidèles
à la Cathédrale Marie-Reine-du-Monde

- Le MERCREDI SAINT, 26 mars 1986, à 20h00, la MESSE CHRISMALE sera célébrée par plus de 200 prêtres sous la présidence de l'archevêque de Montréal MONSIEUR PAUL GRÉGOIRE.
- Le JEUDI SAINT, 27 mars 1986, à 20h00, la Cène du Seigneur sera présidée par Monseigneur André-Marie Clichella.
- Le VENDREDI SAINT, 28 mars 1986, à 15h00, la méditation du Chemin de la Croix sera présidée par Monseigneur Grégoire et animée par Monseigneur Clichella.
- À 17h00, Monseigneur Grégoire présidera également l'Office du Vendredi Saint.
- Le SAMEDI SAINT, 29 mars 1986, à 20h00, Monseigneur Clichella présidera la Vigile Pascale en présence de Monseigneur Grégoire.
- Le DIMANCHE DE PÂQUES, 30 mars 1986, à 11h00, la messe de la Résurrection sera présidée par Monseigneur Paul Grégoire.

LE DEVOIR *1985*
invitent 100 couples
à la Première du spectacle
"RETROUVAILLES"
Isabelle AUBRET
le mardi
8 avril
à 20 heures
OU
THÉÂTRE
ARLEQUIN
1004 est, Ste-Catherine, Montréal

Remplir ce coupon et le faire parvenir à: **Concours ISABELLE AUBRET**
CIEL MF
C.P. 98,5
Longueuil, Qc. J4H 3Z3

Le concours débute le 17 mars pour se terminer le 29 mars 86

Le texte des règlements relatifs à ce concours est disponible à la station CIEL MF

La valeur des prix offerts est d'environ 3000\$.

Nom _____ Adresse _____ Ville _____ Code postal _____ Tél. _____

ARTS ET SPECTACLES

Molière, Guitry, Shaffer au Bois-de-Coulonge

THEATRE

ROBERT LÉVESQUE

Pour marquer le 10e anniversaire du Théâtre du Bois-de-Coulonge, le directeur artistique de la compagnie, François Tassé, mise sur Molière, Guitry et Shaffer. Dans un communiqué de Québec, M. Tassé, en rendant publique sa programmation estivale pour 1986, a d'abord rendu hommage au fondateur du théâtre, Jean-Marie Lemieux, décédé l'an dernier.

La saison 86, qui va de la fin mai à la fin août, avait d'abord été planifiée par Tassé et Lemieux en juillet 85. À ce moment, indique François Tassé, Lemieux songeait à monter Hamlet. Les plans ont dû être modifiés. La saison s'ouvrira donc le 31 mai sous la tente du bois de Coulonge avec un Molière emballant, qu'aucune compagnie pourtant n'a affiché depuis longtemps, Les Femmes savantes.

François Tassé a fait appel à un metteur en scène danois, Lucian Giurcescu, pour diriger la comédie de Molière. Le spectacle sera d'abord donné en marge de la Quinzaine internationale de théâtre de Québec (30 mai-14 juin) et poursuivra sa carrière jusqu'au 5 juillet.

Le 25 juin, au café-théâtre du Vieux-Port (la seconde scène du Bois-de-Coulonge), on offrira Une folie de Sacha Guitry avec, entre autres, la comédienne Monique Miller. Le Guitry sera donné jusqu'au 2 août. Enfin, Alexandre Hausvater mettra en scène Assassin de l'auteur britannique Anthony Shaffer (Amadeus), dont la première aura lieu sous la tente le 18 juillet et la dernière le 30 août.

Les comédiens Jean Besré, Jean-René Ouellet et Yves Jacques, qui joueront cet été, ont été engagés au Bois-de-Coulonge à titre de conseillers artistiques.

Vinci à Québec. Après les supplémentaires au Quat'Sous, où ce spectacle fait salle comble, le Vinci de Robert Lepage déménagera aussitôt à Québec où il prendra l'affiche de l'Implantheâtre (2, rue Crémazie est) du 15 au 26 avril.

Au 26 bis, impasse du Colonel-Foisy Un premier rendez-vous manqué

ROBERT LÉVESQUE

26 bis, impasse du Colonel-Foisy, de René-Daniel Dubois, dans une mise en scène de Jean-Marie Lelièvre et une scénographie de Michel Crête. Avec Elizabeth Chouvalidze et Serge Dupire. Au Café de la Place jusqu'au 26 avril.

Après l'admirable Being at home with Claude, créé au Quat'Sous dans une mise en scène exemplaire de Daniel Roussel, et après les Contes pour une tribu perdue parmi tant d'autres joués à l'Espace libre par les troupes Omnibus dans une mise en scène laborieuse de Jean Asselin, voici ce fameux 26 bis, impasse du Colonel-Foisy, que l'on connaît depuis trois ans par la publication du texte chez Leméac.

Que l'on connaît depuis trois ans... voilà bien un problème. La pratique est peu sage de livrer publiquement un texte dramatique si longtemps avant sa première vie au théâtre. On se prend à l'imaginer, cette pièce, on la relit, on l'aime, on fait sa mise en scène, en somme, et l'on arrive à la première poluée par cette fréquentation de la pièce. Alors le risque d'être déçu est grand. Evanc

la perte de cette innocence, nécessaire au théâtre de création, on reste sur son quant-à-soi comme je l'ai fait au Café de la Place.

Attention ! Il ne s'agit pas de croire qu'on doit aller au théâtre sans connaître la pièce. Tout le répertoire tomberait. Mais, dans le champ du théâtre re-joué (tout, sauf les nouveaux textes), on va voir ce que monsieur Untel a fait de la pièce unetelle. On entre dans le champ de la mise en scène. C'est le Vania de Brasseur, le Hamlet d'Hausvater. On ne veut plus tant découvrir la pièce que sentir (et être touché par) la vision qu'en dégage en son temps tel ou tel homme de théâtre.

Alors que la création, les premiers pas d'une pièce sur les planches, la première conception scénique d'une oeuvre, c'est autre chose de plus important, de plus formidable lorsque réussi, ou de plus dangereux lorsque raté.

Sortir du Rideau Vert déçu, c'est sans conséquences. Il y a là des gens qui perdurent à reproduire un théâtre dépassé. On peut parfois, dans ce théâtre bourgeois, y voir pourtant ému d'une chose, d'un frémissement d'acteur; on sent toujours ce sentiment de sacré qui circule dans tout théâtre, là où des comédiens, que ce

soit au théâtre des Variétés ou à l'Espace libre, s'avancent en scène. Mais, au-delà de cet amour tout-temps et toute-forme du théâtre, il y a le théâtre actuel, vivant, celui de l'audace et du risque, et il y a ceux qui n'affrontent plus ce danger, et ceux qui en font leur condition première.

Mais ma digression s'étire.

Je suis sorti déçu de la création de 26 bis... non pas parce que les artistes qui l'ont signé ne prennent pas de risques: ils sont de ceux qui en vivraient. Mais parce que, à la première borne du chemin théâtral, celle où la pièce se présente dans son premier habit (comme le Godot de Roger Blin en 1953, habit-clocharde qui enserrait encore le chef-d'oeuvre de Beckett), je n'ai pas senti que l'on rendait justice à cette oeuvre de Dubois, à ce cri d'amour dramatique terriblement organisé dans son apparent puzzle, à cette vivante et débordante brassée de mots et de phrases qui, de l'auteur à son personnage, se répercutent et vont vers la salle dans un aller-retour qui pourrait être si magistral, comme l'était celui des Bédouins.

Une princesse russe, qui n'en est pas une, qui nous explique que l'auteur veut qu'elle fasse telle chose, qui la triche avec la salle, qui part dans ses réci's baroques tout en se reportant en pensée dans la coulisse et en lançant une oeillette à un spectateur, cela, chez Dubois, c'est le vé-

hicule d'une errance qu'il veut totale. Scène, salle, coulisse, nuit, lumières, spectateurs: c'est le champ d'action de cette «impassé bis». Cette impasse où l'on va trouver le théâtre, où l'auteur se glisse entre la complexité de l'existence et la magie du verbe.

Au Café de la Place, le théâtre de Dubois ne fonctionne pas autrement que par ce que l'on retient d'un texte entendu. Les détours ne se font pas, les nuances encore moins, les couleurs s'uniformisent, on reste à écouter le texte d'une pièce dont les acteurs nous indisposent.

Dans la mise en scène lourdaude de Lelièvre, mal orchestrée autour d'un canon et de son affût (le premier cliché qui passait; l'auteur suggérait un récamier), les comédiens Chouvalidze et Dupire n'inspirent rien. Mme Chouvalidze, dont le jeu rappelle parfois la Boublouina de Zorba, met beaucoup d'effort et réussit un de ses gros travaux en carrière, mais elle demeure en deçà de la subtilité du personnage-actrice. L'auteur, dans l'édition de Leméac, signifie que le rôle de la princesse russe devrait revenir à un comédien. Il était important, pour la création, de respecter cette indication.

Quant à Serge Dupire, il est pénible de le voir jouer, et de si près, comme s'il auditionnait. Bref, à ce 26 bis... le premier rendez-vous est manqué.

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — "Toby" 7 h, 8 h 45
ASTRE II: — "La cage aux folles 3" 7 h 15, 9 h
ASTRE III: — "Rocky 4" 7 h, 8 h 45
ASTRE IV: — "Delta force" 7 h, 9 h 20
BERRI I: (288-2115) — "Trois hommes et un couffin" 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 20, 9 h 15
BERRI II: — "La cage aux folles" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
BERRI III: — "Rouge baiser" 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30
BERRI IV: — "Pouvoir intime" 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h
BERRI V: — "Tangos, l'exil de Gardel" 12 h, 2 h 15, 4 h 45, 7 h 15, 9 h 45
BONAVENTURE I: (861-2725) — "F.X." 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 30
BONAVENTURE II: — "Hitcher" 12 h 50, 2 h 50, 4 h 50, 7 h, 9 h
BROSSARD I: (465-5906) — "Toby" 7 h, 9 h
BROSSARD II: (465-5906) — "Rémô sans arme

et dangereux" 7 h, 9 h 20
BROSSARD III: — "Souvenirs d'Afrique" 8 h 15
CINÉMA CAPITOL: (849-0041) — "L'honneur de Prizzi" 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 10, 9 h 30
CINÉMA CHATEAUGUAY I: (698-0141) — "Trois hommes et un couffin" 7 h 15, 9 h 15
CINÉMA CHATEAUGUAY II: — "Toby" 7 h, 9 h 15
CARTIER-LAVAL: (663-5124) — "La cage aux folles 3" 7 h 20, 9 h 15
CHAMPLAIN I: (524-1685) — "Toby" 7 h 15, 9 h 15
CHAMPLAIN II: — "Rémô sans arme et dangereux" 7 h 25, 9 h 35
CINÉMA V: 5560 ouest Sherbrooke (489-5559) — "Stroszak" 7 h, 9 h
CINÉMA W: — "Sugarbaby" 7 h 15 — "Meetings with remarkable men" 9 h 15 — "Péril en la demeure" 9 h 30
CINÉMA DE PARIS: (875-1882) — "Delta

SUR SCENE

L'AIR DU TEMPS: 191 ouest St-Paul (842-2003) — Jazz tous les soirs — spectacles à 10h, 11h 30 et 00h 45 — Les lundis soirs Jean Session avec Clisco Normand — The Joey Goldstein Band — original electric jazz, avec Anthony Panacci, claviers, Danny Cumbly, basse, et Mark Kelso, batterie, du 25 au 30 mars
BAR 2080: 2080 rue Clark, Mt (285-0007) — Jazz tous les soirs — Michael Gauthier, guitariste de jazz, en spectacle, du jeu au dim, à compter de 22h
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE TERRE-BONNE: Terrebonne — Voyage dans le système solaire — avec Maurice Provencher, astronome, le 25 mars à 19h
BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert, Mt (242-2808) — Spectacle Marie-Perle Quintin, pianiste, tous les soirs, du lun. au ven. de 17h à 20h. — Spectacle de Jean Casteau, auteur-compositeur et interprète, accompagné à la guitare, du jeu au dim, à 22h
CAFÉ CAMPUS: 3315 chemin Reine-Marie, Montréal — Party des 70's, hits des années 70, le 25 mars
CAFÉ DE LA PLACE: PDA (842-2112) — 26 bis, impasse du colonel Foisy — de René-Daniel Dubois.

TELEVISION

2 CBFT	20.30	Entre chien et loup	23.14	ciano Pavarotti
12.00	21.00	Made in Québec	23.15	Intermède
12.00	22.00	Pour l'avenir du risque	23.35	Cocoricocoboy
12.00	23.00	Les nouvelles TVA	23.50	Le journal
12.00	23.30	ici Montréal	24.20	Radio-France-Internationale
12.30	23.35	Les sports		
12.30	23.50	La couleur du temps		
13.30	24.00	Cinéma de fin de soirée		
14.30		«Attila, fléau de Dieu» it. 55 avec Anthony Quinn, Sophia Loren et Henri Vidal		
16.00				
17.00	12.30	RADIO-QUÉBEC		
17.30	13.00	À propos de bureaucratie		
18.00	13.00	Québec school télécasts		
18.25	13.30	Le marché aux images		
18.29	14.30	Inter-Action		
18.30	15.30	Droit de parole		
19.00	16.30	Reprise action		
19.30	17.00	La période de questions		
20.00	18.00	Passé-Partout		
20.30	18.30	Téléservice		
21.00	19.27	Tirage de la Quotidienne		
22.00	19.30	Justice pour tous		
22.25	20.00	Arrimage		
23.00	20.30	Les grands du cinéma		
23.04		«Costa Gavras»		
23.15	21.00	Ciné-Mardi		
23.20		«Mortelle randonnée» fr. 1983 avec Isabelle Adjani, Michel Serrault, Stéphane Audran et Guy Marchand		
23.50	23.00	Téléservice		
10 CFTM	99 T V F Q (Câble)			
12.00	12.30	Les nouveaux jeux de 20 heures		
12.15	13.00	La chance aux chansons		
	13.30	Mardi Cinéma: les jeux		
	14.40	Les jours de notre vie: la confrontation au présent		
14.30	15.30	Radio-France-Internationale		
	16.30	C'est encore mieux l'après-midi		
15.30	18.00	Le Journal		
16.00	18.30	Des chiffres et des lettres		
16.30	19.00	Aujourd'hui la vie		
17.00	20.00	Les nouveaux jeux de 20 heures		
18.00	20.30	Le grand échiquier: Lu-		

Théâtre d'Aujourd'hui — Les Baleines de Jean-Raymond Marcoux avec Louise Deschâtlets, Hélène Loiselle, Luc Morissette et Aubert Pallascio. À l'affiche jusqu'au 5 Avril. Publi-reportage

force" 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30
CINÉMA DU VILLAGE: 1220, Ste-Catherine est (523-3239) — "In heat" 1 h, 2 h 30, 4 h, 5 h 30, 7 h, 8 h 30, 10 h
CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE: (842-9788) — "The City men" 18 h 35 — "Vers le sud" 20 h 35
CINÉPLEX I: — "Delta force" 1 h 45, 4 h 20, 7 h, 9 h 30
CINÉPLEX II: — "Trip to Bountiful" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CINÉPLEX III: — "White nights" 1 h 15, 4 h, 6 h 45, 9 h 30
CINÉPLEX IV: — "Murphy's romance" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINÉPLEX V: — "Back to the future" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
CINÉPLEX VI: — "Toby Mattheus" 1 h 30, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20 — "Quicksilver" 9 h 20
CINÉPLEX VII: — "Une femme ou deux" 1 h 35, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CINÉPLEX VIII: — "Runaway train" 1 h 05, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 40
CINÉPLEX IX: — "Kiss of the spider woman" 1 h, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 30
CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — "Retour vers le futur" 1 h 50, 5 h 05, 9 h 10 — "Comment cliquer un million" 3 h 10, 7 h 10
CINÉMA MONTRÉAL II: — "Les goonies" 12 h, 4 h, 7 h 30 — "Histoire sans fin" 2 h

4031) — Salle Germaine Malopart. Concert-midi, récitation de clarette, classe de Rafael Masella, le 25 mars à 12h. — Salle Gabriel Cusson: récital de guitare, classe de Jean Vallières, le 25 mars à 20h.
ÉGLISE SAINT-ANTONIN: 5391 rue Snowdon, Montréal (523-1211) — "Les baleines" de Jean-Raymond Marcoux, à compter du 13 mars, du mar. au sam. 20h 30, le dim. à 20h.
THÉÂTRE CENTAUR: 453 St-François-Xavier, Mt (288-3161) — "Master Class" de David Pownall, le 13 mars au 8 avril, mar. au sam. 20h, mat. le 14 mars à 14h, et le 6 avril à 14h.
THÉÂTRE MAISONNEUVE: PDA (842-2112) — "Gamine Copita", le 25 mars à 20h.
THÉÂTRE MERIDIEN: Place Desjardins, Basile 2, Mt (285-1968) — Le groupe de tango argentin Tango X 3, en spectacle du 27 au 29 mars à 20h 30.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 ouest rue St-Catherine, Montréal (861-5653) — "Un chapeau de paille d'Italie", de Eugène Labiche, m. en s. Daniel Roussel, à compter du 13 mars, du mar. au ven. 20h, le sam. à 16h, et 21h.
THÉÂTRE PORT-ROYAL: PDA (842-2112) — La Compagnie Jean Duceppe présente "Charbonneau et le chef" de John Thomas McDonough, m. en s. Paul Hébert, du 19 au 21 avril, sam. 20h, sam. 17h, et 21h, dim. 15h.
THÉÂTRE QUAT'SOUS: 100 est ave des Pins, Mt (845-7277) — "Vinci" spectacle de Robert Lepage, environnement sonore de Daniel Tassé, du 4 au 30 mars, du mar. au sam. 20h, le dim. 15h.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4684 St-Denis, Mt (844-1793) — "Les papiers d'aspren" de Henry James, adaptation de Marguerite Duras, m. en s. François Barbeau, du 4 mars au 5 avril, mar. au ven. 20h, sam. 17h, et 21h, dim. 15h.
THÉÂTRE DE LA VEILLE LEE: 1371 est rue Ontario, Mt (528-7288) — O Verrito Danse présente "Timber" du 12 au 30 mars, du mar. au dim. à 20h 30.
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 200 Vincent d'Indy, Montréal — Salle B-484: Récital de piano, Catherine Morin, œuvres de Bach, Brahms, Gagnon et Schubert, le 25 mars à 18h.
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL: Salle J-2020, 1455 rue St-Denis, Montréal — Les étudiants du département de théâtre présentent une création et adaptation de "La métamorphose" de Franz Kafka, m. en s. Danielle Plourde, le 26 mars, 19h, et 20h 30, le 27 mars 14h, et 20h 30, le 28 mars, 14h, et 20h 30, le 29 mars, 14h, 19h, et 20h 30.
THÉÂTRE LE PIGEONNIER: 138 nord Wellington, Sherbrooke (564-2080) — "L'Idiot" de Dostoevski, adaptation Gabriel Aréau, du 26 au 29 mars à 20h 30.
GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC: Québec — Salle Louis-Frédéric: Orchestre symphonique de Québec, série Grande Musique A. Simon Strealfeld, chef d'orchestre, le 25 mars à 20h.
IMPLANTHÉÂTRE: 2 rue Crémazie est, Québec (529-2183) — Le Théâtre Repère présente "Le cœur qui cogne" de Larry Kramer, m. en s. Jacques Lessard, du 21 mars au 6 avril, 20h 30, les dim. 23 mars et 6 avril, à 15h.
THÉÂTRE DU GRAND DÉRANGEMENT: 30 St-Stanislas, Québec (692-3000) — La Manufacture présente "Something red" version française, jouée du 26 au 28 mars, au sam. à 20h.
CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa — Salle Opéra: Le Ballet national du Canada, 25 au 27 mars à 20h 30 — Salle Théâtre: Jean-Paul Sévillia, le 25 mars à 20h. — Salle Studio: "Shuff as dreams are made on" de Fred Cuckey, à compter du 18 mars, sam. 20h, 14h, et 20h.
THÉÂTRE DE L'ÎLE: 1 rue Wellington, Hull — "Lorsque l'enfant parait" de André Roussin, du 19 mars au 10 mai, du mar. au ven. 20h 30, le sam. 19h, et 22h.
SALLE RENÉ-PROVOST: 110 rue Wright, Hull (771-6689) — Notre théâtre quotidien "de Georges Astalos, du 21 mars au 5 avril, du mar. au sam. à 20h 30.
THÉÂTRE DU PETIT BONHEUR: 57 est rue Adelaide, Toronto (392-5192) — "Duo pour voir obstinées" de Marjorie Pelletier, m. en s. John Van Burek, du 18 mars au 13 avril, du mar. au sam. 20h, le dim. à 14h 30.

LA CROISSETTE: 1201 O. Dorchester (878-2000) — Marie-Andrée Ostiguy, pianiste, du dim. au ven. 18h, à 23h.
LE POINT DE VUE: 1201 ouest Dorchester (878-2000) — Suzanne Bernhume, harpiste, du lun. au dim.
L'ESKABEL: 1237 Sanguinet, Montréal (849-7164) — "Adam et Eve sur la Main" — "Soleil noir ou la nuit blanche" — "La cave aux images" spectacle performance danse-théâtre de Louis Guillemette et de Pierre Blackburn, du 25 au 29 mars, mar. au ven. 20h 30, sam. 20h, et 22h 30.
L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000) — John Steer, pianiste-animateur, du lun. au sam. de 21h à 02h.
MAISON DE LA CULTURE CÔTE-DES-NEIGES: 5290 chemin Côte-des-Neiges, Montréal (872-5689) — Concert de jazz avec Wondur Brass, le 25 mars à 20h.
MAISON THÉÂTRE: 255 est rue Ontario, Montréal (288-7211) — L'Arrière-Scène présente "Les boîtes" — théâtre d'images poétiques, le 27 mars, 9 h à 30.
LE MILIEU: 5380 St-Laurent, Montréal (277-5789) — Les Rogers, du 13 au 29 mars, du mer. au ven. à 20h, le sam. 19h, et 22h.
PIPS CLUB DE BAGGAMMON: 3774 St-Denis, Mt (284-0613) — Le championnat de baggagmon de Montréal, 1er prix de \$2,000.00, du 1 au 30 mars, de 17h à 23h.
RISING SUN: 286 ouest Ste-Catherine, Mt (861-0657) — "Moo" new music rock, le 25 mars
SALLE CLAUDE CHAMPAGNE: 202 Vincent d'Indy, Montréal — Concert de la Chorale et de l'Ensemble vocal de la faculté, dir. Jean-François Sénot, au piano, Glenn Ferland, œuvres de Bach, Kolady, Schubert et Wolff, le 25 mars à 20h.
SALLE ANDRÉ MATHIEU: Collège Montmorency, 475 Boul. de l'Avenir, Laval (867-1610) — Les Grands Explorateurs présentent "L'Inde fabuleuse" le 3 avril, à 20h.
SALLE POLLACK: 555 ouest rue Sherbrooke, Mt — Solistes étudiants, piano, violoncelle, le 25 mars à 17h. — Récital, classe d'interprétation Leiders et Chansons, dir. Jo-Anne Bentley et Michael McMahon, œuvres de Mendelssohn, Fintz, Ravel, Rodrigo, Granados, Schumann, Britten et Poulenc, le 25 mars à 20h.
SPECTRUM: 318 ouest rue Ste-Catherine, Montréal (861-5851) — Profil, ouest, le 26 mars à 19h 30, et 22h.
STATION 10: 2071 ouest rue Ste-Catherine, Montréal (934-1419) — Menk Trout-Pack et The Core, 26 mars

3 HOMMES et un couffin
CÉSAR - MEILLEUR FILM FRANÇAIS DE L'ANNÉE
BERRI
LE DAUPHIN
ST-DENIS - STE CATHERINE 288-2115
ST-DENIS - JARRY 388-5527
PLACE LONGUEUIL 879-7451

LA CAGE AUX FOLLES
MICHEL SERRAULT
UGO TOGNAZZI
"ELLES" se marient
LE DAUPHIN
ST-DENIS - STE CATHERINE 288-2115
ST-DENIS - JARRY 388-5527
PLACE LONGUEUIL 879-7451
CARTIER-LAVAL
228 BOUL. DES LAURENTIDES 863-5124
ASTRE
9480 LACORDAIRE 327-5001

ELYSEE I: (842-6053) — "Voyage à Paimpol" 7 h 15, 9 h 15
ELYSEE II: — "Les princes" 7 h, 9 h
FAIRVIEW I: (697-8095) — "Wild cats" 7 h, 9 h 10
FAIRVIEW II: — "Down and out in Beverly Hills" 15 h 15
GREENFIELD 1: (871-6129) — "Police academy 111" 6 h 15, 8 h, 9 h 45
GREENFIELD 2: — "Le diamant du Nil" 7 h, 9 h 10
GREENFIELD 3: — "Gung Ho" 7 h 15, 9 h 15
IMPERIAL: (288-7102) — "Pretty in pink" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20
JEAN-TALON: (725-7000) — "Retour vers le futur" 7 h 15, 9 h 45
KENT I: (489-9707) — "Police academy 111" 6 h 15, 8 h, 9 h 45
KENT II: — "Down and out in B.H." 7 h 15, 9 h 15
L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — "Le déjaneur sur l'herbe" 6 h 30 — "Fanny" 7 h — "L'homme qui aimait les femmes" 9 h 15 — "Les 400 coups" 9 h 30
LAVAL I: (888-7778) — "Police academy 111" 6 h 15, 8 h, 9 h 45
LAVAL II: — "Pretty in pink" 7 h 15, 9 h 20
LAVAL III: — "Le diamant du Nil" 7 h, 9 h 10
LAVAL IV: — "9½ weeks" 7 h 05, 9 h 30
LAVAL V: — "Gung Ho" 7 h 15, 9 h 25
LAVAL-ODEON I: (687-5207) — "Souvenirs d'Afrique" 8 h
LAVAL-ODEON II: — "Toby" 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S I: (861-7437) — "Police academy 111" 1 h, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h, 9 h 45
LOEW'S II: — "The Color Purple" 12 h 15, 3 h 10, 6 h 05, 9 h
LOEW'S III: — "Down and out in B.H." 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25
LOEW'S IV: — "The Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 15
LOEW'S V: — "Young Sherlock Holmes" 12 h 45, 2 h 50, 4 h 55, 7 h, 9 h 05
MERCIER: (255-6224) — "Souvenirs d'Afrique" 8 h
LE MILIEU: (277-5789) — "La grille et le dent" 19 h 15, 21 h
OMEGACOPPE: (525-8600) — "Subway" 7 h 30, 9 h 30 — "Le pouvoir du mal" 7 h, 9 h 30
OUTREMO: (277-4145) — "Elles sont folles ces publicités" 7 h 15 — "Aba Sada ou l'emprise des sens" 9 h 30
PALACE I: (668-9991) — "Gung Ho" 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25
PALACE II: — "9½ weeks" 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40
PALACE III: — "Youngblood" 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25
PALACE IV: — "Wild cats" 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 10, 9 h 20
PALACE V: — "After hours" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
PALACE VI: — "Highlanders" 12 h 50, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
PARADIS I: — "Toby" 7 h, 9 h 45
PARADIS II: — "Soleil du nuit" 7 h 30
PARADIS III: — "Retour vers le futur" 7 h, 9 h 10
CINÉMA PARALLÈLE: (843-6001) — "Quel numéro what number?" 19 h 30 — "Lettres d'amour en Somalie" 21 h 30 (22 au 27 mars)
PARISIAN I: (866-3856) — "Glamour" 12 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20
PARISIAN II: — "Anne Trister" 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 30
PARISIAN III: — "Ran" 2 h, 5 h 05, 8 h 15
PARISIAN IV: — "Profs" 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 30
PARISIAN V: — "Le diamant du Nil" 12 h 45, 2 h 50, 4 h 55, 7 h, 9 h 10
PLACE LONGUEUIL I: (679-7451) — "Pouvoir intime" 7 h 20, 9 h 10
PLACE LONGUEUIL II: — "La cage aux folles 3" 7 h, 9 h
PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — "Cross roads" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30, 11 h 30
PLACE ALEXIS NIHON II: — "Brazil" 2 h, 6 h, 9 h
PLACE ALEXIS NIHON III: — "Out of Africa" 2 h, 6 h, 9 h
PLACE DU CANADA: (861-4595) — "Hannah and her sisters" 7 h, 9 h 15
PLACE DU PARC I: (944-6470) — "Poulet au vinaigre" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
PLACE DU PARC II: — "Cocoon" (fr) 12 h 45, 3 h, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 15
PLACE DU PARC III: — "Youngblood" 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15
SAINT-DENIS I: (845-3222) — "La première aventure de Sherlock Holmes" 12 h 30, 3 h 15, 6 h 40, 18 h 50, 21 h
SAINT-DENIS II: — "Vampire...vous avez dit vampire" 13 h 05, 17 h, 20 h 55 — "Runaway" 15 h 05, 19 h
VERSAILLES I: (353-7880) — "Le diamant du Nil" 7 h, 9 h 10
VERSAILLES II: — "Pretty in pink" 7 h 15, 9 h

3 HOMMES et un couffin
CÉSAR - MEILLEUR FILM FRANÇAIS DE L'ANNÉE
BERRI
LE DAUPHIN
ST-DENIS - STE CATHERINE 288-2115
ST-DENIS - JARRY 388-5527
PLACE LONGUEUIL 879-7451

HANNAH AND HER SISTERS
Lun. à Jeu.: 7.00 - 9.15
PLACE DU CANADA
VIA CHATEAU CHAMPLAIN 861-4500
Aussi à: Paimpol, Ste-Adèle

P.R.O.F.S.
Un film de PATRICK SCHULMANN
Le PARISIEN
480 STE CATHERINE O. 866-3856

Glamour
Le PARISIEN
480 STE CATHERINE O. 866-3856

VOYAGE A PAIMPOL
ELYSEE
35 MILTON (842-6053)

LES PRINCES
ELYSEE
35 MILTON (842-6053)

RAN
Le PARISIEN
480 STE CATHERINE O. 866-3856

Anne Trister
Le PARISIEN

INFORMATIONS INTERNATIONALES



Des Sud-Coréens ont défilé dans les rues hier pour demander une révision de la constitution du pays. La manifestation était organisée par le principal parti d'opposition, le Nouveau parti démocratique de Corée.

Les \$350 millions offerts aux victimes de Bhopal

New Delhi dénonce l'accord d'Union Carbide

(AFP, Reuter) — Le gouvernement, qui a réclamé au moins \$1 milliard à la compagnie Union Carbide pour les victimes de Bhopal, a qualifié le versement de \$350 millions prévu par la compagnie. En revanche, Wall Street a très bien réagi hier à l'accord de principe.

Il reste que de nombreux experts partagent le jugement de New Delhi.

Union Carbide a indiqué au cours du week-end qu'elle avait accepté de verser \$350 millions de dédommagement sur une période de dix ans aux victimes de la fuite d'isocyanate de méthyle de son usine indienne de Bhopal le 3 décembre 1984 (2,000 morts et 200,000 personnes intoxiquées selon certaines estimations).

L'action d'Union Carbide était en hausse de plus d'un dollar et demi à \$21 hier matin à Wall Street, les milieux financiers estimant qu'un tel accord à l'amiable permettrait à la société chimique américaine de se ti-

rer à bon compte de cette affaire alors qu'elle est confrontée à des actions en justice réclamant des dizaines de milliards de dollars de dédommagement.

Les spécialistes ont toutefois jugé le montant de \$350 millions nettement insuffisant et ont noté que de nombreux obstacles demeuraient avant la conclusion d'un accord définitif, notamment un refus de New Delhi de s'associer à cet accord et les disputes persistantes sur le fait de savoir qui représente légalement les victimes de Bhopal.

Cependant, un avocat représentant le gouvernement indien aux États-Unis, Me Bruce Finzen, a noté pour sa part que New Delhi n'était pas partie prenante de cet accord. Il a ajouté que les avocats américains avec qui Union Carbide et le juge new-yorkais John Keenan avaient négocié cet accord n'avaient pas le droit de représenter les victimes, ce droit appartenant exclusivement à

New Delhi.

Cette interprétation est contestée par les avocats américains qui s'étaient précipités à Bhopal après la catastrophe afin d'obtenir les droits de représentation des victimes et la question n'a jamais été tranchée par les tribunaux américains.

Un de ces avocats, Melvin Belli, s'est déclaré opposé à l'accord, estimant qu'il aurait du porter sur une somme plus proche d'un milliard de dollars.

De nombreux experts ont d'autre part noté qu'Union Carbide disposait d'une assurance de \$200 à \$300 millions relative à son usine de Bhopal et que l'accord négocié, surtout s'il était étalé sur dix ans, ne coûterait pratiquement rien à une société dont le chiffre d'affaire annuel atteint plusieurs milliards de dollars.

La compagnie américaine a toujours prétendu que la catastrophe de Bhopal était sans doute due à un sabotage et que sa filiale indienne était responsable, affirmant que l'affaire

devait être jugée devant les tribunaux indiens où les dommages et intérêts seraient sans doute beaucoup moins élevés qu'aux États-Unis.

Elle avait toutefois déjà formulé l'année dernière une première proposition, repoussée par New Delhi, de \$200 millions de dédommagement, après avoir effectué un premier versement de \$5 millions.

Le juge Keenan qui s'occupe de cette affaire à New-York s'efforce depuis plusieurs mois de mettre au point un accord à l'amiable qui permettrait d'éviter des années de litiges devant les tribunaux et d'indemniser rapidement les victimes.

Devant les premières réactions négatives à l'accord de principe annoncé pendant le week-end, il est probable que cette solution ne sera pas rapidement mise en place, à moins qu'Union Carbide accepte une augmentation substantielle de la somme proposée, estimant-on hier dans les milieux qui suivent l'affaire.

Les Français estiment que la responsabilité de la politique étrangère revient à Mitterrand

PARIS (AFP) — Les Français estiment que le président, M. François Mitterrand, doit garder la responsabilité de la politique étrangère dans le système de cohabitation entre le président socialiste et le gouvernement de droite issu des élections du 16 mars, selon un sondage effectué par l'institut de sondage Ipsos et publié hier par le journal *Le Monde*.

Selon la majorité des personnes interrogées, c'est le président Mitterrand, et non le premier ministre, M. Jacques Chirac, qui doit s'occuper du règlement de la question des otages français au Liban (47 %), avoir la responsabilité de la politique française au Tchad (54 %) et représenter la France au prochain sommet des grands pays industriels qui se tiendra au Japon (53 %) ainsi qu'à celui des pays européens à Bruxelles (51 %).

Les électeurs socialistes sont naturellement beaucoup plus nombreux que ceux de droite à estimer qu'en

matière de politique étrangère, la principale responsabilité revient dans tous les cas au président.

Les électeurs de droite se montrent plus nuancés. Une majorité d'entre eux estime que M. Mitterrand doit s'occuper du règlement de la question des otages au Liban et avoir la responsabilité de la politique française au Tchad. En revanche, une majorité d'électeurs de droite estime qu'il revient à M. Chirac de représenter la France aux sommets du Japon et de Bruxelles.

Tout se passe comme si les électeurs de droite souhaitent que M. Mitterrand traite les dossiers en cours, en attendant que le premier ministre prenne le relais pour les problèmes de politique étrangère à venir.

Par ailleurs, une majorité des personnes interrogées estime que le président de la République et le gouvernement de M. Chirac pourront gouverner ensemble. À noter que les électeurs socialistes sont plus nom-

breux encore que ceux de droite à se déclarer optimistes à cet égard.

Selon un autre sondage publié hier par le *Quotidien de Paris* (droite) et réalisé par l'Institut français de recherches, d'enquêtes et de sondages (IFRES), 65 % des personnes interrogées estiment souhaitable que la cohabitation dure, même si 45 % estiment peu probable qu'elle se prolonge.

En ce qui concerne les mesures que les Français souhaitent voir réalisées en priorité par le nouveau gouvernement, l'amélioration des mesures financières d'aide pour un troisième enfant vient largement en tête (77 % des personnes interrogées), suivie de l'instauration d'une aide pour le retour des immigrés et le changement du code de nationalité française (qui définit les conditions d'acquisition de la nationalité française), de la libération des prix et du retour au mode de scrutin majoritaire pour les élections législatives.



François Mitterrand

Afrique du Sud Tous les bannissements seraient illégaux

JOHANNESBURG (AFP) — Tous les ordres de bannissement frappant les militants anti-apartheid — dont Mme Winnie Mandela, femme du dirigeant emprisonné du Congrès national africain (ANC), M. Nelson Mandela — devraient vraisemblablement être invalidés, à la suite de deux décisions de justice historiques prises la semaine dernière, estimaient hier les experts en législation.

Samedi dernier, un ordre de bannissement — qui restreint les déplacements, empêche d'être cité dans la presse, de parler en public et de rencontrer plus d'une personne à la fois — a été annulé pour la première fois par la Cour suprême de Port-Elizabeth.

Cette décision a été prise à la suite de l'appel interjeté par un des dirigeants de la campagne de boycottage des commerces blancs lancée par la communauté noire de l'est de la province du Cap. Le ministre de la Loi et l'ordre, M. Louis le Grange, qui avait pris l'ordre de bannissement de cinq ans à l'encontre de l'opposant le 11 mars, ne s'est pas opposé à la décision de la Cour suprême.

Des ordres de bannissement semblables ont été pris contre cinq autres personnes, parmi lesquelles M. Henry Fazzie, autre dirigeant anti-apartheid local, qui n'avait pas fait appel de cette décision. Les avocats de M. Fazzie, vice-président pour l'est de la province du Cap du Front démocratique uni (UDF), le plus important rassemblement anti-apartheid légal, ont cependant indiqué qu'ils allaient porter le cas de leur

client devant les tribunaux, afin d'obtenir l'invalidation de l'ordre de bannissement.

Selon un porte-parole du ministre de la Loi et l'ordre, dix personnes se trouvent actuellement frappées par des ordres de bannissement, aux termes de la Loi sur la sécurité interne. Parmi elles, Mme Mandela.

Le porte-parole a ajouté que M. le Grange allait « se pencher » sur les dispositions de la loi. Un des problèmes posés par cette affaire, a-t-il précisé, concerne les sources d'information, qui risquent d'être divulguées si les raisons du bannissement doivent effectivement être fournies.

M. Peter Gastrow, porte-parole de la loi et l'ordre pour le Parti fédéral progressiste (PFP), qui constitue l'opposition libérale blanche au Parlement, a affirmé hier que les tribunaux avaient confirmé le fait que M. le Grange avait outrepassé les larges pouvoirs arbitraires de la Loi sur la sécurité interne.

Toute tentative du pouvoir de renouveler les ordres de bannissement invalidés ou de renforcer la législation, déclencherait une rigoureuse réaction nationale et internationale, a-t-il affirmé.

M. John Dugard, chef du Centre des études juridiques appliquées, a pour sa part estimé hier que les décisions historiques prises par les tribunaux allaient restreindre le pouvoir arbitraire des autorités, dans la mesure où celles-ci allaient dorénavant devoir fournir les raisons de leurs décisions.

Nicaragua

La bataille américaine se joue maintenant au Sénat

WASHINGTON (AFP) — La bataille parlementaire pour une aide militaire américaine aux rebelles anti-sandinistes du Nicaragua s'est déplacée cette semaine au Sénat, où le président Ronald Reagan espère effacer sa défaite de la semaine dernière à la Chambre, alors que Washington accusait Managua d'incursions armées au Honduras.

À la veille du débat au Sénat, qui doit se prononcer demain ou jeudi et où les alliés Républicains du président disposent de la majorité, M. Reagan a changé de tactique. Pour la première fois depuis près de trois semaines, il n'avait pas prévu hier d'intervenir publiquement pour vilipender la menace que le Nicaragua sandiniste fait peser, selon lui, sur les intérêts des États-Unis en Amérique centrale.

Les stratèges de la Maison-Blanche ont tiré la leçon de l'échec de la semaine dernière à la Chambre. De nombreux représentants s'étaient plaints des virulentes attaques formulées par le président contre les adversaires de sa politique au Nicaragua, accusés carrément de faire le jeu des communistes.

Pour obtenir l'octroi aux *contras* de US \$100 millions de dollars, dont \$70 millions d'aide militaire, le président a laissé à ses lieutenants le soin de mener l'offensive. Lors d'une conférence de presse à la Maison-Blanche, un haut responsable du Département d'État a notamment fait état d'informations selon lesquelles plus d'un millier de sandinistes auraient entrepris dimanche « une importante incursion » en territoire hondurien, où se trouvent les bases des *contras*.

Pour maintenir la pression sur les parlementaires, ce haut fonctionnaire a affirmé que le Honduras, le Costa Rica et le Salvador s'inquiétaient des délais imposés par le Congrès à l'octroi d'une aide aux *contras* et de l'utilisation que Managua pourrait faire de ce retard pour intensifier « sa répression et sa subversion à l'étranger ».

Il rendait compte de la tournée dans les trois pays voisins du Nicaragua que vient d'effectuer le secrétaire d'État adjoint pour les affaires interaméricaines, M. Elliott Abrams, chargé par la Maison-Blanche de « rassurer les pays concernés quant

au soutien » des États-Unis après le vote négatif de la semaine dernière sur l'aide aux *contras*.

Cependant, les États-Unis n'hésitent pas à jouer les durs non plus. Dimanche, le secrétaire d'État à la Défense, M. Caspar Weinberger, avait indiqué que des conseillers américains pourraient fort bien être envoyés en Amérique centrale, vraisemblablement au Honduras. Il voulait ainsi faire taire les critiques de ceux qui croient qu'une aide aux *contras* équivaut à jeter de l'argent par les fenêtres, tant les contre-révolutionnaires sont mal formés. Mais, ce faisant, M. Weinberger en inquiète plusieurs, qui craignent une escalade américaine au Nicaragua.

Selon les estimations de démocrates et des républicains, le président disposerait d'une majorité au Sénat mais une dizaine de sénateurs seraient encore hésitants.

M. Reagan « va travailler dur » et appeler au téléphone des sénateurs pour les rallier à sa cause, a déclaré le porte-parole de la présidence, M. Larry Speakes.

Des milliers d'Haïtiens demandent le départ de Namphy

PORT-AU-PRINCE (Reuter) — Des milliers de Haïtiens ont défilé pacifiquement et en chantant hier dans les rues de la capitale, Port-au-Prince, pour demander la constitution d'un gouvernement civil.

« À bas le CNG, Namphy dehors », scandaient les manifestants en prenant pour cible le Conseil national de gouvernement, qui a pris la succession du régime du dictateur déchu,

M. Jean-Claude Duvalier, et son président, le général Henri Namphy.

Cependant un appel à la grève générale hier a été peu suivi dans certaines petites entreprises du centre de Port-au-Prince même si l'on a constaté un absentéisme inhabituel.

Vendredi, M. Namphy, sous la pression de la rue, a limogé du conseil plusieurs anciens collaborateurs de M. Duvalier.

La manifestation, à l'appel d'un nouveau groupe, le comité pour la démocratie (le KID en créole), a regroupé près de 15,000 personnes pendant plus de trois heures.

Le KID est animé par un groupe de neuf journalistes étudiants et jeunes ecclésiastiques.

Les écoles avaient pour la plupart ouvert leurs portes à l'heure habi-

tuelle hier matin, en dépit des appels au boycott lancés par la radio, mais plusieurs institutions ont suspendu les cours deux heures plus tard.

Alors que la rumeur publique prédisait ce week-end le chaos et peut-être même une épreuve insurmontable pour le général Namphy, l'échec relatif de la grève nationale a au contraire rassuré le gouvernement.

Philippines

gne 16,000 soldats réguliers et autant d'auxiliaires, selon les services de renseignements américains, a jusqu'ici refusé toute trêve officielle avec le gouvernement Aquino. Des affrontements ont eu lieu dans plusieurs îles de l'archipel, en dépit des banderoles « Ne tirez pas » qu'arboraient certains camions militaires.

Selon des sympathisants de la gauche, la « révolution pacifique » qui a subitement porté Aquino au pouvoir a pris de court la gauche philippine, clandestine ou légale.

« Les rouges », disent certains, ont été pris de vitesse par « la vague jaune » (couleur de l'équipe de Cory Aquino) et ne savent plus trop comment réagir à ce gouvernement, dominé par l'opposition libérale et l'Eglise, où semblent vouloir coexister conservateurs libéraux, ex-alliés de Marcos et gauche non-communiste.

« Les débats n'en finissent plus », expliquait récemment au DEVOIR un membre du Front national démocratique (FND), bras politique clandestin de la NAP qui compte des millions de sympathisants et dont le noyau est le Parti communiste.

Dispersés dans un archipel aux 7,000 îles, les insurgés n'ont toujours pas émis de position officielle un mois après l'offre de cessez-le-feu faite par Aquino.

Dans un communiqué publié récemment le Front national démocratique (FND) de l'île de Cebu a loué le « courage » de Corazon Aquino mais réaffirmé ses conditions à tout cessez-le-feu : réforme agraire, fermeture des bases militaires américaines, démantèlement des armées privées, démission de Juan Ponce Enrile et Fidel Ramos, survivants de l'ère Marcos au sein du gouvernement Aquino.

Le gouvernement Aquino espère encore que ces positions sont celles du noyau dur des insurgés et non pas de la majorité, qui a, selon lui, joint la guerre par réaction aux violences du régime Marcos et non par affinité idéologique avec les communistes.

Mme Aquino persiste donc dans

ses efforts de négociation d'une solution politique plutôt que militaire au problème de la guérilla communiste.

Pendant ce temps le poste de ministre de la réforme agraire demeure toujours vacant. Alors que le ministre de l'Agriculture, M. Ramon Mitra, déclare que la principale priorité de son gouvernement pour les trois prochaines années sera de hausser le niveau de vie de deux tiers de la population des Philippines qui vit en milieu rural, la nomination du ministre de la réforme agraire fait toujours l'objet d'une lutte de pouvoir entre les proches d'Aquino et les proches de son vice-président, Salvador Laurel.

« Le fascisme du régime Marcos a peut-être été éliminé », explique Jose Maria Sison, dans un bref entretien accordé il y a une dizaine de jours au DEVOIR. « Mais l'impérialisme et le féodalisme demeurent ».

Sison, comme plusieurs autres ex-détenus politiques qui disent avoir aujourd'hui perdu contact avec le réseau clandestin, n'en ont pas moins

accordé leur appui au gouvernement Aquino, « sincère », disent-ils, mais qui devra encore montrer qu'il n'est pas otage des américains, des conservateurs de M. Salvador Laurel ou des ralliés de la dernière heure, comme Juan Ponce Enrile.

« Les grandes haciendas pourraient être transformées en coopératives », explique M. Victor Corpuz, un autre ex-détenu politique, ex-militaire qui avait rallié les guerilleros. « Quand les paysans auront des terres ils abandonneront leurs fusils. »

« Si nous n'améliorons pas la qualité de vie de nos paysans, vous pouvez mettre 1,000 Sison en prison, et le peuple les suivra quand même », déclarait récemment au magazine *AsiaWeek*, le ministre de l'agriculture philippin.

La ministre des Services sociaux (MSS), Mme Mita Pardo de Tavera, a déclaré il y a une dizaine de jours au DEVOIR que près de 200 guerilleros sont descendus des collines et que « 300 autres le feront bientôt ».

Elle n'a toutefois pas pu préciser dans quelle région cette reddition

était survenue.

Le MSS a mis en place des services spéciaux pour les « ex-clandestins ». Le ministère leur offre un logement temporaire, des soins de santé et a fait appel aux entreprises pour créer une banque d'emplois à leur intention.

Selon le révérend Ed de la Torre, un ex-détenu politique, le gouvernement Aquino est un gouvernement « libéral de l'élite » mais des pressions populaires « pourraient le faire évoluer vers un gouvernement démocratique du peuple ».

La gauche légale et les mouvements populaires ont jusqu'ici accordé leur appui au gouvernement Aquino qui a, disent-ils, « ouvert de nouveaux espaces démocratiques ».

BAYAN, la vaste coalition d'organismes populaires qui avait appelé à un boycott des élections présidentielles, a confirmé la semaine dernière qu'elle avait « mal pris le pouls de la population philippine » et a confirmé son appui au nouveau gouvernement. « Nous lui accordons un appui vigilant et de principe », a dé-

claré au DEVOIR le secrétaire général de la fédération, M. Leandro Alejandro.

Non pas que BAYAN a l'intention de mettre en veilleuse toutes ses revendications, a précisé Alejandro. Les Philippines n'ont pas arrêté de souffrir, dit-il, parce que le Palais présidentiel a changé de locataire.

La semaine dernière trois résidents du bidonville de Tondo, aux abords de Manille, ont été tués alors qu'ils tentaient de s'opposer à la démolition de leurs abris branlants. Plus de 400 cabanes ont été détruites ce jour là pour faire place à un immense projet de container près de la Baie de Manille.

Même le syndicat le plus radical, le *Kilusang Mayo Uno*, Mouvement du 1er mai, a assuré Aquino de son appui. « Notre dernier exécutif national a décidé d'appuyer Cory Aquino », a expliqué au DEVOIR, M. Nick Ellman, directeur de l'organisation pour le KMU.

DEMAIN : JUAN PONCE ENRILE AU DEVOIR

INSTITUT CATHOLIQUE
DE MONTREAL

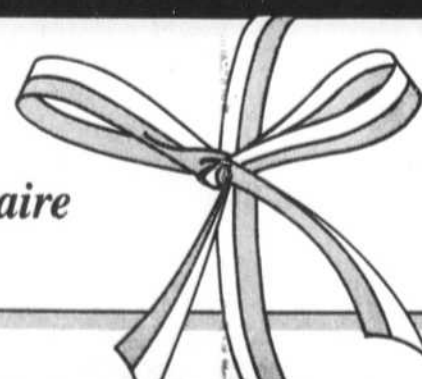
École privée
pour la formation
et le perfectionnement
des maîtres



4869 avenue Westmount
WESTMOUNT (Quebec)
H3Y 1X9 (514) 484 1025

Baccalauréat
en enseignement préscolaire
et primaire 90 unités

Certificat de 1^{er} cycle
en sciences de l'éducation
30 unités



FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910Rédacteur en chef:
Paul-André ComeauRédacteurs en chef adjoints:
Lise Bissonnette,
Jean-Guy Duguay,
Jean FrancoeurDirecteur de l'information:
Christian Bellavance
Directeurs adjoints:
Pierre Beaulieu, Serge GosselinDirecteur des
services administratifs:
Michel Paradis

UNE LARGESSE ABERRANTE

LE TEMPS serait-il enfin venu de mettre fin à une des largesses les plus coûteuses et les plus aberrantes que le Canada se soit permis au cours des dernières décennies ? Depuis 1969, il n'y a plus au pays de droits de propriété intellectuelle sur les produits pharmaceutiques. En vertu d'un amendement à la Loi C-102 sur les brevets, le ministère de la Consommation et des Corporations peut concéder une licence automatique aux entreprises de produits pharmaceutiques dites « génériques ». Celles-ci ont toute liberté par la suite pour copier et commercialiser des médicaments. Le Canada est le seul pays de l'OCDE à ne pas garantir un tel droit de propriété intellectuelle. Partout ailleurs, les découvertes de produits pharmaceutiques sont protégées durant une période d'au moins 17 ans.

En fait, il y a deux acteurs majeurs dans ce secteur d'activité : d'une part les 64 entreprises de l'industrie du médicament qui effectuent la recherche de base et le développement de nouveaux produits et, d'autre part, les firmes génériques centrées surtout sur la commercialisation. Les premières investissent des sommes énormes dans la R & D — \$85 millions en 1984 — qu'elles ne recouvrent que trop partiellement parce qu'une large part de la mise en marché leur échappe. Les secondes, dont les dépenses et les risques sont moins élevés, peuvent en vertu de la loi, copier la formule de l'inventeur et commercialiser une imitation de son produit, moyennant une redevance de 4 % sur leur chiffre d'affaires.

Après plusieurs années de tergiversation, le gouvernement fédéral est maintenant prêt à intervenir pour corriger cette aberration. Mais jusqu'où ? La question reste posée. Le ministre responsable, M. Michel Côté, s'est montré ouvert mais sans toutefois prendre clairement position. Son bureau faisait savoir hier qu'un projet de loi serait déposé à la Chambre des communes après les vacances de Pâques. La nouvelle politique sera vitale pour le Canada et le Québec.

Le secteur pharmaceutique emploie environ 16.000 personnes, la plupart hautement qualifiées, dont 7.000 au Québec. C'est une des rares industries où le Québec occupe une place dominante. La région de Montréal, où l'industrie du médicament est largement concentrée, a été directement touchée par la loi de 1969. Celle-ci a contribué au déplacement de certaines activités et au ralentissement de la croissance générale du secteur.

Mais les effets de la loi des brevets se font surtout sentir dans les centres de recherches. Les grandes entreprises n'ont pas intérêt à investir dans la recherche et à maintenir des équipes de

chercheurs sachant qu'elles n'ont aucune garantie d'amortir leurs coûts. Dans ce contexte, quel avenir un diplômé de l'Université de Montréal peut-il entrevoir au Canada si les possibilités de recherche sont singulièrement réduites par une législation et une concurrence franchement inéquitable ?

Certains groupes redoutent qu'une loi plus restrictive limite la concurrence et favorise une croissance trop rapide des prix des médicaments. Ces craintes paraissent largement excessives. L'industrie accepterait par exemple que la loi spécifie clairement que la hausse maximale autorisée des prix des médicaments ne dépasse pas celle des prix à la consommation. En outre, il faut se rappeler que les provinces et les institutions publiques de santé contrôlent entre 30 % et 40 % du marché canadien et disposent en conséquence d'une force de marchandage importante.

Il est possible que, sur une longue période, les prix des médicaments augmentent un peu plus rapidement que par le passé, bien que le garde-fou proposé par l'industrie offre des garanties suffisantes. Mais l'intérêt des consommateurs rejoindra finalement celui des producteurs et de toute l'économie, dans la mesure où le Canada pourra développer sans entraves des entreprises compétitives, dans un contexte comparable à celui qui prévaut dans les autres pays occidentaux. C'est pour cette raison que la proposition de l'industrie d'accorder un droit de propriété de dix ans sur les découvertes de nouveaux médicaments apparaît comme un minimum que le gouvernement fédéral ne peut refuser.

Ottawa est soucieux par ailleurs de ne pas trop affecter les entreprises génériques, dont la plupart sont situées en Ontario, et qui ont fleuri à l'ombre de l'amendement de 1969. Peut-être faudrait-il, après une certaine période d'adaptation, réévaluer la situation et examiner la possibilité d'établir un droit de propriété dont la durée serait de 17 ans comme partout ailleurs en Occident.

Les largesses aberrantes de la loi actuelle ont suscité une des rares résolutions unanimes adoptées par l'Assemblée nationale du Québec. A deux reprises, en juin 1984 et à l'été 1985, les deux partis ont demandé une modification à la législation fédérale afin d'offrir une meilleure protection à l'industrie du médicament. Le Canada, tout comme le Québec, ne peut se payer le luxe de faire des faveurs aux pays concurrents. Le gouvernement fédéral doit rétablir une situation qui a été totalement faussée par une intervention inopportune.

— ALBERT JUNEAU

Du RAJ à Radio-Québec

QUÉBEC

GILLES LESAGE

DE RADIO-QUÉBEC au Regroupement autonome des jeunes (RAJ), des garderies aux Centres Travail-Québec, en passant par l'Institut national de productivité (INP) et autres appendices technocratiques, il y a de la tension et de l'inquiétude dans l'air. L'objet de ce branle-bas, qui fait des vagues jusque dans les régions périphériques de la capitale ? La présentation, cet après-midi, des prévisions de dépenses gouvernementales pour l'exercice financier qui commence le 1er avril.

On les entend déjà. Il y aura des pleurs et des grincements de dents. Le gouvernement est déterminé à contenir sévèrement la croissance des dépenses, de façon à maintenir à cote de crédit oblige - le déficit annuel autour de \$3 milliards. Pour y arriver, il a dû couper, sabrer, taillader, donner de grands coups de hache à gauche et à droite, à l'aveuglette et à froid. Douleuruse, la chirurgie apparaîtra dans toute son ampleur dans le document des crédits budgétaires 1986-87 que le président du Conseil du trésor livrera en pâture aux députés et aux contribuables. Pour en arriver à des compressions de \$700 à \$800 millions, il est inévitable que ça fasse mal. Un peu partout. Et ça hurle beaucoup.

Prenons un exemple richement symbolique : Radio-Québec. Appelé à faire sa part pour empêcher l'explosion catastrophique du déficit gouvernemental, cet organisme étatique devra sabrer dans sa production et ses bureaux régionaux, entraînant des économies de quelque \$8 millions. Les employés, les professionnels, la CEQ, sont aux abois, prêts à monter sur les barricades. Mais pour quoi, au juste ? Puisqu'il faut couper quelque part, n'est-ce pas le secteur où ce sera le moins douloureux pour les intéressés, le moins visible également pour le commun des mortels ? Avant de jeter les hauts cris, il faudra y regarder à deux fois, aller au-delà des symboles et des fausses vaches sacrées.

Certains diront qu'il est injuste de toucher Radio-Québec alors que les autres secteurs des Communications ne le sont pas. Mais ils le sont aussi. Par exemple, le budget gouverne-

mental de publicité sera réduit de façon draconienne, passant de quelque \$18 millions l'an dernier à \$8 millions cette année. Seul l'essentiel, presque squelettique, a été retenu : environ \$4 millions pour la promotion touristique, qui rapporte, le reste allant à la publicité obligatoire, portant sur des services précis et identifiés. Tout ce qui chantait la gloire et la fierté du Québec qui se donnait des forces, disait-on, est passée dans le torse de M. Paul Gobeil. Qui s'en est plaint depuis trois mois ?

Certes, ces compressions et coupures touchent, derrière les millions récupérés de force, des personnes en chair et en os, des chômeurs virtuels, même - oh horreur ! - des cotisants aux syndicats des fonctionnaires et des professionnels. Mais comment prétendre que, en dépit des tentatives de dégraissage à demi réussies des récentes années, l'appareil gouvernemental, lourd et pléthorique, n'ait pas encore besoin d'une cure de dégraissage, d'une diète sévère dans tous les coins et recoins ?

Pas plus tard qu'hier, on en a eu un bel exemple, sur lequel personne ne devrait verser une seule larme. Le saviez-vous ? Le gouvernement péquiste a créé, il y a quelques années, un pompeux Institut national de productivité. Eh bien, d'un trait de plume, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Daniel Johnson, vient de signer l'arrêt de mort de cet INP, épargnant ainsi \$1 million au Trésor public. Une goutte dans l'océan des \$28 milliards, évidemment. Mais il y a combien de ces excroissances étatiques qui pourraient disparaître sans dommages, être fusionnées ou réduites à des proportions plus modestes ? Et combien de millions à récupérer ici et là ?

Un autre exemple. Il y a des organismes qui, dans leur superbe isolement, passent le plus clair de leurs énergies à se demander comment et à quoi occuper leur personnel. Regroupés, recentrés, amincis, ils seraient bien plus utiles. Tel est le cas du Tribunal de l'expropriation, de la Régie de l'électricité et du gaz, de la Régie des services publics. Fusionnés en un seul, ces trois organismes feraient un enfant plus fort que les trois malingres qui s'incrurent dans le décor étatique.

En tout état de cause, il faudra voir si le couperet tombe à bon escient et si les compressions sont ju-

dicieuses. Mais il faut aussi tenir compte du fait que tout le monde veut un Etat moins lourdard et omniprésent, jusqu'à ce que cet accès de vertu touche un service ou un programme qui nous tient à coeur, fût-il le fruit de la sédimentation ou d'une générosité des folles années de croissance. Un Etat plus parcimonieux, plus soucieux d'équilibrer son budget et de ne pas s'endetter au-delà de ses moyens, pourrait trouver des fonds pour répondre à des besoins urgents. Tels ceux des militants du RAJ, qui occupent des bureaux gouvernementaux pour rappeler les promesses de parité dans l'aide sociale, formulées par les libéraux, au temps déjà lointain où ils croyaient avoir une marge de manœuvre de \$400 à \$600 millions.

Inévitables, les compressions de dépenses feront mal, très mal, chacun insistant pour que le voisin soit touché. Ils n'en mourront pas tous, mais tous ou presque seront frappés. Mais cette gigantesque opération ne sera pas suffisante pour combler l'écart prévu de plus de \$1 milliard entre les dépenses et les revenus. Est-ce à dire qu'il faille faire une équation directe entre les deux et appréhender dès aujourd'hui des hausses de taxes de centaines de millions de \$, dans le budget que M. Gérard D. Lévesque nous présentera dans un mois ? Il faut bien s'en garder, en dépit des cris d'alarme gouvernementaux.

Car une autre opération récupération est en marche, qui va de l'indexation, annuelle plutôt que trimestrielle, de l'aide sociale (\$35 millions) à la vente d'actions de Soquia à Proviso (\$37,5 millions). En grugeant ici et là, le gouvernement accumule des dizaines de millions qui lui permettront d'éviter de lourdes ponctions fiscales. Tel un magicien, M. Robert Bourassa passera le congé de Pâques en Floride, avec son fidèle ministre des Finances, à jongler avec les chiffres magiques. La chance aidant, il pourra combler l'écart encore béant.

Mais le grand coup, c'est aujourd'hui qu'il est porté, sans égards et sans ménagements. Le premier acte du drame s'est joué au début du mois, avec le document portant sur « l'urgence d'un redressement ». Le second, le plus dur et le plus sanglant, est celui de la hache du Trésor et du Vilain, M. Paul Gobeil.



Lise Bissonnette

Staline aurait aimé

Pour les amateurs de frissons anti-néo-conservateurs, il y a à déprimer et à paniquer à l'envi dans ce qu'on appelle le rapport Nielsen, et qui n'est que la réflexion de « groupes d'études », transmise récemment au ministre fédéral délégué aux coupures. Dans le tome intitulé *Culture et communications*, par exemple, on trouvera une collection de mesures conservatrices bon teint qui pourraient alimenter des mobilisations militantes du meilleur effet.

Il y a une forme de ticket modérateur déguisé en prix d'entrée aux Musées nationaux, jusqu'ici ouverts gratuitement au peuple. Il y a, répétée un peu partout, la recommandation de cesser de subventionner les associations culturelles ou groupes intermédiaires, qui ne sont ni des artistes ni des industries, et qu'on veut ainsi renvoyer (pour leur bien) à leur base. Il y a une politique de soutien à l'édition qui assimile cette noble activité à un secteur mou, textile ou chausserie au choix, et qui suggère de ne laisser survivre que les plus forts, en privant les autres de l'oxygène des subventions ou des préférences postales. A mon avis, il y aurait pu y avoir un peu plus de sabordages, dans l'Orchestre et le Carrousel de la Gendarmerie royale, par exemple, ou la Garde de cérémonie de la Défense nationale ; mais du seul point de vue du code conservateur de conduite, la liste des abominations incultes dont on pourra les accuser n'est pas mauvaise.

Le Canada reste toutefois le Canada, et n'y est pas véritablement conservateur qui veut. Quand le groupe d'étude s'est mêlé d'expliquer sa philosophie générale plutôt que ses intentions particulières, il est retombé sans trop s'en rendre compte dans la ligne des interventionnistes culturels qu'il voulait dénoncer. Presque pire que la lignée libérale, et par la bonne lancée du réalisme socialiste soviétique, qui a envoyé bien des dissidents au chômage sibérien, et que même M. Gorbachev commence à remettre en question.

S'il n'écoutait que la saine logique économique, laisse entendre le groupe d'étude avant de s'en défendre, il conseillerait à l'Etat de se retirer des chambres culturelles de la nation. Le raisonnement, diffus sur plusieurs chapitres, tient essentiellement en deux branches.

La première met en pièces les prétentions du milieu culturel, qui a pris l'habitude, pour convaincre les législateurs trop bétéotés, de se dire grand générateur d'activités économiques. Tout cela est fadeux, nous dit-on. Il est sans doute vrai que les industries et les activités culturelles créent beaucoup d'emplois directs, mais ces emplois sont si maigrement rémunérés que le gouvernement n'en retire à peu près pas de revenus d'impôts. Quant au tourisme culturel, qui devrait améliorer la balance des paiements, il paraît que c'est un effet de notre imagination. Bref, si le gouvernement avait \$10 millions de trop à dépenser et qu'il ne cherchait qu'un bon investissement productif, affirme le groupe, « la cause des usines, voire des programmes

de création directe d'emplois, peut avoir autant de mérite et peut-être même davantage ».

La deuxième branche est plus subtile, mais plus impressionnante encore. Le groupe en a contre les subventions à la consommation culturelle, façon pour l'Etat de réduire le coût de certains biens culturels, comme l'entrée à une pièce de théâtre, ou l'achat d'un livre. La demande pour ces biens n'augmente guère pour autant, soutient-il, si bien que la subvention n'a qu'une « incidence mineure » sur la diffusion. La dite subvention a surtout pour effet de permettre à des citoyens à revenu moyen et élevé de s'adonner à leurs loisirs culturels à meilleur compte, alors qu'ils pourraient très bien se les offrir au prix réel. En somme, la protection étatique des arts est souvent une mesure carrément régressive, qui ne fait pas payer correctement les riches, et qui n'ajoute à peu près pas à la consommation culturelle des pauvres.

Si l'investissement gouvernemental dans le secteur culturel n'a que peu de sens économique, et est au surplus inéquitable, il vaudrait peut-être mieux le brader, comme le suggère depuis longtemps notre voisin du Sud, M. Reagan qui voudrait bien expédier la télévision publique américaine aux enchères, et faire du *National Endowment for the Arts* un mauvais souvenir. Mais au Canada, se rend bien compte le groupe d'étude, cette sorte d'inclinaison coupable n'est pas permise.

Pour se dépêtrer de sa logique et trouver des prémisses conservatrices de soutien aux arts, il trouve deux raisons. La première est à prendre ou à laisser : le produit culturel est un jeu qui « en vaut la chandelle ». La seconde, dite plus fondamentale, veut que le produit culturel issu « de l'histoire et de l'expérience de notre pays » soit une très bonne chose pour « renforcer le vouloir-vivre collectif des Canadiens ».

Exit la froide logique, place aux sanglots longs des violons. Tout *nielsenien* qu'il soit, le groupe d'étude se lance après tant d'autres, de Francis Fox à Marcel Masse, en passant par tout l'*establishment* culturel de Toronto, dans une dissertation qui fait de l'activité culturelle non plus une chose gratuite et libre, mais bien un facteur de production d'unité canadienne, une conscription ordonnée au bien politique de la nation.

Curieusement, ce rassemblement d'esprits à tendance conservatrice va plus loin que quiconque, jusqu'à maintenant, dans le dirigisme et l'interventionnisme que cette approche suggère. Pour lui, la « légitimité » même du secteur des arts et de la culture est fondée sur « sa contribution à l'évolution des traits distinctifs de la société », conception stalinienne s'il en est. (Qu'on se souvienne des raisons qui ont amené la liquidation de l'avant-garde russe en arts visuels, après la révolution de 1917, au nom de l'identité soviétique à construire.)

S'ensuit pour le groupe d'étude soudain faiseur de normes, une série de suggestions qui jouent directement sur les choix culturels et ar-

tistiques. Sera digne d'appui, légitimement soutenu, ce qui reflète « les valeurs » ou « l'expérience » canadiennes, *whatever that is*. Et que le Conseil des arts se le tienne pour dit : « On risquerait d'abandonner le rôle social sur lequel se fonde l'appui apporté à l'activité artistique et culturelle si on axait l'administration des programmes culturels purement sur les critères internationaux d'excellence et de bon goût dans les beaux-arts d'interprétation ».

Que veut dire cette périphrase sous ses habits nationalistes de bon aloi ? Que le théâtre expérimental qui se joue et s'écrit à Montréal actuellement, et qui s'inspire parfois plus de la planète Mars que du terroir, ne mérite pas de sous ? Que l'art visuel contemporain, qui n'est pas plus canadien à l'oeil nu que ne l'est la production italienne, américaine ou australienne, doit opérer un sans retour à la représentation des cabanes à sucre ou des Rocheuses ? Que les orchestres ne seront subventionnables que s'ils délaissent Schoenberg et Mozart pour se consacrer à quelques symphonies canadiennes nées du bruit des canots glissant dans la rivière Mackenzie le soir ? A sa face même, la proposition est ridicule et si personne n'en rit, c'est qu'aucun des proposeurs n'a jamais vraiment tenté de la définir plus avant. Un art qui ne serait que ce reflet bien retenu entre des frontières, et au surplus le reflet d'une identité aussi molle et improbable que l'identité canadienne, serait un art mort.

Mais cette conception a quand même ses effets nocifs immédiats. S'il « importe d'interpréter et de maintenir l'excellence de façon que les activités culturelles s'alimentent à l'expérience canadienne », il faut quelque un pour décider de ce qui est canadien ou pas, et dans ce processus éminemment politique, le ministre est tout choisi. On suggère donc qu'il soit étroitement associé à la définition et à l'orientation des organismes pourant « indépendants » qui administreront la politique culturelle. On donnera primauté à l'équilibre « régional » et on mettra la pédale douce pour l'activité culturelle issue des grands centres urbains.

Puisque ce rapport est assez confus quand il s'embarque ainsi dans son grand design d'identité canadienne, je ne suis pas sûr que ses auteurs soient bien conscients de l'embrigadement étouffant qu'ils proposent. Mais ils sont en prestigieuse compagnie, avec une bonne partie du milieu culturel canadien, qui a eu si peur de quelques coupures budgétaires, l'an dernier, qu'il est allé promettre à Ottawa de créer de l'identité canadienne, plutôt que de créer tout court, si on voulait bien ne pas toucher aux subventions. Un siècle de protectionnisme culturel, qui fut un heureux stimulus avant de devenir une habitude, a fini par assouplir les échinés et faire oublier que la première « valeur » culturelle ne sera jamais une expérience ou une histoire nationale, mais bien la liberté. Qu'y aurait-il de si choquant à y investir et à la soutenir pour elle-même ?

LETTRES AU DEVOIR

■ Une décision déplorable

RÉCEMMENT, nous apprenions que Katimavik fermerait ses portes très bientôt.

Après 10 ans d'existence et d'intervention auprès des jeunes, on ne peut passer sous silence une telle décision. L'association Jeunesse-raviv du Montréal « métropolitain » (AJTMM), qui regroupe une trentaine d'organismes de jeunesse, remet en question l'abandon du programme Katimavik.

Avec ceux qui l'animent, nous avons un intérêt en commun : travailler pour et avec les jeunes. Malgré une pratique d'intervention différente de celles de nos organismes, nous sommes convaincus que la participation des jeunes à Katimavik leur permettait d'acquiescer une bonne expérience de travail et développait leur sens des responsabilités. Par ailleurs, l'aspect « vie de groupe » offert par ce programme constituait un apprentissage non négligeable pour la vie en société.

Nous vivons dans une société de consommation où il faut supporter une partie de nos jeunes adultes dans l'apprentissage des valeurs sociales et humaines afin qu'ils collaborent plus efficacement à l'essor de notre société. Même si les programmes comme celui de Katimavik disparaissent, les besoins auxquels ils répondent demeurent présents. La décision des autorités fédérales d'abolir ce programme n'a pourtant pas été suivie d'une

alternative offerte aux jeunes. Qu'en sera-t-il des sommes autrefois allouées aux besoins des jeunes ? Propose-t-on, tout au moins, des programmes alternatifs moins coûteux, qui répondent aux besoins tout en respectant les contraintes budgétaires du gouvernement ?

En conséquence, nous trouvons déplorable une décision qui privera des milliers de jeunes d'une ressource importante et utile à l'apprentissage de la vie en société.

— DANIEL VAILLANCOURT
Association Jeunesse-Travail
du Montréal métropolitain.

Montréal, le 12 mars.

■ Hébert nous interpelle

LES JOURNALISTES devraient se méfier. Ils sont généralement dans une situation fort confortable, comme c'est aussi mon cas. Lorsqu'on est ainsi partagé, il faut faire attention quand on juge une action dont la décision et la poursuite relèvent d'un courage exceptionnel et d'une conscience qui ne l'est pas moins. Autrement, il me semble qu'on frise l'indécence.

Je ne sais trop si l'acte de Jacques Hébert est avisé. J'incline à croire que non, pratiquement parlant, j'entends en tout cas pour ses effets mesurables. Je ne l'aurais pas conseillé. Mais voilà, Hébert le pose quand même. A partir de là, je me dis que le problème change fortement.

Il ne s'agit plus de savoir si le jeune d'Hébert infléchira la politique. Il est plus que probable que non, au moins pour la peine. Mais il s'agit de savoir si cette politique générale, en regard du problème social immense considéré, n'est

Les « Lettres au DEVOIR » doivent être signées. L'adresse de même que le numéro de téléphone, ne sont requis que pour fins d'identification dans nos dossiers. LE DEVOIR demande à ses correspondants de bien vouloir s'en tenir à moins de deux feuillets dactylographiés à double interligne et de faire parvenir leurs textes à Mme Suzanne Marchand. LE DEVOIR se réserve le droit d'abréger les textes trop longs.

pas une faribole, et surtout si les pouvoirs n'ont pas accepté, en somme, cette faribole, avec une bonne conscience qui à toutes fins classait la question. Personne n'interpellait plus personne ? Voilà quelqu'un qui interpelle pas mal de monde. La bonne conscience est fichue, pour une fois. Il y a longtemps que cela n'était pas arrivé.

Alors, dans les circonstances, appliquer des raisonnements purement fonctionnels et pratiques à ce qui est dit là par cet homme-là, c'est quoi ? Et puis qu'est-ce qu'on ne raconte pas ! Que le jeune du sénateur ne serait pas démocratique ! Dites donc, la démocratie consiste-t-elle à faire des discours et à ne pas faire de jolies ?

Pour une fois, une parole vivante est prononcée dans cette société vide. Je regrette, mais je ne trouve pas cela indifférent.

Plutôt que de peser le geste d'Hébert avec des mesures bonnes pour la quotidienneté politique la plus relative, il vaudrait mieux, peut-être, répercuter les questions dramatiquement soulevées par lui et aussi inviter le gouvernement, pour le court terme, à faire un surcroît pour la jeunesse.

— PIERRE VADEBONCOEUR

Montréal, 20 mars.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 9130, rue Boivin, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à em-

ployer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR :
\$3,25 par semaine
le samedi seulement = \$1,00

Pour information :
à Montréal : 332-3891
à Québec : (418) 687-2022

Livraison par porteur :
Édition quotidienne = 139\$ par année
75\$ 6 mois
39\$ 3 mois

Livraison par la poste :
Édition quotidienne = 145\$ par année
à Canada 79\$ 6 mois
42\$ 3 mois

Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Le courage de la spécifique identité

SOLANGE
CHAPUT-ROLLAND

NOUS FINIRONS sûrement par acquiescer le courage de parler ouvertement et publiquement de la spécificité québécoise, un mot terne pour désigner tout ce qui dans le Québec *profond* le distingue des autres régions. Mais le sujet constitutionnel est pour ainsi dire banni de nos conversations, de nos essais et de nos émissions parce qu'il serait, selon quelques experts instantanés, sensé faire bailler d'ennui auditeurs, lecteurs et électeurs. Ce n'est pas la Constitution comme telle qui est « ennuyeuse », mais la façon dont en parlent ceux qui croient être ses protecteurs et ses défenseurs.

Il m'apparaît cependant essentiel d'associer les citoyens à la refonte de la Loi constitutionnelle parce que tous, femmes et hommes, jeunes et âgés, riches et démunis, sommes concernés par son application et ses implications. Cette loi suprême n'appartient ni à un parti politique, ni à un gouvernement; elle est notre bien et nous en sommes propriétaires et gardiens, à travers nos institutions qui nous reflètent, nous incarnent. Toute une génération — elle a plus de quarante ans aujourd'hui — a cherché, selon ses ambitions et ses principes, à définir le rôle du Québec au sein de la fédération ou hors de toutes attaches au gouvernement central.

Nous sommes aujourd'hui — chez les aînés — nombreux à nous sentir, comme malgré nous, liés par ces questions. Plusieurs se sont laissés convaincre, aux fils des années, que contredire la conception fédéraliste

de la spécificité québécoise équivaut à endosser la thèse péquiste sur l'avenir du Québec. Comme disent parfois les plus jeunes; *un instant!* Le nationalisme est peut-être démodé, en exil de nos exercices oratoires; mais il n'est ni mort, ni à tout jamais oublié. Il a perdu beaucoup de sa virulence, mais rien de sa vigilance. Celle-ci s'est assoupie en nous pour l'instant, mais aux heures graves pour la reconnaissance de ce que nous sommes dans la mémoire, l'histoire et notre territoire, elle se réveille, prend forme et agit.

Cette triade, histoire, mémoire et territoire, forme la toile de fond sur

Le nationalisme est peut-être démodé, en exil de nos exercices oratoires; mais il n'est ni mort ni à tout jamais oublié. Il a perdu beaucoup de sa virulence, mais rien de sa vigilance.

laquelle nous avons dessiné notre démarche de Canadiens français et de Québécois. Nous ne pouvons échapper à cette vigilance. Pourquoi ne pas l'écrire tout de go; elle nous domine et nous oblige.

Le *executive federalism* dont Pépin-Robarts avait parlé, a sa raison d'être lorsque les gouvernants et leurs experts sont aux prises avec des dossiers techniques et économiques. Mais son exclusivité, sa connivence entre les sommités politiques doivent être rejetées, lorsque les dossiers de l'État concernent le sens même de notre identité. Ils doivent être ouverts à la communication et à la concertation afin

d'associer le plus grand nombre à des décisions souvent prises par un petit nombre et dans la sécurité d'une discrétion qui n'a rien de très courageux.

Si, en 1887, les Pères de la Confédération avaient discuté avec leurs fils et si, en 1981, les conseillers du premier ministre Trudeau avaient invité à leur table de cuisine, dans leur suite du Château Laurier, les membres de la délégation du Québec endormis à Hull, peut-être qu'aujourd'hui nous ne serions pas encore une fois plongés dans l'interminable scénario constitutionnel.

La Cour suprême a décidé de la

non essentialité du droit de veto à qui l'histoire avait accordé un poids politique et moral. Depuis ce jugement, le Québec a perdu son influence sur le reste du pays. Quand nous ne faisons plus peur à qui que ce soit, nous retournons fort sagement à notre séculaire solitude. Mais ce n'est pas parce que le style de notre époque a changé par rapport au passé, que nous devons abandonner la protection de nos droits et de notre identité. Nous aurons, que nous le voulions ou pas, à répondre à nos descendants de ce que nos pères furent et de ce que nous sommes en 1986.

Il est sécurisant, facile et de tout

repos de toujours dire: « je ne veux rien savoir, je suis d'accord, vous avez raison ». Notre société a toutefois toujours été assez forte pour exprimer son désaccord avec des politiques et des législations qui diluaient ses caractères distinctifs et sa vitalité. Les deux NONS aux formules Fulton-Favreau et Victoria ne provenaient pas des seules forces des gouvernements Lesage et Bourassa, mais surtout de l'opinion publique mobilisée par quelque chose d'intangible, de non explicable qui se nomme la *spécificité*. Nous n'en sommes pas toujours conscients; nous ne savons pas toujours l'exprimer, la définir, la cerner, la baliser. Souvent des hommes et des femmes de courage et de lucidité ont éclairé nos chemins. À certaines heures nous avons fait l'accord entre nous tous car nous avions saisi d'instinct, son importance et sa transcendance.

En politique, tout ce qui n'est pas dit révèle souvent plus que ce qui nous est dit. Quant André Malraux écrivait: « peu importe qu'on approuve mes réponses si on ne peut ignorer mes questions », il nous rappelle à une saine curiosité sociale, à la quête de nous-mêmes, au respect de notre société, « phare de la présence française en Amérique du Nord ». L'esprit Pépin-Robarts demeure; nous sommes, je le veux croire, encore nombreux à y adhérer totalement. Le gouvernement Bourassa doit agir; les provinces vont réagir, le premier Ministre Mulroney aussi. Nous devons donc nous impliquer, hors de tous clans politiques, dans un dossier dont nous aurons un jour à accepter les conséquences.

Amour sans frontières

TÉMOIGNAGE

BENOÎT LACROIX, o.p.

L'autre midi, nous assistions nombreux à une liturgie préparée par des jeunes gens dans la vingtaine, en hommage à leur amie Katerie Melançon décédée à 19 ans en Alberta. Quelques jours plus tôt, je relisais *Pomme de Pin* de Mireille Lantôt, décédée elle aussi prématurément après avoir laissé des écrits de jeunesse d'une rare élévation. Par ces morts indéchiffrables humainement, nous devinons les désirs profonds de cette jeunesse parfois turbulente et en certains cas plutôt désarmante qui demeure à sa façon héroïque et folle. Folle oui, folle d'aimer, folle d'être aimée.

Katerie arrivait de Colombie où, toute heureuse, elle avait collaboré à un projet communautaire d'aide aux démunis. Mireille était journaliste à Radio-Canada et sa mort nous a révélée une fille remplie de rêves et d'idées à n'en plus finir. Dire qu'elle avait prévu sa mort, certaine déjà durant sa courte vie qu'il n'y a qu'une raison profonde de vivre, de travailler, voire de souffrir. Ouvrons *Pomme de Pin*, fait d'écrits posthumes illustrés à profusion par les dessins de notre jeune auteure:

« Nous sommes de plusieurs lieux. Nous avons plusieurs noms. »

« Aimer, plus que tout, ses amis, ceux des rires et des complicités, des échanges et des pactes, c'est un jour les regarder partir et vivre pour eux. C'est ça l'amitié, l'exigence du respect de la liberté de chacun. Celle qu'il choisit en fonction de lui seul, de son épanouissement à lui. La force de l'amitié habite au cœur même de la séparation. »

« Les amis que j'ai aimés, je les aime encore... Je les aime encore même quand je ne les vois plus... Je les aime dans les difficiles gestes de la liberté. »

« Je prépare un miel à savorer inédite. Je ne vais pas vivre longtemps. Je vais mourir jeune, mais je vais me réveiller. Vivre est seulement possible quand la survie est assumée, assurée... »

Des désirs, des mots qui, en ces semaines de Pâques, font refluer les meilleurs souvenirs. Tel est l'amour, sans frontières, quand il est exorcisé de ses peurs et de ses masques. Vivant, éternel, infini.

« Fort comme la mort, dira un livre mystique biblique, les grandes eaux ne peuvent l'éteindre, ni les fleuves le submerger. »

Le départ de Katerie, les mots prophétiques de Mireille, la parole de tant d'autres jeunes partis trop vite racontés, au printemps qui arrive, que le meilleur service essentiel que l'humanité puisse rendre aux jeunes laissés si souvent sans espérance est encore d'espérer en leur amour, réalité et symbole de nos propres sur-vies.

L'agriculture: une source majeure, mais négligée, de pollution

2) Pourquoi ne pas appliquer une nouvelle « loi des trois chaînes » ?

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Voici la deuxième partie des extraits d'une conférence que l'auteur, journaliste au DEVOIR, prononça le 14 mars dernier au congrès de l'Association québécoise des techniques de l'eau (AQTE). La première partie est parue dans cette page jeudi dernier. Nous nous excusons de ce retard auprès de l'auteur et de nos lecteurs.

IL EST TEMPS de rééquilibrer un certain nombre de choses à l'intérieur du Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ), par des rajustements budgétaires à la hausse dans le domaine de l'assainissement agricole. Si on ne le fait pas, c'est peut-être l'ensemble du PAEQ qui sera remis en question le jour où les citoyens réaliseront que les milliards n'ont servi qu'à enlever entre 10 % et 40 % de la pollution de certaines rivières parce qu'on a oublié de faire le ménage dans le grenier agricole des bassins versants.

L'écart qui sépare les priorités du PAEQ de la réalité des problèmes laisse d'autant plus songeur que ce programme repose, affirme-t-on, sur le principe d'une attaque « simultanée » sur tous les fronts de la pollution.

Que penser aussi de la contradiction entretenue par un programme qui a pour objectif de dépolluer d'amont vers l'aval et qui oublie — financièrement parlant — qu'en amont des villes, il y a la campagne et la pollution diffuse ?

Peut-on aussi parler décentement « d'optimisation des investissements » quand, dollar pour dollar, on régénérerait plus rapidement certains cours d'eau à s'occuper de pollution agricole et industrielle que de pollution urbaine ?

Dans le système de priorités du PAEQ, le critère central, c'est « l'usage » des plans d'eau par les humains d'hier, d'aujourd'hui et de demain, lit-on dans le Plan d'équipement 85-88. Si un usage doit — et avec raison — transcender tous les autres, c'est l'alimentation en eau potable des personnes et des productions animales. Mais pour le reste, le critère de « l'usage » est fort discutable car il est fondamentalement étranger à la restauration des équi-



Les cultures les moins denses contribuent davantage au phénomène de la pollution diffuse parce que les plantes se sont pas assez nombreuses pour retenir la terre en place.

libres naturels des milieux riverains et aquatiques, les seuls capables d'assurer un support à long terme au plus grand nombre d'activités économiques et récréatives.

L'utilisation de ce critère fausse d'ailleurs la grille de priorités du PAEQ, admet-on explicitement dans le Plan d'équipement 85-88. Il accorde une valeur d'usage nulle aux cours d'eau agricoles artificialisés et pollués, sauf bien entendu comme égouttoir de champs. L'utilisation de ce critère n'a pas pour objectif de redonner aux cours d'eau la qualité écologique qu'ils avaient autrefois ou définie comme minimale par la société, même si c'est ce que pensent les gens en général quand on leur parle du PAEQ. La valeur d'usage « alimentation en eau potable » correspond dans la réalité aux « eaux brutes » que siphonnent dans la rivière l'Assomption au moins 11 mois par année les usines de filtration riveraines.

Ce critère est en réalité étranger à une vision organique du milieu aquatique, la seule capable de préserver à long terme une valeur d'usage susceptible de répondre aux besoins de demain.

Si l'assainissement urbain accapare la part du lion dans le PAEQ, c'est parce que les services de recherche du programme ont recensé 2,800 « usages de l'eau » dans les territoires sous médication environnementale et que 71 % d'entre eux sont affectés par la pollution urbaine. C'est exactement la part des budgets que le PAEQ réserve à l'assainissement urbain.

Mais la cohérence s'arrête là car, lit-on dans le Programme d'équipement 85-88, il y a plus d'usages touchés au Québec par pollution agricole (31 %) que par la pollution industrielle (29 %). Ce qui n'empêche pas le ministère de dépenser 280 fois plus d'argent du côté industriel que du côté agricole.

La cohérence de ce système de priorité disparaît totalement dans la région de Montréal, château-fort de l'industrie québécoise. Cela n'empêche pas la pollution d'origine agricole d'affecter la moitié (49 %) des usages, alors que la pollution industrielle en affecte le tiers (34 %). La deuxième cause de ces contradictions réside dans un manque évident de volonté et de détermination.

Le PAEQ a jusqu'ici évité de s'at-

taquer résolument aux différentes pollutions agricoles parce que la machine politique et administrative a beaucoup de difficulté à affirmer la primauté de l'intérêt collectif sur les intérêts privés en place.

Le volet agricole du PAEQ a concentré ses efforts les plus tangibles sur la pollution engendrée par les productions animales. C'était un bon choix car l'alimentation en eau potable de plusieurs municipalités en dépend. Mais le problème est loin d'être réglé: 2,700 producteurs des 7,300 producteurs avaient en 1985 des installations jugées « conformes aux normes ».

La crainte de « nuire à l'économie » est aussi évidente du côté industriel où, en dépit des normes existantes, seulement 103 des 2,900 entreprises « polluantes » du Québec ont réussi à améliorer leurs eaux au niveau de qualité accepté à l'entrée — et non à la sortie — des usines d'épuration municipales. Mais les progrès sont réels même s'ils sont lents: 30 % des entreprises polluantes, soit 900, sont en discussion avec le ministère et 7 %, soit 204, ont signé des protocoles de dépollution éventuelle. En échange, faut-il le rappe-

ler, d'une assurance de non-poursuite.

Quant aux grosses entreprises qui ne sont pas branchées sur les réseaux municipaux — club sélect qui regroupe 10 % des pollueurs responsables de près de 80 % de la pollution toxique du fleuve — elles voudraient bien refiler la facture aux contribuables plutôt qu'à leurs actionnaires, apprend-on dans le Plan d'équipement: elles ne bougeront pas sans subventions. Ont-elles vraiment tort, ces grandes entreprises, de plaider pour la parité avec leurs consœurs « branchées » sur les usines d'épuration municipales ?

Il faut se demander qui profite des usines payées avec nos \$ 4,7 milliards.

Le Plan d'équipement du PAEQ apporte des éléments de réponse: « les usines agro-alimentaires produisent également des charges organiques qui peuvent être plusieurs fois celles des municipalités où elles sont situées ». Question: celles qui déversent leur charge polluante ou une partie dans l'égout municipal payent-elles des taxes qui correspondent au coût réel de la dépollution de leurs eaux usées, capital, intérêts et coûts d'entretien de l'usine compris ? Et que penser de ces villes qui font de leur capacité de traiter ces charges polluantes gratuitement un atout publicitaire pour attirer des « investissements » ?

L'industrie alimentaire n'est qu'une partie d'un problème qui doit être mesuré globalement.

La charge organique globale des entreprises de la province équivaut à cinq fois celle des six millions de Québécois. Et, lit-on encore dans le document, « les eaux usées industrielles peuvent représenter jusqu'à 50 % des débits (des usines d'épuration municipales) et jusqu'à 90 % de ses charges organiques ».

En somme, l'argent consacré à la dépollution des eaux municipales

sert en grande partie à dépolluer des rejets industriels.

Pourtant, s'il est un domaine où environnement et intérêt économique se réconcilient, c'est bien celui-ci. Le problème de la conservation des sols reçoit partout au Canada une attention prioritaire sauf au Québec.

On est donc bien loin au Québec d'appliquer à ces problèmes les solutions expérimentées depuis 20 ans aux États-Unis. Là comme en Ontario, on y combat l'érosion par des méthodes de travail qui protègent la terre, par des cultures en contour, par l'utilisation de plantes-abris, de canaux de dérivation...

Ces réalités, parfaitement établies au plan scientifique, doivent inspirer rapidement au Québec une politique de protection de l'eau qui aurait pour pendant une politique de protection des sols agricoles qui ne se contente pas de zoner des sols en voie d'épuisement. On est loin au Québec du *Soil Conservation Act*, adopté par l'Alberta en 1980, et qui oblige les inspecteurs municipaux à intervenir contre les fermiers qui laissent l'érosion détériorer leurs terres. Ici, nos lois municipales obligent les cultivateurs à « entretenir » les cours d'eau municipaux en y coupant tout ce qui pourrait vouloir les isoler du soleil.

La revégétation ainsi que la protection des berges et talus en milieu agricole et forestier doit avoir la priorité absolue en raison des dommages causés par l'érosion. Et dans ce domaine, il ne faut pas laisser aux municipalités qui ont ravagé les cours d'eau dans le cadre de Sol-Plus le soin de décider des normes. S'il est un problème dont la solution soit être universelle, c'est bien celui-ci. Pourquoi d'ailleurs Québec n'utiliserait-il pas la loi des Trois Chaînes pour former un cordon de sécurité environnemental sur toutes les rives dont il est techniquement propriétaire ?



Le trou noir japonais

NOTES DE LECTURE

GEORGE TOMBS

★ Michel Random, *Japon: la stratégie de l'invisible*, Paris, Éditions du Félin, collection Les Racines de la connaissance, 1985.

COMMENT se fait-il que les Japonais aient dépensé une énergie presque surhumaine à tenter de mieux connaître les Occidentaux, leurs goûts, leurs moeurs, leurs innovations, leurs entreprises, alors qu'eux-mêmes ne se sont guère laissés connaître aussi aisément ?

Est-ce la chance fortuite de l'histoire, d'un isolement linguistique et culturel, qui a permis aux entreprises japonaises d'avancer dans des domaines de pointe, sans que l'on puisse les devancer ? Ou s'agit-il

plutôt d'une stratégie presque imperceptible mais infaillible ?

Dans *Japon: la stratégie de l'invisible*, Michel Random nous introduit à ce colosse commercial qu'est le Japon, qui renaît des cendres de la Guerre, tel un phénix, pour devenir la puissance économique numéro deux, et bientôt — qui sait ? — numéro un. Ouvrage bizarre, oscillant entre l'histoire, le spirituel, le commerce et les arts martiaux, il cherche à mettre devant le lecteur occidental une autre réalité: celle voulant que « ce qui invisible est japonais ».

Finis les modèles occidentaux de pensée, avec leur structure carrée, leur suffisance, leur volonté brutale de domination, leur dualisme « pour ou contre ». À travers de multiples images — de défis informatiques, de réussites commerciales, de harakiri, de jardins aux miroirs réfléchis d'eaux limpides — nous apprenons à entrevoir l'unité de l'expérience japonaise.

Random, las de sa France natale, trouve au Japon une mentalité qui aide à l'harmonie. Une sensibilité qui est autant touchée par le moral que par l'artistique, ou le commercial. C'est une mentalité qui saisit implicitement la vie sans chercher à tout moment à la définir. Et qui, pour des raisons historiques, garde bien voilées les intentions japonaises.

Cette intuition implicite fait partie de la stratégie d'entrepreneur des Japonais: dans un système hiérarchique bien structuré (où tous les 119 millions d'habitants sont responsables), on fait, tel un guerrier samurai, une analyse patiente du concurrent avant de passer à l'action, sans pour autant montrer ses propres faiblesses ou forces. L'esprit du « ki », qui anime toutes les actions de l'entrepreneur, est en effet la maîtrise de soi-même à la fois persévérante et pérenne. Selon ce modèle, le pari est perdu dès que l'on craint la défaite, gagné dès que

l'on est sûr de la victoire.

Random cite un éminent savant Japonais qui remarque que le Japon se comporte « comme un trou noir » qui aspire avec une énergie incommensurable tout ce qui l'approche, sans que rien n'émerge jamais de ses profondeurs abyssales.

Malheureusement, l'auteur se livre à beaucoup de jugements subjectifs sur l'Occident: son manque de cohésion, l'abandon de ses valeurs les plus profondes, son matérialisme. On comprend que Random ait pu trouver le repos aux sanctuaires shintô, et l'harmonie chez des hommes d'affaires cultivés de Tokyo. Mais l'auteur finit par éloigner le lecteur d'un sujet déjà difficilement compréhensible. Cet ouvrage n'en est pas moins rafraîchissant, étrange et passionnant, et ceux qui s'intéressent à ce colosse de l'Orient (deuxième partenaire économique du Canada) devraient le lire.

LE DEVOIR

RENSEIGNEMENTS	(514) 844-3361
Administration	(514) 844-3361
Rédaction	(514) 842-9628
Publicité	
Générale	(514) 842-9645
Annonces classées	(514) 286-1200
Abonnements	
Montréal	(514) 844-3361 ou (514) 332-3890
Québec	(418) 687-2034
Extérieur — indicatif 514	1-800-361-8059
Indicatif 418	1-800-463-4645
Indicatif 819	1-800-361-5699
Indicatif 613	1-800-361-5699

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

LE DEVOIR ESSENTIEL!

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Ferré

du Québec. Léo n'a rien contre les océans. C'est contre les engins qui les survolent qu'il en a.

Sitôt assis, il s'allume une cigarette, se croise les mains. *Amnesty International* a envoyé ses émissaires lui remettre une plaque honorifique pour sa défense de la liberté et des droits de la personne.

Léo se lève. Immense roseau rétif légèrement ployé sous le poids du temps. Mains noueuses croisées pour la prière, il se racle la gorge avant de prononcer le discours de circonstance. Les mots fusent, nets comme des flèches : « Cachots, torture. Il faut descendre les petits mecs comme Marcos, dit-il, il faut descendre l'autre au Chili... je ne me rappelle même plus son nom. » Il s'en rappelle pourtant, quelques secondes plus tard. Tactique de dérision. « Ra-ra-rappele-moi donc ton joli nom ». Léo n'a pas la mémoire qui flanche. L'indignation pousse encore sous sa tignasse de gauchiste. Il l'entretient comme un jardinier un peu infatué de sa fleur.

Tout le monde y passe. Depuis Pinochet jusqu'à Bruce Springsteen. « Oui, vous savez, l'Américain, celui qui voyage avec 43 camions. Il doit être important, le monsieur. Ce qui m'ennuie, c'est que les types comme lui sont prisonniers des rythmes. S'ils ont quelque chose à dire, on ne l'entend pas. Qui sait ? C'est peut-être le camion qui apporte le talent. »

Il cause, Léo. Il cause en cheminant sur un sentier sinueux. Il perd parfois le fil de sa pensée, la suite de ses idées. Mais la lumière éclaire toujours le bout du tunnel et la fin de ses histoires. Il parle au présent sans nostalgie pour le passé. Sa nostalgie ne fleurit que sur la tombe des poètes et des musiciens, morts à la fosse commune de l'Histoire. Ses héros n'ont pas changé de nom. Ils s'appellent encore Baudelaire, Rimbaud, Verlaine.

Léo y revient inlassablement, comme il revient inlassablement aux grands orchestres. Cela remonte à son enfance alors qu'il dirigeait des orchestres imaginaires, juché sur un mur ou une palissade. « Un jour, je me suis aperçu que j'avais quelque chose en plus, ou plutôt en moins. Je me suis caché. Je ne voulais pas qu'on se moque de moi comme on le faisait de tous les artistes. »

La peur de la moquerie lui est restée. Elle l'a nourri tout petit avant de le pousser, plus grand, sur la voie de la provocation. Un artiste, selon lui, doit provoquer, secouer les cages, ébranler les idées reçues. C'est pourquoi il ne lâche pas et continue de dire ce qu'il pense. Haut et fort. Sans peur et sans reproche. Il est pour un terrorisme intelligent. Il imagine dix anges noirs descendus sur la Terre pour la nettoyer de tous les chefs d'État. Une fois le premier coup de balai donné, il imagine que la Terre en aurait pour encore cinq ou six générations de chefs d'État. Et puis

AUJOURD'HUI

Nombreuses sont les femmes qui se sentent stressées et qui désirent prévenir cet état par une meilleure gestion des situations stressantes. Concertation-Femmes (12137, rue du Bois-de-Boulogne) organise un atelier, de 13 h 30 à 16 h, avec le Dr Danuta Berger, psychologue et psychothérapeute. 336-3733.

L'Association québécoise des parents et amis du malade mental invite les personnes intéressées à sa conférence mensuelle, à 20 h, au pavillon Mailloux de l'hôpital Notre-Dame. Il y sera question de l'association, de ses objectifs, projets et moyens. 524-7131.

Le Dr Alfred Lienthal, auteur et conférencier reconnu pour son opinion controversée sur le conflit israélo-arabe, donnera une conférence au siège social de l'Association libano-syrienne (40, rue Jean-Talbot est), à 19 h. 331-5550.

Les diabétiques du nord de Montréal vous convient à une rencontre sur la préparation des repas. Mme Suzanne Lanoie, diététiste-conseil, expliquera les équivalences à employer pour avoir des repas variés et bien équilibrés. Rendez-vous à 19 h 30 à la salle polyvalente de l'aile « J » de l'hôpital du Sacré-Cœur.

Quatrième d'une série de six rencontres avec le père Jean-Pierre Prévost, monfortain : « L'Apocalypse, c'est pas la fin du monde ». Rendez-vous à 19 h 30 au Gesù (1200, rue de Bleury). 866-2305.

L'université Concordia vous convie à une conférence publique du Collège des sciences. Le professeur Richard Lewontin, de l'université Harvard, parlera de « la biologie en tant qu'arme sociale ». Rendez-vous à la salle H-110 de l'université Concordia (1455, boulevard de Maisonneuve ouest). 848-2595.

Michel Corbeil, conseiller en horticulture et producteur de plantes vivaces, donnera une conférence sur le sujet à la bibliothèque municipale de Saint-Eustache (80, boulevard Sauvé), à 19 h 30. 472-4440, poste 256.

Les étudiants de la faculté de musique de l'Université de Montréal, pour remédier à la faim dans le monde, offrent une soirée de chant choral donnée conjointement par la chorale et l'ensemble vocal de la faculté de musique, sous la direction de Jean-François Séniart, à 20 h, à la salle Claude-Champagne (220, avenue Vincent d'Indy). Au programme : une cantate de Jean-Sébastien Bach, des *Lieder* de Hugo Wolf, des pièces choisies de Zoltan Kodaly et une *Messe allemande* de Franz Schubert.

Jass Inc., un organisme sans but lucratif, organise, dans le cadre de ses ateliers-rencontres pour personnes seules qui veulent se faire des amis, tous les mardis soirs, une marche de santé d'environ une heure. Le départ se fait à 19 h 30 du McDonald de la place Versailles. 388-8727.

Dans le cadre des lunschs du mardi, au Y des femmes (1355, boulevard Dorchester ouest), de midi 15 à 13 h 30, Mme Miriam Grassby, avocate, parlera de contrats de mariage.

après ? Après, il ne sait plus. Il sait seulement que l'anarchie, c'est l'amour et que l'amour, c'est la négation de l'autorité.

L'autorité, il n'aime pas. Vraiment pas. L'autorité de la droite en particulier. « Savez-vous que, depuis 200 ans, la gauche en France a été au pouvoir pendant un an ? C'était en 1936. C'est i-g-n-o-b-l-e, dit-il en épluchant le mot pour mieux peser la charge. Tout simplement ignoble. »

Révolté comme un môme de 17 ans, Léo. Rusé comme un vieux singe, il coulisse et cabotine et se prend parfois à son propre jeu. L'autorité l'irrite et l'âge l'énerve. C'est en tentant d'expliquer à tous ceux qui traquent ses 70 ans que l'âge n'a pas d'importance qu'il éclate en sanglots. L'armes amères ou pleurs libérateurs ? Nul ne le sait. Les journalistes, émus, regardent Léo, le visage rouge et chiffonné, brailleur comme un enfant.

Il erre un instant au royaume de la vulnérabilité, puis se ressaisit en envoyant une dernière boutade à l'humanité. Sacré Léo ! Faut croire qu'il a encore le tour de nous avoir par les sentiments.

◆ Turner

connus et qui promet pour bientôt un nouveau best seller, celui des mémoires politiques du sénateur Keith Davie. Mais les confidences recueillies auprès de certaines personnalités du parti, dans la salle de réception, indiquaient que la publication de « Up the Hill » et la participation de M.M. Chrétien et Lalonde à cet événement, ne fut pas sans créer un certain malaise.

◆ USA-Libye

Syrie », a encore précisé la radio. Elle n'a donné aucune indication sur les dégâts éventuels causés par le bombardement par la flotte américaine.

Le colonel Mouammar Kadhafi a téléphoné au président algérien Cheddi Bendjedid pour « le tenir informé des derniers développements » dans la région, a précisé *Radio Tripoli*. L'agence algérienne APS avait fait état de cette conversation téléphonique dans la soirée d'hier mais sans en préciser la teneur, rappelle-t-on. Les chants guerriers et radicaux de discours du colonel Kadhafi contre les États-Unis étaient également entrecoupés d'appels à un « soulèvement de toute la nation arabe contre l'impérialisme américain et ses intérêts ».

« Défi et vengeance », « victoire du peuple libyen et de son leader », proclamaient les commentateurs de *Radio Tripoli* dans la soirée d'hier. Ils ont également averti le président américain, M. Ronald Reagan « que le golfe de Syrte sera le cimetière de tout son appareillage de guerre ».

Le « terroriste Reagan » aura à faire face à « trois millions de Kadhafi en Libye » et des « centaines de

millions de Kadhafi dans le monde », s'il fait la « gaffe » de déclencher une guerre contre la Libye, ont ajouté les commentateurs.

Au-delà de la défense de la liberté de navigation en eaux internationales, l'action entreprise dimanche et hier par la sixième flotte apparaît comme une sérieuse escalade dans la guerre des nerfs qui oppose Washington et Tripoli depuis 1981. Elle s'est aggravée depuis le début de l'année après les attentats de décembre dans les aéroports de Rome et de Vienne.

La confrontation américano-libyenne d'hier rappelle l'incident du 19 août 1981, quand deux chasseurs américains F-14 Tomcat avaient abattu deux intercepteurs libyens de fabrication soviétique à environ 100 km des côtes libyennes au dessus du Golfe de Syrte.

Le bref combat entre les quatre chasseurs était intervenu sur la fin de deux jours de manœuvres aéronavales américaines dans le nord du golfe de Syrte, que Tripoli considère comme eaux territoriales libyennes, ce que conteste Washington.

Voici la chronologie de ces trois mois de tension.

■ 27 décembre 1985 : deux attentats contre les comptoirs de la compagnie aérienne israélienne El Al Rome et Vienne font 20 morts et plus de 100 blessés. Israël et les États-Unis accusent Tripoli d'aider le groupe dissident palestinien Abou Nidal, présumé responsable des deux attentats.

■ 1er janvier 1986 : le chef de la révolution libyenne le colonel Mouammar Kadhafi profère des menaces de guerre en Méditerranée, tandis qu'Israël réclame le boycott international de la Libye.

■ 7 janvier : le président américain décide de mettre pratiquement fin à toute relation économique entre les États-Unis et la Libye et demande aux quelque 1.500 ressortissants américains en Libye, de quitter ce pays sous peine de sanctions.

■ Il appelle en outre ses alliés occidentaux à traiter le colonel Kadhafi « comme un paria ». Cet appel n'est pas entendu par les occidentaux.

■ 8 janvier : le président Reagan déclare le gel des avoirs libyens dans les banques américaines.

■ 15 janvier : Kadhafi menace de lancer des commandos-suicide aux États-Unis en cas d'attaque américaine en Libye.

■ 24 au 31 janvier : Manœuvres aéronavales de la sixième flotte américaine en Méditerranée, au large des côtes libyennes. Les navires de guerre américains ne franchissent pas le parallèle 32,5, limite nord du golfe de Syrte que la Libye.

La Vième flotte américaine, dont les avions d'assaut ont attaqué hier deux vedettes lance-missiles libyennes et un site de missiles sol-air libyens près de Syrte, dispose d'une force de frappe exceptionnelle, avec notamment trois porte-avions.

Les Saratoga, Coral Sea et America — des mastodontes déplaçant

quelque 80.000 tonnes — peuvent aligner plus de 240 avions de combat extrêmement sophistiqués, la « crème » de l'aéronavale américaine. Le Yorktown et le Ticonderoga, deux croiseurs lance-missiles représentant le fin du fin en matière de défense anti-aérienne, font également partie de l'escadre de quelque trente navires déployés par la Vième flotte.

La présence simultanée de trois porte-avions américains en Méditerranée est tout à fait exceptionnelle, puisqu'il faut remonter à novembre 1974 pour trouver un déploiement de force de cette ampleur.

Les appareils qui ont attaqué et sévèrement endommagé hier la première vedette lance-missiles libyenne étaient des Grumman A6 Intruder du porte-avions America. Ces avions, des bi-réacteurs bi-places spécialisés dans l'attaque à basse altitude, ont largué deux missiles air-mer Harpoon sur le bateau libyen.

Celui-ci, une vedette de type La Combattante 2 fabriquée en France, a été incendié et « semblait couler », a précisé le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Larry Speakes, ajoutant qu'il n'y avait apparemment pas de survivants. Selon M. Speakes, ce type de navire compte un équipage standard de 27 hommes. Une deuxième vedette lance-missiles libyenne, également de type La Combattante 2, a aussi été attaquée par des avions américains au large du port de Benghazi, a indiqué le secrétaire à la Défense, M. Caspar Weinberger. L'état des dégâts causés à ce navire n'a pas été précisé.

D'autres avions d'assaut américains, des Vought A7 Corsair du porte-avions Saratoga, ont attaqué un site de missiles sol-air SAM-5 (au rayon d'action de l'ordre de 300 km) et SAM-2 (à courte portée) sur la base de Gurdabiyah, près de la ville de Syrte (sur la côte libyenne). Selon des spécialistes américains, douze batteries de SAM-5 ont été déployées à partir de novembre dernier sur la base de Gurdabiyah et leurs servants étaient des Soviétiques.

Les Corsair, des monoréacteurs monoplace, ont utilisé des missiles anti-radars HARM (high speed anti-radiation missile), dont c'est probablement la première utilisation en combat réel, notaient les spécialistes.

L'ampleur des dommages causés à ce site de missiles faisait l'objet d'une évaluation hier soir par les experts du Pentagone.

M. Speakes a également souligné que les Libyens, entre environ 13h et 19h, avaient lancé un total de six missiles SAM-5 et SAM-2 contre les avions de la Vième flotte et que ce n'est qu'après le tir du sixième que l'ordre a été donné de riposter.

Tant M. Speakes que M. Weinberger ont affirmé qu'aucun appareil américain n'avait été touché, démentant ainsi les allégations libyennes selon lesquelles trois avions de l'US Navy avaient été abattus.

Selon l'Institut international d'études stratégiques (IISS) de Londres, les forces aériennes libyennes alignent quelque 535 avions de combat et 42 hélicoptères. La Libye s'est ainsi notamment dotée de 46 Mirage F-1, 65 Mirage 5 (de fabrication française), 175 MIG-23, 55 MIG-25, une centaine de Sukhoi SU-20 et SU-22, 55 MIG-21 (de fabrication soviétique).

La marine de guerre libyenne comptait notamment, toujours selon l'IISS, 6 sous-marins classiques, 1 frégate, 9 corvettes et 25 vedettes lance-missiles — dont 10 de type La Combattante 2, construites à Cherbourg.

◆ GM

de l'industrie automobile est précieuse partout en Amérique du Nord — en 1990, 12 millions de véhicules seront vendus sur le marché qui aura à ce moment une capacité de production de 15 millions —, M. White n'a laissé planer aucun doute quant à l'efficacité des travailleurs québécois.

« Il est bien certain que vous avez le devoir de fournir un effort de travail, mais il n'est pas de votre responsabilité de garder l'usine en opération. La décision ne vous appartient pas, c'est celle de GM », a souligné laconiquement M. White en réponse au président de GM du Canada, qui avait affirmé en janvier dernier que la survie de l'usine de Boisbriand dépendait de l'amélioration de la productivité et de l'indice de qualité des véhicules fabriqués au Québec.

« L'usine d'assemblage de Boisbriand est vieillotte et fonctionne avec les mêmes outils depuis 20 ans. Il est donc primordial d'obtenir des investissements importants qui permettront sa modernisation », avait conclu dimanche M. White qui avait également annoncé que le comité conjoint GM-TUA formé pour identifier les problèmes qui pourraient menacer l'avenir de l'usine devrait être en mesure de présenter son rapport à la mi-mai.

Mentionnons que de nombreux travailleurs qui sont intervenus dans le débat ont souligné qu'à maintes occasions le problème de la qualité était en grande partie attribuable à des arrivages, d'autres usines de pièces déjà en mauvais état et que rien n'était fait en vue de leur réparation. « C'est à se demander, avait déclaré l'un d'eux, si GM du Canada ne le fait pas intentionnellement dans le but de justifier la fermeture de l'usine. »

Le directeur québécois des TUA, M. Claude Ducharme, a indiqué dimanche que depuis 1981 les dirigeants syndicaux ont de façon régulière sensibilisé tant le gouvernement provincial que fédéral sur l'importance de convaincre les fabricants de pièces automobiles de s'implanter au Québec « pour être en mesure d'approvisionner et de sécuriser l'usine de Boisbriand ». Or, a-t-il ajouté, un investissement majeur dans ce domaine d'activité serait

bientôt annoncé pour la région des Basses-Laurentides.

Présenté à titre de directeur québécois de l'organisation des TUA lors de l'ouverture de l'usine il y a plus de 20 ans, le président de la FTQ, M. Louis Laberge, a profité de la tribune pour haranguer la foule et, bien que ses propos d'essence motivatrice aient eu l'heur de plaire à la majorité, rien de bien concret n'a été dit si ce n'est une invitation à la mobilisation.

« L'usine de Boisbriand est menacée de fermeture en 1987 et on ne va pas laisser faire ça. S'il est vrai que la productivité et la qualité ont diminué, voyez-y. Mais si c'est faux, on va le dénoncer et dire que c'est un complot ourdi par GM dans le but de fermer une usine à la faveur de l'Ontario. Vos jobs sont en jeu. Dites à vos compagnons et compagnes de travail que leur place était ici ce soir », a claironné M. Laberge qui a profité de sa présence pour critiquer la décision du gouvernement d'encourager une compagnie coréenne. « À quoi ça sert de financer 1.200 emplois pour la venue de Hyundai à Bromont si c'est pour en perdre 3.500 à Boisbriand. »

Mentionnons enfin que tous les leaders syndicaux qui étaient présents dimanche ont souligné la fragilité de la situation et donné l'assurance que tous les efforts seraient mis en œuvre afin d'inciter General Motors à investir dans le but de moderniser son usine de Boisbriand, considérée comme vitale pour la région et l'économie du Québec, avec ses 3.500 travailleurs et près de 30.000 emplois indirects.

25 mars

par la PC et l'AP

1984 : la presse indienne publie des informations selon lesquelles plus de 10.000 enfants de l'État d'Uttar Pradesh ont été « exportés » et vendus comme esclaves, pour le travail forcé ou la prostitution.

1982 : naissance des premiers jumeaux « en éprouvettes » en Amérique du Nord, à Oakville, en Ontario. — Wayne Gretzky, des Oilers d'Edmonton, devient le premier joueur de l'histoire de la Ligue nationale de hockey à compiler 200 points au cours d'une même saison.

1965 : le drapeau du Nouveau-Brunswick est hissé pour la première fois.

1936 : signature d'une convention navale entre la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis à Londres.

1905 : accord canado-américain sur la fixation de la frontière entre l'Alaska et le Canada.

1833 : une révolution éclate à Haïti.

1752 : parution du premier journal au Canada, la *Gazette d'Halifax*. — Les Anglais décident que le Jour de l'An sera désormais le premier janvier, et non plus le 22 mars.

Sans vous, nous n'aurions pas gagné!



Près de 700 lignes aériennes sillonnent le ciel du monde.

Une seule voit consacrer, chaque année, l'exceptionnelle qualité de son service, tant sur ses vols nationaux qu'internationaux.

Une seule se voit décerner le Prix d'excellence — Service aux passagers, du prestigieux magazine d'aviation Air Transport World.

Cette année, cet honneur revient à Air Canada.

Chers passagers, vous êtes vous aussi artisans de cette réussite.

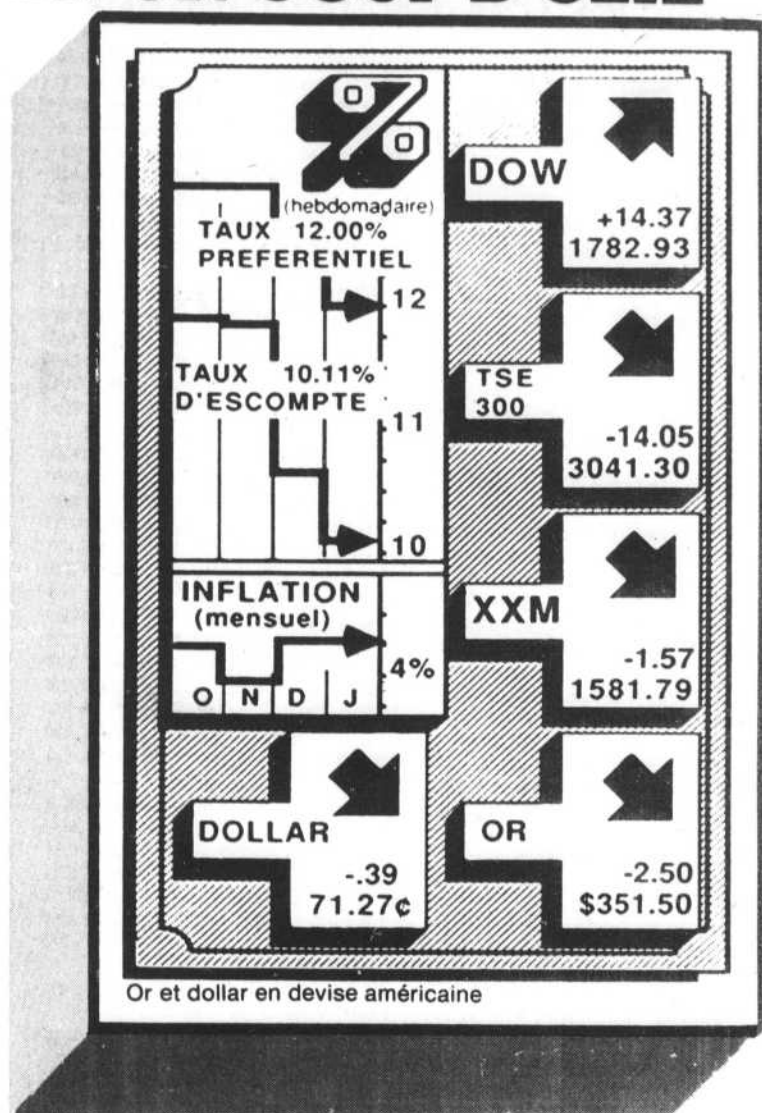
Merci de nous inciter jour après jour à nous surpasser.



AIR CANADA

TRANSPORT MONDIAL
VANCOUVER DU 1er MAI AU 1er OCTOBRE 1986

EN UN COUP D'OEIL



LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

PAUL DURIVAGE

Les administrateurs de Hiram Walker étudient toujours l'offre de Gulf

Le conseil d'administration de la société Hiram Walker Resources Ltd. de Toronto a autorisé hier ses dirigeants à prendre toutes les mesures financières qui feraient en sorte de renforcer la valeur financière de l'entreprise pour ses actionnaires.

La compagnie rencontrait hier ses conseillers juridiques et financiers afin de prendre position concernant l'offre d'achat publique non sollicitée déposée la semaine dernière par Gulf Canada Corp. pour toutes ses actions en circulation. La compagnie a précisé qu'elle continuait l'analyse et l'évaluation de toutes les implications de cette OPA et qu'une décision sera prise d'ici la fin de la semaine.

Interrogé à savoir si cela pouvait supposer l'élaboration d'une contre-offre ou une tentative de blocage quelconque, un porte-parole a expliqué que « toutes les options sont ouvertes ».

Gulf Canada, dont 80 % des actions sont maintenant détenues par la société de portefeuille des frères Reichmann de Toronto, a déposé une offre de \$ 1.2 milliard pour acquérir un bloc additionnel de 38 % du contrôle de Hiram Walker. La société de portefeuille en cause, soit Olympia and York, possède déjà 10.7 % des actions comportant droit de vote.

Cascades s'implante en France

La société Cascades Inc. a concrétisé hier l'achat de la cartonnerie de Blendecques au nord de la France. Les modalités de la transaction n'ont toutefois pas été divulguées.

Un accord est intervenu en effet avec La Rochette Cenpa en vue de la reprise par Cascades de la participation du groupe dans la cartonnerie dont les résultats, précise-t-on, sont devenus largement bénéficiaires depuis juillet 1985.

Il s'agit de la deuxième acquisition réalisée par Cascades en France. Celle-ci a repris en 1985 les cartonneries Maurice Franck de l'usine de La Rochette en Savoie, qui appartenaient également au groupe La Rochette Cenpa. L'ensemble français ainsi reconstitué a une production annuelle de plus 200,000 tonnes de carton.

Peoples est désappointée par Zale

La société Peoples Jewellers Limited de Toronto s'est dit désappointée et même offensée hier du rejet par le conseil d'administration de Zale de sa proposition de fusion.

Le président de Peoples, M. Irving R. Gerstein, a réitéré son opinion qu'il considérait son offre comme équitable pour tous les actionnaires et qu'elle augmenterait la valeur de leur avoir. « Nous croyons que si notre proposition était soumise directement aux actionnaires de Zale, elle serait majoritairement acceptée », a-t-il ajouté.

Selon lui, le refus de collaborer de la direction de Zale est particulièrement étonnant compte tenu de la faible performance de la compagnie et de son évolution en Bourse ces cinq dernières années, ainsi que ses récentes radiations de stocks et l'alerte de crédit sonnée par Standard and Poor's.

Malgré ces difficultés, Peoples n'entend pas lâcher prise. La chaîne de bijoux a déclaré qu'elle étudiait activement d'autres moyens pour arriver à ses fins.

Le sort s'acharne sur Minerais Lac

La société Minerais Lac Ltée a annoncé hier qu'elle avait essuyé des pertes de l'ordre de \$ 1.5 million à \$ 2 millions à la suite de l'incendie qui a ravagé le deuxième étage de son concasseur de minerais de la mine Doyon au Québec mercredi de la semaine dernière.

La compagnie, qui perdait récemment sa propriété du Hemlo à la suite d'une décision de la Cour en faveur de Teck-Corona, a précisé que l'élément destructeur a été rapidement mis sous contrôle et que la production n'a été interrompue que 18 heures. Les réparations ont déjà débutées et devraient être complétées d'ici deux à trois mois. La compagnie était assurée contre ce genre de dommages.

Datagram investit \$ 3 millions

La société d'informatic Datagram de Boucherville a annoncé qu'elle allait entreprendre un programme de recherche et de développement d'une valeur de \$ 3 millions qui s'étalera sur une période de trois ans et entraînera la création de 35 emplois directs en recherche.

Le programme de recherche sera axé sur le développement d'une gamme complète de produits intégrant la technologie de la compression de données, secteur dans lequel l'entreprise est déjà active. La nouvelle génération de produits inclura des multiplexeurs à moyenne et très haute vitesses, des convertisseurs de protocole, des matériels de réseau et un système intégré de communications informatiques multifonctionnel.

Le président et chef de la direction, M. Pierre Pharand, a dit croire que ce programme permettra à Datagram d'augmenter ses ventes de façon significative, principalement sur le marché américain. Ses estimations sont de l'ordre de \$ 63.3 millions sur une période de 10 ans.

L'action de Bay Mills sera divisée

Le conseil d'administration de la société manufacturière torontoise Bay Mills Ltd. recommandera aux actionnaires la division de leurs titres par trois au cours de l'assemblée annuelle du 22 mai prochain. Si elle est approuvée, la division surviendra le 30 mai.

La compagnie a de plus indiqué qu'elle haussait son dividende trimestriel, de huit cents à neuf cents (avant division). Le prochain versement aura lieu de 12 juin prochain pour les actionnaires inscrits aux registres le 29 mai.

Imasco offre près de \$ 2 milliards pour acquérir toutes les actions de Genstar

JOCELIN DUMAS

La société Imasco Limitée de Montréal a annoncé hier qu'elle entreprend au Canada et aux États-Unis une offre publique d'achat de toutes les actions ordinaires en circulation de Genstar Corporation de Vancouver pour \$ 54 au comptant par action. L'offre de tout près de \$ 2 milliards est faite par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive, Imasco Enterprises Inc.

Imasco a préparé le coup la semaine dernière et signait vendredi avec la Société Générale de Belgique, S.A. et certaines sociétés apparentées, des ententes accordant à Imasco des options irrévocables d'achat pour un total de 6,755,084 actions, ou environ 18.3 % des 36,945,000 actions ordinaires en circulation de Genstar, à l'exclusion des titres convertibles, à un prix d'au moins \$ 54 par action.

Le Groupe de la Société Générale de Belgique est le principal actionnaire de Genstar et compte des représentants à son conseil d'administration.

C'est après la fermeture des marchés boursiers vendredi que Genstar a pris connaissance de l'intention d'Imasco, a indiqué hier un porte-parole de Genstar. La nouvelle s'est toutefois infiltrée sur les parquets boursiers puisque l'action de Genstar a gagné 7 % dans la journée de vendredi pour coter \$ 55. Pendant ce temps, l'action d'Imasco perdait 1 % à \$ 30 1/2, pour se relever hier à \$ 31.25.

Au cours de la fin de semaine, les deux parties ont par la suite tenu des discussions préliminaires au sujet de cette offre. Aucune entente n'est cependant intervenue bien qu'Imasco ait fait savoir qu'elle était disposée à négocier tous les termes de sa proposition. C'est seulement hier que Genstar



a appris qu'Imasco entreprenait une offre publique d'achat « non sollicitée » de toutes ses actions en circulation, a indiqué le même porte-parole. « Genstar et ses conseillers poursuivent l'évaluation de la situation et son conseil d'administration devrait considérer l'offre à l'occasion d'une assemblée spéciale qui se tiendra très bientôt. »

En faisant l'annonce, le président du conseil et chef de la direction d'Imasco, M. Paul Paré, a déclaré qu'Imasco a fait des progrès très

Revenus de 1985 (en millions de dollars)	
Tabac	\$ 1,451
Restaurant	\$ 1,321
Pharmacies	\$ 1,426
Divers	\$ 199
	\$ 4,353
Intersectoriels	— \$ 44
Revenus consolidés	\$ 4,353
Genstar	\$ 2,300

Compilation LE DEVOIR

satisfaisants dans son évolution pour devenir une importante société de produits et de services de consommation basée au Canada.

« Mais il est de notoriété publique que nous cherchons depuis longtemps une quatrième roue, poursuivait-il, de préférence au Canada, à ajouter à nos activités existantes. Nous sommes tout particulièrement intéressés par les services financiers de Genstar, dont le principal élément est la Société d'Hypothèque Canada Trustco. Nous espérons sincèrement que Genstar envisagera notre proposition sous un jour tout aussi favorable que l'a fait son principal actionnaire. »

On se souviendra en effet qu'après avoir pris le contrôle du Canada Permanent en 1981, Genstar avait acquis à l'été 1985 la société d'Hypothèque Canada Trustco, la plus importante société de fiducie au pays. La fusion du Permanent à Trustco Canada a entraîné la formation de la sixième plus importante institution financière canadienne avec un actif dépassant les \$ 20 milliards.

Imasco a dit avoir obtenu des engagements d'un groupe de banques, dont le chef de file est la Citibank Ca-

nada, pour l'obtention d'un crédit de \$ US \$1.875 milliard pour financer l'acquisition des actions ordinaires de Genstar. Les autres participants au consortium bancaire sont Citibank N.A., Chase Manhattan Bank N.A., Morgan Guaranty Trust Co. of New York, Bankers Trust Co. et Chemical Bank.

Les actionnaires qui accepteront l'offre pourront recevoir le paiement en fonds américains, au taux de change de la Banque du Canada en vigueur à midi la veille du paiement. Le droit de retrait de l'offre prend fin à minuit, heure de Vancouver le lundi 14 avril 1986, à moins de prolongation.

Les courtiers gérants de l'offre sont, au Canada, McLeod, Young, Weir Limitée et Richardson, Greenshields du Canada Limitée et, aux États-Unis, The First Boston Corporation. Imasco Limitée est une importante société canadienne de produits et services de consommation, qui exerce ses activités au Canada et aux États-Unis. Ses divisions sont Imperial Tobacco, la plus grande entreprise canadienne du secteur du tabac, Imasco USA, dont le principal élément d'actif est Hardee's Food Systems, Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, Peoples Drug Stores et Le Groupe UCS.

Imasco précise dans la circulaire accompagnant son offre qu'elle compte passer en revue la structure administrative, les activités et les propriétés de Genstar si elle réussit l'OPA, le tout pouvant résulter « en la disposition de certains actifs ou secteurs d'activité de la compagnie ». Les services financiers sont toutefois exclus de cette revue.

Notons qu'afin de réduire sa dette s'établissant à plus de \$ 1 milliard, attribuable principalement à l'acquisition de Canada Trustco, Genstar avait de toute façon l'intention de vendre pour quelque \$ 200 millions de certains de ses éléments d'actif.

Les ministres reprendront leurs travaux le 15 avril prochain

La conférence de l'OPEP se solde par un échec

GENÈVE (AP) — Neuf jours de négociations tumultueuses sans résultat : les ministres du Pétrole des 13 pays membres de l'OPEP se sont séparés lundi à Genève sans avoir pu arrêter une stratégie commune pour essayer de faire face au récent effondrement des cours de l'or noir.

Les chefs de délégation ont seulement décidé de consulter leurs gouvernements respectifs ainsi que les pays producteurs n'appartenant pas au cartel, et de reprendre leurs travaux le 15 avril, afin de tenter d'aboutir à un accord sur d'importantes réductions de la production pétrolière.

Cette absence d'accord devrait se traduire, selon les observateurs, par le maintien des cours à leur niveau déprimé actuel — aux environs de \$ US 15 le baril —, voire la poursuite de leur baisse.

Aiors que le président de l'OPEP, le vénézuélien Arturo Hernandez Grisanti, ne tenait pas l'habitude de conférence de presse marquant la fin des réunions de l'Organisation, son porte-parole, James Audu, s'est borné à lire une courte déclaration et a refusé de répondre aux questions.



Photo AP

Fawzi Ahmed Shakshuki, ministre du Pétrole de la Lybie, et Ahmed Zaki Yamani, ministre du Pétrole de l'Arabie saoudite

« Après avoir longuement débattu sur la situation présente du marché et les mesures à prendre pour restaurer la stabilité sur le marché mondial, la 77e réunion extraordinaire de la conférence, qui s'est réunie à Genève en Suisse du 16 au 24 mars 1986, a décidé d'ajourner ses travaux et de les reprendre le 15 avril 1986, afin d'octroyer suffisamment de temps aux chefs de délégation de l'OPEP pour consulter leurs gouvernements respectifs, aussi bien que d'autres pays producteurs de pétrole », dit le communiqué dans son intégralité.

Les ministres ont précisé, après avoir quitté l'hôtel genevois où se tenait la conférence, qu'aucun accord n'avait pu être conclu sur quelque question que ce soit.

M. Faouzi Chakchouki, ministre libyen du Pétrole, a déclaré que les responsables cherchaient à réduire le plafond de production des pays de l'OPEP de 17 à 14 ou 15 millions de barils par jour, mais qu'ils avaient besoin de consulter leurs gouvernements avant la reprise des négociations.

Un délégué égyptien a également confirmé qu'aucun accord

Voir page 10 : Échec

Lavalin achète l'usine de phénol attenante à la raffinerie de Gulf dans l'est de Montréal

MIVILLE TREMBLAY
de la Presse Canadienne

C'est Lavalin qui a finalement acheté du gouvernement du Québec, pour la somme symbolique de \$ 1, l'usine de phénol attenante à l'ancienne raffinerie de Gulf, dans l'est de Montréal.

Pour la firme d'ingénieurs-conseils, il s'agit d'une première étape dans la formation d'un petit centre pétrochimique, qui deviendrait l'une des constituantes d'Entreprises Lavalin, une filiale manufacturière qui fera son premier financement public à l'automne.

L'acquisition de l'usine de phénol a été annoncée hier par le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. John Ciaccia, et par le président de Lavalin, M. Bernard Lamarre, dans la modeste salle de repos des employés de l'usine.

Au cours des trois ou quatre prochaines années, Lavalin compte investir de \$ 5 à \$ 6 millions dans la modernisation de l'usine, dont environ la moitié de cette somme dès 1986. Les activités de redémarrage entreront en vigueur dans les prochains jours, mais ce n'est qu'en septembre que l'on aura atteint la vitesse de croisière. À terme, une centaine d'employés seront réembauchés.

Après son acquisition par Ultramar en décembre 1985, l'usine fut fermée en janvier, comme le reste des installations de raffinage et de pétrochimie de Gulf Canada, entraî-

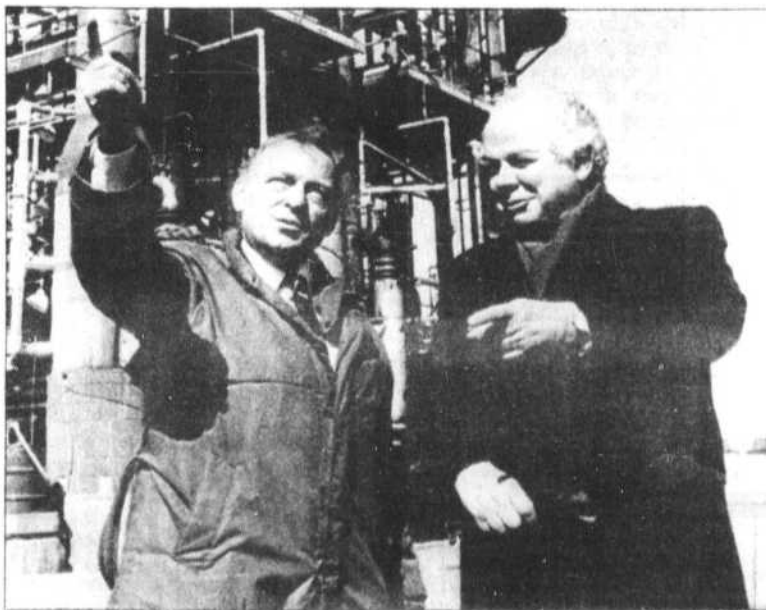


Photo CP

M. John Ciaccia, ministre de l'Énergie du Québec, et M. Bernard Lamarre, président de Lavalin.

nant au total la mise à pied de 450 travailleurs.

Mais si Lavalin réussit à obtenir les autres composantes du complexe pétrochimique (à distinguer de la raffinerie proprement dite), soit les usines de cumène et de cyclohexane, la compagnie pourrait porter ses investissements à environ \$ 50 millions. La deuxième manche se jouera dans les prochaines semaines, car M.

Ciaccia espère que le dossier pourra débloquer avant le 1er juin, la date limite qu'a fixée Ultramar pour recevoir les offres d'achat.

Le ministre entend poursuivre dans le dossier ses efforts d'intermédiaire qui, dit-il, s'imposent pour accélérer les choses. Dans le cas de l'usine de phénol, SNC et Lavalin étaient sur les rangs, et M. Ciaccia affirme que cette dernière offrait les

meilleures garanties pour le maintien des emplois. La firme gagnante s'est en effet engagée à utiliser 80 % des capacités de production de l'usine au cours des cinq prochaines années.

Le gouvernement n'aura pas réalisé de perte ou de profit dans l'opération, car c'est également pour la somme de \$ 1 qu'il a acquis cette usine d'Ultramar le 12 mars dernier. Au cours de la conférence de presse tenue hier, et à laquelle participait également un représentant d'Ultramar, personne n'a expliqué pourquoi il a fallu que le gouvernement intervienne pour conclure une transaction de \$ 1.

Prise isolément, l'usine de phénol, qui est la seule au Canada, peut être exploitée de façon rentable, mais elle le serait davantage si elle était jointe à l'usine de cumène, un dérivé pétrolier qui lui sert de charge d'alimentation, a expliqué M. Lamarre. À défaut ou en attendant, reconnaît-il, le cumène sera acheté sur le marché américain, ce qui représente un certain handicap.

Toutefois, le président de Lavalin est confiant de pouvoir acquérir les usines de cumène et de cyclohexane. Le cas échéant, sa compagnie étudiera la possibilité d'étendre la production à d'autres produits connexes, qu'il n'a pas voulu identifier.

L'usine acquise hier peut produire 30,000 tonnes métriques de phénol, un produit qui sert à la fabrication de résines et de colles. Selon Lavalin, Voir page 11 : Lavalin

SÉCURITÉ INFORMATIQUE

■ 2. Les gestionnaires doivent concevoir des plans de sécurité pour contrer les fraudes informatiques

TECHNOLOGIE-GESTION

CLAUDE LEMIEUX

conseiller chez Conseillers en gestion et informatique CGI Inc.

On s'imagine souvent que les fraudeurs en informatique sont des petits génies connaissant en profondeur les ordinateurs. Tel n'est cependant pas le cas. Deux études (1 et 2) réalisées aux États-Unis ont en effet révélé qu'environ 50 % des fraudeurs informatiques sont des administrateurs-cadres, des professionnels et des commis qui ne sont pas reliés directement aux départements informatiques.

Pourquoi ? Parce que le plus grand nombre de crimes survient avant le traitement informatique. C'est lors du traitement manuel des données, à l'entrée et à la sortie, que sont commis plus de 40 % de tous les crimes électroniques, conclut Donn B. Parker (1) dans son étude.

Les exemples vécus suivants nous font comprendre l'ampleur du problème.

■ Le responsable des comptes créditeurs d'une compagnie manufacturière crée un nouveau numéro de fournisseur dans le fichier. Ce fournisseur représente une compagnie dont il est le président. Ultérieurement, il modifiera des données d'entrée pour la liste des comptes créditeurs et empochera \$ 260,000 avant que le stratagème soit décou-

vert. A ce moment, l'employé a déjà quitté la compagnie sans laisser d'adresse;

■ Dans une compagnie où l'on n'effectuait aucun contrôle sur le statut des employés, un commis a émis des chèques à des employés qui ne travaillaient plus dans cette entreprise;

■ Un comptable annulait des comptes débiteurs dans le fichier en les déclarant « irrécouvrables », et déposait les montants reçus dans des comptes de banque inconnus de l'entreprise.

Les administrateurs de la haute direction doivent faire de la sécurité une priorité et, pour cela, doivent connaître leurs systèmes informatiques. Meilleure sera cette connaissance et plus ils seront conscients des menaces entourant

leur organisation. Par conséquent, ils seront convaincus de l'importance de la sécurité. De toute façon, ils n'ont pas le choix. Le nombre d'ordinateurs en exploitation aux États-Unis a plus que triplé durant les cinq dernières années. La dépendance face aux ordinateurs s'est étendue à presque tous les secteurs de l'entreprise, comme la comptabilité, le marketing, la production, la gestion des ressources humaines.

De plus, l'avancement technique des réseaux de télécommunication et l'expansion phénoménale de la micro-informatique ouvrent la porte beaucoup plus grande aux crimes élaborés et complexes. Nous n'avons qu'à penser aux réseaux de guichets bancaires électroniques interreliés dans toute l'Amérique du Nord, grâce auxquels nous pouvons, d'une façon presque instantanée, retirer des fonds dans un compte bancaire d'une succursale située à l'autre extrémité du pays.

Ainsi, en mai 1984, le *Toronto Star* rapportait que des banques de Toronto et des compagnies de fiduciairie avaient perdu plus de \$ 13,2 millions en raison de fraudes sur

une période de 10 mois seulement (4). Deux ans plus tôt, une personne confortablement assise dans son salon à New York, face à son micro-ordinateur, avait réussi à pénétrer des systèmes informatiques au Canada. Le malfaiteur était passé par le système de télécommunications *Telenet* des États-Unis, puis par le système *Datapac* du Canada et avait réussi à obtenir les mots de passe appropriés pour accéder aux fichiers de certaines entreprises canadiennes (3). Les conséquences ne furent pas dramatiques dans ce cas en particulier, mais le danger est réel.

Depuis le début de cette décennie, les gestionnaires d'entreprises sont conscients que l'ordinateur a besoin de contrôles, mais ces derniers sont encore un peu démunis et réticents devant la complexité de cette technologie. Ces administrateurs ont souvent la fausse impression que les contrôles dans un environnement informatisé sont totalement différents de ceux que nous retrouvons dans un environnement manuel. C'est pourquoi plusieurs contrôles essentiels en place dans des systèmes manuels sont laissés de côté par les administrateurs; ils pensent souvent que seuls des contrôles électroniques sont appropriés à un environnement informatique.

Le risque d'abus des systèmes peut être fortement réduit par la mise en oeuvre de contrôles, aussi bien administratifs qu'informatiques. Le développement d'un plan de sécurité bien planifié par les administrateurs est sûrement l'arme la plus puissante qui s'offre à eux contre les fraudes informatiques.

Un tel plan de sécurité comprend habituellement les étapes suivant-

tes :

- l'identification des éléments d'actif;
- la reconnaissance des menaces possibles dans le cadre de référence du système de sécurité actuel;
- l'identification des contrôles augmentant la sécurité;
- le choix des contrôles à mettre en oeuvre;
- et la mise en oeuvre de ces contrôles.

Sans passer en détail le contenu d'un plan de sécurité, examinons les règles générales qui sous-tendent son élaboration.

Premièrement, l'investissement monétaire consacré à la protection du système ne doit pas dépasser les pertes éventuelles découlant d'une fraude informatique. C'est pourquoi le risque de fraudes doit être quantifié afin de pouvoir effectuer une analyse des coûts et bénéfices de la mise en oeuvre de ces contrôles.

Deuxièmement, les gestionnaires doivent participer à l'élaboration de la sécurité informatique. Cela signifie que les responsabilités respectives en rapport avec l'élaboration du plan de sécurité doivent être bien définies et approuvées par les gestionnaires.

Enfin, le plan de sécurité doit être vérifié par une personne indépendante de l'organisation et un rapport sur cette vérification doit être transmis directement à la haute direction.

Cependant, nous ne voudrions pas laisser la fausse impression que la mise en oeuvre de contrôles résoudra tout. Le problème est beaucoup plus complexe et exige un maximum d'attention de la part de nombreuses personnes : ges-

tionnaires, vérificateurs, législateurs, sociologues et psychologues. D'importantes déficiences existent encore dans la législation. Les problèmes législatifs ne sont pas particuliers aux crimes informatiques, mais ils se rattachent à l'ensemble des fraudes commises par des administrateurs ou des professionnels.

Une étude américaine (2) a révélé que la probabilité pour un criminel d'aller en prison lorsqu'il est appréhendé n'est que de 19 % des cas de fraudes financières, par rapport à 47,3 % pour les crimes traditionnels, et que la moyenne de durée de la sentence est de 11,6 mois comparativement à 50,5 mois pour les autres. Pour les crimes informatiques, la situation est pire parce que les poursuites en justice sont rares (3). Les entreprises ont tendance à ne pas dénoncer les fraudes de peur que leur organisation ne reçoive de la mauvaise publicité, ce qui pourrait entraîner une perte de confiance du public à leur égard. Ils ont également peur de se rendre encore plus vulnérable en déclarant leurs faiblesses. Le problème n'est pas trivial.

Bien que tous ces points restent à régler, il est important que les gestionnaires agissent rapidement pour appliquer les solutions qui sont à leur portée, même si ces remèdes ne guérissent pas tous les maux.

RÉFÉRENCES

- 1) Parker Donn B., *Crime by computer* New York; 1976
- 2) Bequia August, *The criminology of computer crime*, 1978
- 3) Wasik Martin, *Computer Las & Practice*; April 1985
- 4) Jarvis Michael, *Computing Canada*; March 1983.

NOTE DE LA RÉDACTION

La semaine dernière, nous avons vu que le type de ressources à protéger et les risques auxquels celles-ci sont exposées sont multiples. Pour déterminer ses priorités, une entreprise doit faire des choix judicieux. L'analyse de risque constitue le moyen privilégié pour le faire. Cependant, selon l'approche traditionnelle, elle requiert des efforts importants.

Nous publions ci-dessous la suite et la fin du texte de la semaine dernière, signé par Robert Proulx, directeur des services-conseils chez Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. :

L'analyse de risque peut demander

◆ Échec

n'avait été enregistré, tant sur un plafond de production que sur les quotas.

Le journal officieux des Émirats arabes unis, *Al Itihad*, avait auparavant rapporté lundi matin que le ministre du Pétrole des Émirats, M. Said Otteiba, avait officiellement réclamé une augmentation du quota de production réservé à son pays, demandant qu'il passe de 0,95 à 1,5 million de barils par jour.

Le ministère omanais du Pétrole et des Minerais, M. Said Bin Ahmed al Chanfari, cité lundi par le journal

des efforts importants. Il est facile d'établir la valeur des matériels, mais beaucoup plus difficile de quantifier la valeur du service, les effets sur la clientèle ou le manque-à-gagner, etc. Établir la probabilité d'un événement peut aussi donner lieu à de longues discussions; il existe peu ou pas de statistiques sur la probabilité d'une erreur volontaire ou involontaire, d'un acte de sabotage, etc.

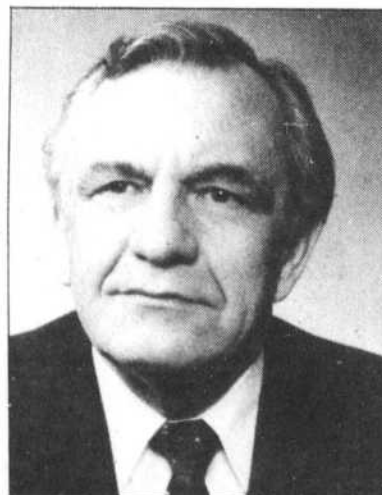
L'utilisation d'une échelle scalaire permet de déterminer rapidement les ressources qui méritent le plus d'attention dans une entreprise. Trois variables sont considérées : la priorité de l'application établie par les gestionnaires, le niveau de risques et la probabilité en valeur sca-

laire (c'est-à-dire en valeur relative).

La sécurité informatique fait de plus en plus partie des préoccupations constantes des gestionnaires des entreprises. Récemment, Comdisco du Canada Ltée inaugurerait à Montréal un centre de relève informatique en cas de désastre : premier en son genre au Canada. Les 10 premières compagnies membres sont La Laurentienne, le Groupe Commerce, Steinberg, la STCUM, la Banque d'Épargne, le Montréal Trust, le Groupe Desjardins d'assurance générale, Imperial Tobacco, la FMOQCPD, le Crédit foncier.

Les entreprises consacrent des efforts et des investissements de plus en plus importants pour assurer la protection de leur actif informatique. La continuité de leur activités et du service au public en dépend directement.

WALWYN - STODGELL



Maurice Dupont

Le Conseil d'Administration de Walwyn Stodgell Cochrane Murray Limitée, est heureux d'annoncer la nomination de Monsieur Maurice Dupont au poste de Vice-Président Senior et Directeur Régional pour la province de Québec.

Monsieur Dupont a été durant plusieurs années Vice-Président des Ventes avec d'autres compagnies de l'industrie du Commerce des Valeurs Mobilières. La Maison Walwyn Stodgell Cochrane Murray Limitée profitera de son expérience pour établir une solide distribution des ventes afin d'offrir à tous les investisseurs du Québec les mêmes services de placement qu'elle offre partout au Canada.

Les nouveaux bureaux de Walwyn-Stodgell sont situés au:

2,000 McGill College Avenue, suite 900
Montréal, Québec, H3B 4G7
Téléphone (514) 842-2818

Gaz Métropolitain. NOMINATION



AHMED GALIPEAU

M. Pierre Martin, Président et Chef de la direction de Gaz Métropolitain est heureux d'annoncer la nomination de M. Ahmed Galipeau au poste de Directeur des Affaires publiques de la Compagnie.

Avant sa nomination, M. Galipeau était Chef des Communications de la Compagnie.

Gaz Métropolitain est le plus important distributeur de gaz naturel au Québec et le quatrième en importance au Canada avec un chiffre d'affaires annuel de plus de 900 millions de dollars.

Assemblée générale annuelle des actionnaires

AVIS est par les présentes donné que l'assemblée générale annuelle des détenteurs d'actions catégorie A et d'actions subalternes catégorie B de La Corporation du Groupe La Laurentienne se tiendra à l'hôtel Hilton International au 3, place Québec, Québec, mardi le 15 avril 1986, à 16h00 pour:

- a) recevoir le rapport des administrateurs et les états financiers de La Corporation du Groupe La Laurentienne, incluant le rapport des vérificateurs, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1985;
- b) élire les administrateurs;
- c) nommer les vérificateurs et autoriser le conseil d'administration à fixer leur rémunération;
- d) étudier toute autre question dont l'assemblée pourrait être régulièrement saisie.

Par ordre du conseil d'administration,
Gaëtan Drolet,
vice-président, chef du contentieux
et secrétaire

Québec, le 28 février 1986



CORPORATION DU
GROUPE LA LAURENTIENNE

CONSEILLERS FINANCIERS ET PLANIFICATEURS FISCAUX

Prime de référence

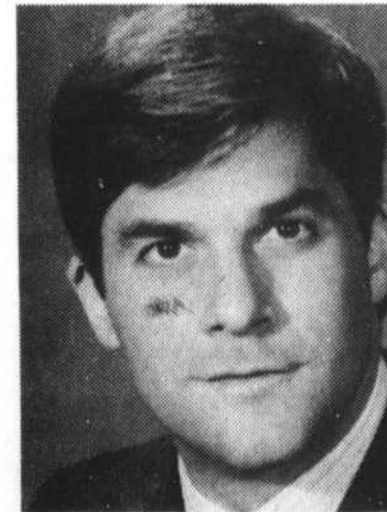
Si votre clientèle recherche des investissements sous forme d'abris fiscaux, nous vous offrons l'opportunité de recommander des investisseurs pouvant faire parti d'abris fiscaux par excellence. Ces investisseurs à dégrèvement d'impôts vous proposent des garanties de revenu et vous accordent un financement de 90,5% en plus d'être soutenus par des opinions fiscales fournies par un cabinet comptable national concernant l'échéancier et la valeur des déductions.

Pour de plus amples renseignements, téléphones à frais virés:
Richard Rucette
Directeur, ventes et marketing
(613) 737-4040

Mastercraft Development Corporation
2080 Walkley Rd., Ottawa, Ont. K1G 3V3



MASTERCRAFT

NOMINATION
LA BANQUE D'ÉPARGNE

Pierre Bourgie

Monsieur Jean-Marie Poitras, président du conseil d'administration de La Banque d'Épargne, annonce l'élection de monsieur Pierre Bourgie comme administrateur de la Banque.

Monsieur Pierre Bourgie est président et chef des opérations de Urgel Bourgie Ltée et de J.R. Deslauriers Ltée.

Monsieur Bourgie siège également sur plusieurs autres conseils d'administration d'entreprises canadiennes.

Ecole des
Hautes Études
Commerciales

MEC 75
une affaire d'excellence

D.S.A. le diplôme
en sciences administratives
à temps plein ou partiel

Admission du trimestre d'automne 1986
jusqu'au vendredi 4 avril 1986.

Conditions d'admission

- détenir un diplôme de 1er cycle universitaire avec une moyenne d'au moins 70 % ou l'équivalent
- OU
- occuper un poste de haute responsabilité et posséder une expérience de gestion jugée remarquable par le comité de sélection

Pour une gestion plus efficace,
une formation de base de
30 crédits à l'intention des diplômés
de 1^{er} cycle de disciplines connexes
qui cherchent un complément
en administration.

— Tests d'admission —

obligatoires pour tous les candidats
Les candidats se présentent au test, sans autre
convocation, à l'une ou l'autre des dates suivantes:

le samedi 12 avril, de 08:30 à 12:00

ou

le samedi 19 avril, de 08:30 à 12:00

Pour renseignements et formulaires,
s'adresser au
Registariat
Ecole des Hautes Études Commerciales
5255, avenue Decelles
Montréal QC H3T 1V6
Tél.: (514) 340-6136

NOUS TRAÇONS LA VOIE pour vous

OFFRE D'ÉCHANGE D' ACTIONS
soumise par

TRUSTCO GÉNÉRAL
DU CANADA INC.

aux porteurs de toutes les actions ordinaires

de



TRUST GÉNÉRAL
DU CANADA

Trustco Général du Canada Inc. ("Trustco") offre aux actionnaires de Trust Général du Canada ("Trust Général") d'échanger toutes les actions ordinaires émises et en circulation de Trust Général contre des actions ordinaires de Trustco à raison d'une (1) action ordinaire du capital-actions de Trustco pour chaque action ordinaire de Trust Général.

Les actionnaires qui n'auraient pas reçu la circulaire d'information peuvent s'en procurer des exemplaires à toutes les succursales de Trust Général. Cette circulaire et les documents qui y sont joints contiennent tous les renseignements explicatifs nécessaires.

Le Conseil d'administration de Trust Général recommande l'acceptation de l'offre à ses actionnaires.

Les porteurs d'actions de Trust Général dont les actions sont détenues par un courtier en valeurs mobilières n'apparaissent pas à la liste des actionnaires de Trust Général. Pour cette raison, ils n'ont pu recevoir la circulaire d'information précitée.

Trust Général du Canada suggère à ses actionnaires dont les actions sont immatriculées au nom de leur courtier de donner l'instruction de procéder à l'échange des actions en les déposant, avec la lettre de transmission, auprès de Trust Général du Canada, le plus tôt possible.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Place Laval s'agrandit au coût de \$ 11.5 millions

Édifice G.L. Inc. et la Caisse de dépôt et placement du Québec ont annoncé hier un investissement de \$ 11.5 millions pour l'agrandissement de Place Laval.

Les nouveaux locaux, qui seront accessibles en août prochain, porteront la superficie totale de Place Laval à 500,000 pieds carrés, ce qui équivaut au tiers de tout l'espace à bureaux offert dans Laval.

Place Laval représentera alors un investissement de \$ 30 millions. Pour la phase IV, déjà en construction, Édifice G.L. Inc. a obtenu la participation à 50 % de la Caisse de dépôt, soit 45 % par la Caisse elle-même et 5 % par sa fi-

liale, la Société immobilière Trans-Québec Inc.

M. Jean-Claude Cyr, vice-président à la Caisse de dépôt, a d'abord expliqué cette participation par l'objectif de faire fructifier les épargnes des Québécois, mais il a parlé aussi « d'un soutien à l'entreprise privée et d'une confiance dans le développement de Laval ». La Caisse de dépôt a déjà des intérêts à Laval, notamment dans trois édifices industriels.

M. André Vallerand, ministre délégué à la petite et moyenne entreprise, a présenté Laval comme faisant partie de Montréal en tant que pôle économique de tout le Québec.

◆ Lavalin

L'usine ne deviendra rentable que dans trois ans, alors qu'elle entraînera un chiffre d'affaires de \$ 40 millions; pour la première année, on anticipe des ventes de \$ 12 millions.

Au cours d'un *apparté*, M. Lamarre a confié à la Presse Canadienne que sa compagnie formerait une filiale, Entreprises Lavalin, pour regrouper ses éléments d'actif manufacturier, notamment l'usine de

phénol et les installations d'UTDC, le fabricant de matériel de transport en commun qu'elle est en train d'acquérir du gouvernement ontarien. Cette filiale ferait à l'automne un premier appel public à l'épargne admissible au régime d'épargne-actions du Québec. La compagnie emprunte donc une voie légèrement différente de SNC, sa concurrente traditionnelle, qui a manifesté l'intention de devenir une compagnie ouverte avec un premier financement REA dès ce printemps.

Avec le départ du numéro 2 de la Réserve fédérale

Le président de la FED marque un point contre les partisans d'un crédit plus facile aux USA

WASHINGTON (AFP) — Gardien de l'orthodoxie financière aux États-Unis, M. Paul Volcker a marqué un point contre les partisans d'un crédit plus facile avec le départ du numéro 2 de la Réserve fédérale (FED), mais la crise reste latente au sommet de l'institution, estiment les observateurs à Washington.

À la place de M. Preston Martin, qui a surpris en annonçant sa démission pour la fin du mois, la Maison-Blanche nommera, selon toute vraisemblance, un nouveau gouverneur qui se fera lui aussi l'avocat d'une politique monétaire souple pour faciliter la croissance, estime-t-on dans les milieux gouvernementaux.

M. Volcker, soulignait à ce sujet lundi le *Wall Street Journal*, risque alors de se retrouver dans la même impasse qu'en février dernier, lorsqu'il avait été mis provisoirement en minorité à quatre contre trois au Conseil de la FED sur la question d'une baisse du taux d'escompte. Le chef des conseillers économiques de la Maison-Blanche, M. Beryl Sprinkel, connu pour rechercher une croissance plus forte, est l'un des favoris au titre de vice-président de la FED, indiquait pour sa part le *New York Times*.

Le *Wall Street Journal* estimait que le successeur de M. Martin au Conseil de la FED pourrait laisser les fonctions de vice-président à M. Manuel Johnson, l'un des deux gouverneurs nommés par M. Ronald Reagan en février.

Chacun des sept gouverneurs de la FED est nommé pour 14 ans. Les fonctions de président et de vice-président sont attribuées pour quatre ans. M. Volcker dirige la Réserve fédérale depuis 1979 et son deuxième mandat de président s'achève en août 1987.

Dans un éditorial, le *Washington Post* a estimé lundi que la controverse sur les taux d'intérêt qui a opposé, d'abord secrètement, MM. Volcker et Martin dans les derniers jours de février a sérieusement influé sur la réputation de deuxième homme le plus puissant aux États-Unis dont jouit le président de la Réserve fédérale.

Toutefois, selon le quotidien, il est trop tôt pour affirmer que l'ère Vol-

cker est terminée. Le président dispose toujours d'une forte majorité à l'Open Market Committee, dont les 19 membres sont chargés de définir les grandes lignes de la politique monétaire américaine.

Le secrétaire américain au Trésor, M. James Baker, pourrait de

plus monter au créneau pour défendre M. Volcker contre de nouvelles attaques conduites au Conseil de la FED. Des responsables du Trésor ont critiqué ces derniers jours l'attitude des quatre gouverneurs nommés par le président Reagan, rapporte le *Post*.

Les taux des bons du Trésor US, au plus bas depuis 8 ans

WASHINGTON (AFP) — Les taux d'intérêt sur les bons du Trésor américain à court terme ont à nouveau baissé lundi pour tomber à 6.36 % à trois mois et 6.43 % à six mois, plus bas niveaux depuis huit ans, a annoncé lundi le département du Trésor.

Lors de l'adjudication hebdomadaire, le Trésor a vendu pour \$ US 6.8 milliards de bons à trois

mois et un montant équivalent de bons à six mois.

Une semaine plus tôt, les taux d'intérêt s'étaient établis à respectivement 6.52 % et 6.55 %.

Les taux enregistrés lundi sont les plus faibles depuis mai 1978 pour les bons à trois mois et décembre 1977 pour les bons à six mois.

Cette annonce ne constitue pas une offre d'acheter des actions ordinaires ou des actions privilégiées de catégorie D, première série, de Hiram Walker Resources Ltd. Les offres ne sont formulées que par l'intermédiaire des Bourses de Toronto et de Montréal, telles que mentionnées ci-dessous. Les actionnaires auraient avantage à consulter leur conseiller en matière de placements ou leur courtier en valeurs pour d'autres informations relatives à ces offres. Les offres ne s'adressent pas aux résidents, ressortissants ou citoyens des États-Unis d'Amérique et de ses territoires et possessions et n'y seront pas formulées directement ou indirectement par la poste ou de toute autre façon par le biais du commerce étranger ou entre les États ou encore par l'intermédiaire de toute bourse des valeurs à l'échelle des États-Unis ou autrement. Aucune cotation d'actions ne sera sollicitée directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique et dans ses territoires et possessions.

AVIS D'OFFRES

D'acheter jusqu'à 26 000 000 d'actions ordinaires émises et en circulation ainsi que la totalité ou toute partie des actions privilégiées à dividende cumulatif de 7½%, comportant droit de vote, rachetables et convertibles, catégorie D, première série, en circulation de

Hiram Walker Resources Ltd.

par

Corporation Gulf Canada

au prix de

32 \$ par action ordinaire

et

28⅝ \$ par action privilégiée de catégorie D, première série

Corporation Gulf Canada formule des offres au comptant par l'intermédiaire des Bourses de Montréal et de Toronto visant l'achat de jusqu'à 26 000 000 d'actions ordinaires ainsi que la totalité ou toute partie des actions privilégiées de catégorie D, première série, en circulation de Hiram Walker Resources Ltd. Le nombre maximal d'actions ordinaires visées par l'offre qui s'y rapporte sera augmenté en fonction de la différence entre 13 564 641 (soit le nombre d'actions privilégiées de catégorie D, première série, que l'on déclarait être en circulation en janvier 1986) et le nombre réel d'actions privilégiées de catégorie D, première série, consignées aux termes de l'offre qui s'y rapporte.

Les actionnaires sont avisés que les offres seront formulées dans la matinée du 4 avril 1986 entre 8h30 et 9h (heure locale) sur le parquet de la Bourse de Montréal et de la Bourse de Toronto. Les commandes de vente d'actions ordinaires et d'actions privilégiées de catégorie D, première série, en réponse à ces offres doivent donc être données aux membres des Bourses avant cette date. Le règlement des actions ordinaires et des actions privilégiées de catégorie D, première série, achetées aux termes des offres sera effectué conformément aux règles boursières habituelles concernant le règlement.

Corporation Gulf Canada a retenu les services de Merrill Lynch Canada Inc. et de McLeod Young Weir Limitée pour qu'elles achètent, en tant que ses mandataires, jusqu'à 26 000 000 d'actions ordinaires (sous réserve de la majoration dont il est question ci-dessus) ainsi que la totalité ou toute partie des actions privilégiées de catégorie D, première série, en circulation de Hiram Walker Resources Ltd. consignées en réponse aux offres. Si le nombre d'actions ordinaires consignées aux termes de l'offre excède le nombre maximal desdites actions ordinaires visées par l'offre s'y rapportant, Corporation Gulf Canada achètera ces actions ordinaires sur une base proportionnelle.

Les offres portent sur les actions «cum dividende» ou avec distributions. Les porteurs d'actions ordinaires ou d'actions privilégiées de catégorie D, première série, achetées aux termes des offres n'auront pas le droit de recevoir les dividendes ou distributions qui seront déclarés ou versés par Hiram Walker Resources Ltd. sur lesdites actions à compter du 19 mars 1986, sauf en ce qui a trait aux dividendes antérieurement déclarés payables aux actionnaires inscrits le 6 mars 1986.

CES OFFRES NE SONT PAS CONDITIONNELLES À LA CONSIGNATION D'UN NOMBRE MINIMAL D'ACTIONS

Toute personne peut obtenir un exemplaire de l'avis d'offres déposé auprès des Bourses en s'adressant auxdites Bourses ou à son conseiller en matière de placements ou courtier en valeurs.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter votre conseiller en matière de placements ou courtier en valeurs.

Les soussignés agissent à titre de mandataires de Corporation Gulf Canada dans le cadre des offres et seront rémunérés pour les services qu'ils rendront.

Merrill Lynch Canada Inc. McLeod Young Weir Limitée

mars 1986

Comment créer son propre portefeuille

Titre	Nombre d'actions	Cours	Valeur	Div./action	Revenu annuel	Rendement	Risque	Recommandé par
Secteur des services publics : 15 % du portefeuille								
Ent. Bell Canada	100	40 ¼	\$ 4,025	\$ 2.36	\$ 236	5.9 %	Cons.*	Lévesque, Beaubien
Union Entreprises	300	11 %	\$ 3,413	\$ 0.80	\$ 240	7.0 %	Cons.*	Richardson
Secteur de la finance : 16 % du portefeuille								
Banque Royale	100	31 ½	\$ 3,150	\$ 2.00	\$ 200	6.4 %	Cons.*	Lévesque, Beaubien
Banque Nationale	200	25 %	\$ 5,175	\$ 1.00	\$ 200	3.9 %	Cons.*	Merrill Lynch
Secteur des produits de consommation : 20 % du portefeuille								
Seagram	100	74 %	\$ 7,438	\$ 1.12	\$ 112	1.5 %	Cons.*	Merrill Lynch
Sears	200	13 %	\$ 26.75	\$ 0.24	\$ 48	1.8 %	Cons.*	McLeod, Young
Secteur de la production industrielle : 25 % du portefeuille								
Consumer's Glass	300	23 %	\$ 7,125	\$ 0.90	\$ 270	3.8 %	Cons.*	McLeod, Young
Atco 1	600	9 %	\$ 5,625	\$ 0.20	\$ 120	2.1 %	Cons.*	Walwyn
Secteur des ressources : 24 % du portefeuille								
Cie Impériale	100	48 ¼	\$ 4,825	\$ 1.60	\$ 160	3.3 %	Cons.*	Geoffrion, Leclerc
Cons.-Bath.	300	25 %	\$ 7,687	\$ 0.60	\$ 180	2.3 %	Cons.*	Walwyn
			\$ 51,138		\$ 1,766			

* : Risque conservateur
Rendement courant : 3.45 %

Création LE DEVOIR

COMME CADEAU DE PÂQUES, ACHETER UN CONDOMINIUM POUR VOTRE ÉPOUX/ÉPOUSE.



PROFITEZ-EN DÈS MAINTENANT... UN INVESTISSEMENT MASTERCRAFT EST TOUJOURS À LA MODE.

Le luxe de l'Atrium est de retour à Ottawa. Mastercraft vous offre l'opportunité d'investir dans un condominium de luxe de deux chambres à coucher et à titre **clair et individuel**: un style architecturale splendide • atrium à plancher en carreaux céramiques • salle de danse aérobique • galerie de ballet • centre récréatif-santé • courts de squash • bain tourbillon • deux bains sauna • piscine • portier

Un dépôt de 1 000\$ en 1986 vous offre un abri fiscal d'au-delà de 50 000\$ pour les années 1986 à 1991.

- Gestion immobilière professionnelle continue*
- Financement de 99,5%*
- Garantie de revenu pour 2 ans*

Pour de plus amples renseignements concernant votre abri fiscal par excellence, détachez et renvoyez la carte ci-jointe ou appelez à frais virés:

Richard Racette
Directeur, ventes et marketing
Bureau: (613) 737-4040
entre 17h00 - 19h00: (613) 737-4062

*Basé sur les notes et hypothèses dans la brochure de vente pour une unité typique.

MASTERCRAFT, 2080, chemin Walkley, Ottawa, Ontario K1G 3V3

ABRI FISCAL

Mastercraft a vendu et développé au delà de 400 000 000\$ en projets immobiliers de choix.



☐ S.V.P. faites-moi parvenir de l'information sur votre abri fiscal immobilier le plus récent.

NOM _____
ADRESSE _____ VILLE _____
PROVINCE _____ CODE POSTAL _____
TÉLÉPHONE Rés. () _____ Bur. () _____
REVENU ☐ 40 000-50 000 ☐ 50 000-60 000 ☐ 60 000 et plus
Siège Social: 2080, chemin Walkley, Ottawa, Ontario K1G 3V3 (613) 737-4040

LD

SPORTS

Larry Robinson malade?

Steve Penney sera absent pendant 10 jours

BERNARD CYR

(PC) — Steve Penney a rencontré hier matin le médecin du Canadien de Montréal et l'équipe a officiellement annoncé qu'il devrait demeurer à l'écart du jeu pendant 10 jours, en raison d'une elongation d'un ligament du genou gauche.

Penney croit cependant que sa convalescence ne sera pas aussi longue. « C'est une question de jours avant que je recommence à m'entraîner. C'est une blessure qui fait mal quand je me jette sur les genoux, mais j'ai joué pendant deux ans avec un genou blessé », a indiqué hier après-midi le gardien.

Il a expliqué qu'il s'était blessé en troisième période du match de samedi à St. Louis, quand il a arrêté un tir en provenance de la pointe et qu'un joueur adverse lui est tombé sur la jambe.

« On m'a mis un bandage samedi soir et le lendemain, quand je l'ai enlevé, le genou s'est mis à enfler, a précisé Penney. Si je n'ai pas parlé de cette blessure avant, c'est que je voulais voir le médecin pour en connaître la nature ».

La blessure semble à ce point peu sérieuse que Penney pourrait même être en poste pour une des deux rencontres du voyage que s'apprête à faire le Canadien, demain à Hartford et jeudi à Boston. « Tout dépendra si je suis en mesure de m'entraîner demain (aujourd'hui) », a dit Penney.

En fait, si le Canadien parle de 10 jours de repos dans le cas de Penney, c'est qu'il s'est souvent trompé dans ses estimations cette saison. Des blessures qui devaient guérir en quelques jours ont souvent nécessité des convalescences beaucoup plus longues.

« Si nos médecins disent 10 jours, je suis obligé de les croire. Il vaut mieux estimer que la convalescence sera plus longue et ainsi jouer de prudence », a d'ailleurs indiqué le pilote Jean Perron.

À l'instar de Penney, Larry Robinson a raté l'exercice d'hier, souffrant d'une « infection sinusale », a-t-on rapporté. Le Canadien a annoncé que sa condition serait réévaluée de jour en jour.

Mais à l'arrivée des journalistes dans le vestiaire, un joueur a lancé: « Larry ne vient pas à Hartford? », comme s'il savait quelque chose. Un peu confus, ce joueur a ajouté: « Où est-il? Vous, les journalistes, en savez toujours plus que nous ».

On verra bien aujourd'hui si le défenseur est en mesure d'accompagner ses coéquipiers à l'étranger pour cette importante série de deux rencontres contre des équipes de la section Adams.

Les Expos blanchissent les Reds 8-0

Floyd Youmans brille

GUY ROBILLARD

WEST PALM BEACH (PC) — Les Expos ont blanchi les Reds de Cincinnati 8-0 hier et à l'issue de la rencontre, le gérant Buck Rodgers a qualifié la performance de Floyd Youmans de la meilleure par un partant des Expos depuis le début du camp d'entraînement.

Le lanceur de 21 ans a accordé un seul coup sûr en cinq manches, un simple au champ intérieur à Pete Rose, sur un coup raté, retiré cinq frappeurs au bâton et donné un seul but sur balles.

« Avant le début du camp, a révéillé Rodgers, Youmans était susceptible de se retrouver n'importe où d'un rôle de troisième à cinquième partant jusqu'à un poste à Indianapolis. S'il continue à lancer de la même façon, il fera partie du groupe des quatre premiers partants ».

À sa sortie précédente contre les Twins du Minnesota, il n'avait également accordé qu'un simple au champ intérieur, en trois manches.

« Ce qui me satisfait le plus, déclare le confiant lanceur, c'est que je m'améliore à chaque sortie. J'aurais pu continuer à lancer aujourd'hui, je me sentais très fort ». Dans son esprit, il ne fait aucun doute qu'il sera du groupe des quatre partants réguliers, « si je ne suis pas blessé », spécifie-t-il.

« S'il parvient à garder ses lancers bas, il sera difficile à battre, a affirmé Rodgers. Nous l'avons toujours dit. Aujourd'hui, il avait le contrôle de tous ses lancers. Il a dirigé de bonnes courbes et a effectué quelques retraits au bâton à l'aide de glissantes basses. Quand il est en avant dans le compte, il peut retirer des frappeurs avec des balles très basses ».

L'absence de contrôle a toujours été le problème numéro un de Youmans avant cette année. « Et le fait qu'il ne pouvait diriger ses balles à effet sur le marbre », a ajouté Rodgers.

Youmans, lui, à son âge, parle déjà d'expérience: « Je sais mieux maintenant comment réagir au monticule », assure-t-il.

Les deux lanceurs qui ont succédé à Youmans pendant deux manches chacun, le gaucher George Riley et le droitier Randy St. Claire, ont également bien fait.

Le premier a accordé deux doubles, dont un à Eddie Milner, cogné non solidement. Le second a retiré six frappeurs dans l'ordre.

« Il ne sera pas facile de choisir le troisième releveur droitier », a souligné Rodgers. St. Claire, Jeff Parrett, Bert Roberge et John Stuper sont tous dans la lutte pour seconder Jeff Reardon et Tim Burke.

Du côté gauche, Rodgers a finalement reconnu que Riley devançait carrément Jack O'Connor et ajouté qu'on ne devait pas le juger sur sa performance précédente contre les Blue Jays de Toronto dans le vent et le froid de Dunedin.

« J'ai spécialement apprécié qu'il ait menotté Dave Parker, a déclaré le gérant. Ce sont des gars comme lui, Keith Hernandez et Darryl Strawberry qu'un gaucher doit pouvoir retirer ».

Menotté par John Denny au cours des cinq premières manches, les Expos ont réussi sept points et huit coups sûrs, dont quatre au champ intérieur, contre Frank Pastore au cours des sixième et septième manches. Ils ont ajouté le dernier contre Doug Bair à la huitième.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE Division Prince-de-Galles

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
QUÉBEC	74	40	29	5	307	275	85
MONTREAL	73	37	31	6	311	262	80
BOSTON	73	34	29	10	289	267	78
BUFFALO	74	35	33	6	282	273	76
HARTFORD	74	36	35	3	305	285	75

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
PHILADELPHIE	74	48	22	4	311	228	100
WASHINGTON	73	47	21	5	284	245	99
ISLANDERS NY	73	36	26	11	296	259	83
PITTSBURGH	74	33	33	8	294	273	74
RANGERS NY	73	33	35	5	250	250	71
NEW JERSEY	73	24	46	3	267	339	51

Division Clarence Campbell

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
CHICAGO	73	36	29	8	325	322	80
ST. LOUIS	74	35	31	8	289	276	78
MINNESOTA	74	34	31	9	303	289	77
TORONTO	73	23	44	6	294	358	52
DETROIT	73	16	51	6	247	381	38

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
EDMONTON	73	52	15	6	391	282	110
CALGARY	74	36	29	9	322	289	81
WINNIPEG	75	24	45	6	271	350	54
LOS ANGELES	74	22	45	7	264	365	51
VANCOUVER	72	19	40	13	249	296	51

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC ÉLIMINATOIRES

Quarts-de-finale (5 de 9)	
Série A	Série C
Ce soir	Dimanche
Shawinigan à Hull	St-Jean à Verdun 3
Mercredi	(St-Jean mène 1-0)
Hull à Shawinigan	Ce soir
Vendredi	Verdun à St-Jean
Shawinigan à Hull	Jeudi
Série B	St-Jean à Verdun
Dimanche	Série D
Drumville à Chicoutimi 4	Hier
(Drummondville mène 1-0)	T-Rivières à Laval
Jeudi	Ce soir
Drumville à Chicoutimi	Laval à T-Rivières
Vendredi	Vendredi
Chicoutimi à Drumville	T-Rivières à Laval

Ligue nationale

Dimanche

Washington 6, Phil'phie 5
Calgary 7, Winnipeg 4
Buffalo 6, Los Angeles 1
Boston 5, Hartford 5
Chicago 5, Rangers 3

Hier

Québec à Minnesota

Vancouver à Winnipeg

Ce soir

Boston à Washington

Rangers à New Jersey

Edmonton à Detroit

St. Louis à Islanders

Mercredi

Montréal à Hartford

Edmonton à Pittsburgh

Minnesota à Toronto

Detroit à Chicago

Calgary à Los Angeles

Québec à Vancouver

Jeudi

Montréal à Boston

Buffalo à Philadelphie

St. Louis à New Jersey

Vendredi

Islanders à Washington

Edmonton à Rangers

Winnipeg à Calgary

Los Angeles à Vancouver

Les meneurs

(Parties d'hiver non comprises)

b a pts

Gretzky, Edm. 50148 198

Lemieux, Pit. 47 88 135

Coffey, Edm. 43 86 129

Kurri, Edm. 61 58 119

Bossy, Isl. 56 58 114

Stastny, Chi. 37 74 111

Savard, Chi. 45 61 106

Naslund, Can. 40 62 102

Anderson, Edm. 52 47 99

Goulet, Qué. 52 47 99

Brotten, Min. 27 71 98

Federko, St. L. 31 65 96

Murray, Chi. 45 50 95

Hawchuck, Win. 43 51 94

Trotter, Isl. 34 55 89

Dionne, LA. 34 53 87

Nicholls, LA. 32 53 85

Propp, Phi. 36 48 83

And'chuck, Buf. 35 48 83

Smith, Can. 29 54 83

Bromont a conquis la Fédération internationale de ski

La Coupe du monde de retour en 87

(PC) — Tout le monde était unanime pour vanter la qualité des installations et le travail des organisateurs à l'issue des épreuves de la Coupe du monde de ski alpin présentées en fin de semaine à Bromont. Et il est presque assuré que le cirque blanc fera une nouvelle halte dans cette station de l'Estrie la saison prochaine.

Le président de la Fédération internationale de ski, M. Marc Holder, a été conquis par Bromont.

« Nous voulons revenir l'an prochain, a-t-il confié. Après tout, ce que nous avons vu ici, nous sommes extrêmement satisfaits. Ce fut un succès technique sur toute la ligne ».

Avant la présentation de l'épreuve, plusieurs doutaient que les installations de Bromont puissent rivaliser avec celles de certaines stations européennes. Mais s'il faut en croire les commentaires émis par les skieurs, les pistes de la station québécoise n'ont rien à envier aux autres.

« Bromont a prouvé qu'il n'est pas obligatoirement nécessaire d'avoir une montagne de 12,000 pieds d'altitude pour tenir une bonne course, a mentionné le Suédois Ingemar Stenmark, trois fois champion de la Coupe du monde. Tout ce qui compte, c'est d'avoir une bonne dénivellation. Et vous l'avez ».

Les nombreuses chutes (23 sur 80 chez les hommes vendredi et 27 sur 72 chez les dames le lendemain) démontrent que le tracé était très sélectif.

« Je n'exagère pas en disant que vous possédez, ici, une des pistes de slalom les plus difficiles que nous ayons visitées sur le circuit cette saison », a révélé Serge Lang, président-fondateur de la Coupe du monde.

Faible assistance
Une seule ombre au tableau toutefois. L'assistance d'environ 15,000 spectateurs a été quelque peu décevante pour une compétition de cette en-

vergure.

« Nous avons peut-être été audacieux en demandant un prix d'admission (variant entre \$5 et \$15 par jour), admet André Robitaille, président du comité organisateur. Mais il fallait penser à la logistique. Si nous n'avions pas demandé un prix d'admission, la ville de Bromont et les alentours auraient été congestionnés comme ce fut le cas lors d'événements spéciaux précédents ».

« Il faut également réaliser que le ski, ce n'est pas le hockey. Mais avec des épreuves comme celles-ci, nous pourrions créer une tradition dans la province ».

Sur le plan financier, le comité organisateur pourrait enregistrer un léger déficit. Mais il est encore trop tôt pour avancer des chiffres.

Quoi qu'il en soit, Bromont aura gagné son pari.

Girardelli espérait mieux

« Si j'avais su que je ne prendrais que 15 points pendant toute la tournée américaine, je serais resté à la maison. J'espérais mieux ». Ainsi parle Marc Girardelli, vainqueur de la Coupe du monde de ski alpin, et paradoxalement déçu...

Son deuxième titre n'a pas eu, il est vrai, l'éclat du précédent. L'Autro-Luxembourgeois s'en veut de n'avoir gagné qu'une seule course dans sa saison, contre 11 l'an passé. « Il faut voir les choses en face, dit-il. En mars, j'ai été plus que mauvais. J'ai terminé complètement cuit, vidé ».

L'explication? Elle est toute simple. Pour la première fois de sa carrière, Girardelli avait décidé de participer à toutes les courses, dans toutes les disciplines. Parti tenu, à deux exceptions près. Mais à quel prix.

« C'est beaucoup plus difficile que je le pensais, avoue-t-il. On n'a pas le temps de s'entraîner, de corriger ses défauts. Je croyais que c'était possible. Je me suis trompé ».

La saison qui s'achève a toutefois confirmé son

avènement parmi les meilleurs descendeurs du monde, après trois ans d'absence dans la spécialité, consécutifs à sa très grave chute à Lake Louise.

« Là, je me suis bien amusé, assure-t-il. J'ai totalement vaincu mon appréhension sauf dans certaines conditions de neige ou par mauvaise visibilité ».

Moins de descentes

Cette fulgurante progression en descente s'est toutefois faite aux dépens de sa discipline-reine, le slalom. Question d'automatismes. « En Coupe du monde, la plus petite erreur prend effectivement de grandes proportions », souligne-t-il.

Fort des enseignements de cette saison, l'Autro-Luxembourgeois prendra peut-être d'autres options.

« Il est possible que je fasse moins de descentes, explique-t-il. Je veux de nouveau gagner en slalom et en géant. Mais j'ai d'abord besoin d'un peu de recul, pour mieux analyser toutes les données du problème ».

Girardelli sait que le titre 1986 n'a tenu qu'à un fil. « J'ai bénéficié des ennuis physiques de Zurbriggen en décembre et janvier, reconnaît-il. Je m'en suis tiré grâce à de nombreuses places d'honneur: quatrième, cinquième, sixième. Cet hiver, c'était suffisant. L'an prochain, ça ne le sera plus... ».

En dépit de sa lassitude, Marc Girardelli se livrera, dès les prochains jours, à des essais de matériel. Il pense déjà à la saison 1987, au championnat du monde. Avant de regagner l'Europe, il a toutefois fêté son titre en compagnie de ses parents, dans un restaurant du Vieux-Montréal tenu par des Luxembourgeois. Un geste bienvenu même si, en ce qui le concerne, le Grand Duché s'apparente davantage à un pavillon de complaisance qu'à une nouvelle nation-mère.

AVIS PUBLICS

AVIS est donné, conformément à l'article 1571(D) du Code Civil du Québec, que TASI TRADING INC./SOCIÉTÉ COMMERCIALE TASI INC., par "General Assignment of Book Debts" exécuté le 10 mars 1986 et enregistré à la Banque de Crédit et de Commerce (CANADA), a cédé et transféré toutes dettes, comptes à recevoir, demandes et "choses en action", présents ou futurs, à BANQUE DE CRÉDIT ET DE COMMERCE (CANADA).

AVIS est donné, conformément à l'article 1571(D) du Code Civil du Québec, que STURGEONS (QUÉBEC) INC., par "General Assignment of Book Debts" exécuté le 17 mars 1986 et enregistré à la Banque de Crédit et de Commerce (CANADA), a cédé et transféré toutes dettes, comptes à recevoir, demandes et "choses en action", présents ou futurs, à BANQUE DE CRÉDIT ET DE COMMERCE (CANADA).

AVIS est donné, conformément à l'article 1571(D) du Code Civil du Québec, que TASI TRADING INC./SOCIÉTÉ COMMERCIALE TASI INC., par "General Assignment of Book Debts" exécuté le 10 mars 1986 et enregistré à la Banque de Crédit et de Commerce (CANADA), a cédé et transféré toutes dettes, comptes à recevoir, demandes et "choses en action", présents ou futurs, à BANQUE DE CRÉDIT ET DE COMMERCE (CANADA).

AVIS est donné, conformément à l'article 1571(D) du Code Civil du Québec, que TASI TRADING INC./SOCIÉTÉ COMMERCIALE TASI INC., par "General Assignment of Book Debts" exécuté le 10 mars 1986 et enregistré à la Banque de Crédit et de Commerce (CANADA), a cédé et transféré toutes dettes, comptes à recevoir, demandes et "choses en action", présents ou futurs, à BANQUE DE CRÉDIT ET DE COMMERCE (CANADA).

AVIS est donné, conformément à l'article 1571(D) du Code Civil du Québec, que TASI TRADING INC./SOCIÉTÉ COMMERCIALE TASI INC., par "General Assignment of Book Debts" exécuté le 10 mars 1986 et enregistré à la Banque de Crédit et de Commerce (CANADA), a cédé et transféré toutes dettes, comptes à recevoir, demandes et "choses en action", présents ou futurs, à BANQUE DE CRÉDIT ET DE COMMERCE (CANADA).

AVIS est donné, conformément à l'article 1571(D) du Code Civil du Québec, que TASI TRADING INC./SOCIÉTÉ COMMERCIALE TASI INC., par "General Assignment of Book Debts" exécuté le 10 mars 1986 et enregistré à la Banque de Crédit et de Commerce (CANADA), a cédé et transféré toutes dettes, comptes à recevoir, demandes et "choses en action", présents ou futurs, à BANQUE DE CRÉDIT ET DE COMMERCE (CANADA).

AVIS est donné, conformément à l'article 1571(D) du Code Civil du Québec, que TASI TRADING INC./SOCIÉTÉ COMMERCIALE TASI INC., par "General Assignment of Book Debts" exécuté le 10 mars 1986 et enregistré à la Banque de Crédit et de Commerce (CANADA), a cédé et transféré toutes dettes, comptes à recevoir, demandes et "choses en action", présents ou futurs, à BANQUE DE CRÉDIT ET DE COMMERCE (CANADA).

AVIS est donné, conformément à l'article 1571(D) du Code Civil du Québec, que TASI TRADING INC./SOCIÉTÉ COMMERCIALE TASI INC., par "General Assignment of Book Debts" exécuté le 10 mars 1986 et enregistré à la Banque de Crédit et de Commerce (CANADA), a cédé et transféré toutes dettes, comptes à recevoir, demandes et "choses en action", présents ou futurs, à BANQUE DE CRÉDIT ET DE COMMERCE (CANADA).

AVIS est donné, conformément à l'article 1571(D) du Code Civil du Québec, que TASI TRADING INC./SOCIÉTÉ COMMERCIALE TASI INC., par "General Assignment of Book Debts" exécuté le 10 mars 1986 et enregistré à la Banque de Crédit et de Commerce (CANADA), a cédé et transféré toutes dettes, comptes à recevoir, demandes et "choses en action", présents ou futurs, à BANQUE DE CRÉDIT ET DE COMMERCE (CANADA).

AVIS est donné, conformément à l'article 1571(D) du Code Civil du Québec, que TASI TRADING INC./SOCIÉTÉ COMMERCIALE TASI INC., par "General Assignment of Book Debts" exécuté le 10 mars 1986 et enregistré à la Banque de Crédit et de Commerce (CANADA), a cédé et transféré toutes dettes, comptes à recevoir, demandes et "choses en action", présents ou futurs, à BANQUE DE CRÉDIT ET DE COMMERCE (CANADA).

AVIS est donné, conformément à l'article 1571(D) du Code Civil du Québec, que TASI TRADING INC./SOCIÉTÉ COMMERCIALE TASI INC., par "General Assignment of Book Debts" exécuté le 10 mars 1986 et enregistré à la Banque de Crédit et de Commerce (CANADA), a cédé et transféré toutes dettes, comptes à recevoir, demandes et "choses en action", présents ou futurs, à BANQUE DE CRÉDIT ET DE COMMERCE (CANADA).

AVIS est donné, conformément à l'article 1571(D) du Code Civil du Québec, que TASI TRADING INC./SOCIÉTÉ COMMERCIALE TASI INC., par "General Assignment of Book Debts" exécuté le 10 mars 1986 et enregistré à la Banque de Crédit et de Commerce (CANADA), a cédé et transféré toutes dettes, comptes à recevoir, demandes et "choses en action", présents ou futurs, à BANQUE DE CRÉDIT ET DE COMMERCE (CANADA).

AVIS est donné, conformément à l'article 1571(D) du Code Civil du Québec, que TASI TRADING INC./SOCIÉTÉ COMMERCIALE TASI INC., par "General Assignment of Book Debts" exécuté le 10 mars 1986 et enregistré à la Banque de Crédit et de Commerce (CANADA), a cédé et transféré toutes dettes, comptes à recevoir, demandes et "choses en action", présents ou futurs, à BANQUE DE CRÉDIT ET DE COMMERCE (CANADA).

AVIS est donné, conformément à l'article 1571(D) du Code Civil du Québec, que TASI TRADING INC./SOCIÉTÉ COMMERCIALE TASI INC., par "General Assignment of Book Debts" exécuté le 10 mars 1986 et enregistré à la Banque de Crédit et de Commerce (CANADA), a cédé et transféré toutes dettes, comptes à recevoir, demandes et "choses en action", présents ou futurs, à BANQUE DE CRÉDIT ET DE COMMERCE (CANADA).

AVIS est donné, conformément à l'article 1571(D) du Code Civil du Québec, que TASI TRADING INC./SOCIÉTÉ COMMERCIALE TASI INC., par "General Assignment of Book Debts" exécuté le 10 mars 1986 et enregistré à la Banque de Crédit et de Commerce (CANADA), a cédé et transféré toutes dettes, comptes à recevoir, demandes et "choses en action", présents ou futurs, à BANQUE DE CRÉDIT ET DE COMMERCE (CANADA).

AVIS est donné, conformément à l'article 1571(D) du Code Civil du Québec, que TASI TRADING INC./SOCIÉTÉ COMMERCIALE TASI INC., par "General Assignment of Book Debts" exécuté le 10 mars 1986 et enregistré à la Banque de Crédit et de Commerce (CANADA), a cédé et transféré toutes dettes, comptes à recevoir, demandes et "choses en action", présents ou futurs, à BANQUE DE CRÉDIT ET DE COMMERCE (CANADA).

AVIS est donné, conformément à l'article 1571(D) du Code Civil du Québec, que TASI TRADING INC./SOCIÉTÉ COMMERCIALE TASI INC., par "General Assignment of Book Debts" exécuté le 10 mars 1986 et enregistré à la Banque de Crédit et de Commerce (CANADA), a cédé et transféré toutes dettes, comptes à recevoir, demandes et "choses en action", présents ou futurs, à BANQUE DE CRÉDIT ET DE COMMERCE (CANADA).

AVIS est donné, conformément à l'article 1571(D) du Code Civil du Québec, que TASI TRADING INC./SOCIÉTÉ COMMERCIALE TASI INC., par "General Assignment of Book Debts" exécuté le 10 mars 1986 et enregistré à la Banque de Crédit et de Commerce (CANADA), a cédé et transféré toutes dettes, comptes à recevoir, demandes et "choses en action", présents ou futurs, à BANQUE DE CRÉDIT ET DE COMMERCE (CANADA).

AVIS est donné, conformément à l'article 1571(D